



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:
The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, May 28, 2007
Monday, June 4, 2007

Issue No. 16

First meeting on:

The state of francophone culture
in Canada, particularly in francophone
minority communities

Twenty-ninth meeting on:

The application of the Official Languages Act and
of the regulations and directives made under it, within
those institutions subject to the act

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :
L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 28 mai 2007
Le lundi 4 juin 2007

Fascicule n° 16

Première réunion concernant :

L'examen de l'état de la culture francophone au Canada,
et plus particulièrement dans les communautés
francophones en milieu minoritaire

Vingt-neuvième réunion concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles,
ainsi que des règlements et instructions en découlant,
au sein des institutions assujetties à la loi

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Wilbert J. Keon, *Acting Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Comeau	* LeBreton, P.C.
Cowan	(or Comeau)
* Hervieux-Payette, P.C.	Losier-Cool
(or Tardif)	Murray, P.C.
Jaffer	Tardif
	Trenholme Counsell

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-président intérimaire : L'honorable Wilbert J. Keon

et

Les honorables sénateurs :

Comeau	* LeBreton, C.P.
Cowan	(ou Comeau)
* Hervieux-Payette, C.P.	Losier-Cool
(ou Tardif)	Murray, C.P.
Jaffer	Tardif
	Trenholme Counsell

*Membres d'office

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 3, 2007:

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Zimmer:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and report on the state of Francophone culture in Canada, particularly in Francophone minority communities; and

That the Committee submit its final report no later than June 20, 2008, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until October 31, 2008.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 3 mai 2007 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Zimmer,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, l'état de la culture francophone au Canada, et plus particulièrement dans les communautés francophones en milieu minoritaire;

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 20 juin 2008, et qu'il conserve jusqu'au 31 octobre 2008 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 28, 2007
(30)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 4 p.m. this day, in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chapat, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chapat, Comeau, Losier-Cool, Murray, P.C. et Tardif (5).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament: Marie-Ève Hudon and Élise Hurtubise-Loranger.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2007, the committee begins its study on the state of francophone culture in Canada, particularly in francophone minority communities.

WITNESSES:*Alliance des radios communautaires du Canada:*

Roger Ouellette, President;

Serge Paquin, Secretary General.

Alliance nationale de l'industrie musicale:

Benoit Henry, Executive Director;

François Dubé, Secretary Treasurer.

Association de la presse francophone:

Francis Potié, Director General.

The Chair made opening remarks.

Roger Ouellette, Benoit Henry, François Dubé and Francis Potié each made a statement. Together, all the witnesses answered questions.

At 5:49 p.m., the committee suspended.

At 5:55 p.m., pursuant to rule 92(2)(e) the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that staff and the communications officer assigned to the committee be permitted to stay in the room.

At 6:05 p.m., the committee proceeded in public.

It was agreed that the following budget application for the committee's special study on francophone culture be adopted for submission to the Internal Economy, Budgets and Administration Committee.

Summary of Expenditures

Professional and Other Services	\$ 21,400
Transportation and Communications	38,580
All Other Expenditures	<u>3,000</u>
Total	\$ 62,980

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 28 mai 2007
(30)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chapat (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chapat, Comeau, Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif (5)

Aussi présentes : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Marie-Ève Hudon et Élise Hurtubise Loranger.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2007, le comité entreprend son examen de l'état de la culture francophone au Canada, et plus particulièrement les communautés francophones en milieu minoritaire.

TÉMOINS :*Alliance des radios communautaires du Canada :*

Roger Ouellette, président;

Serge Paquin, secrétaire général.

Alliance nationale de l'industrie musicale :

Benoit Henry, directeur général;

François Dubé, secrétaire trésorier.

Association de la presse francophone :

Francis Potié, directeur général.

La présidente fait une déclaration d'ouverture.

Roger Ouellette, Benoit Henry, François Dubé et Francis Potié font chacun une déclaration. Ensemble, tous les témoins répondent aux questions.

À 17 h 49, la séance est interrompue.

À 17 h 55, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel et l'agent des communications affecté au comité soit autorisé à rester dans la salle.

À 18 h 5, le comité reprend sa séance publique.

Il est convenu d'adopter le budget suivant pour financer l'étude relative à l'état de la culture francophone au Canada, et plus particulièrement dans les communautés francophones en milieu minoritaire. Avant de le soumettre au Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Sommaire des dépenses

Services professionnels et autres	21 400 \$
Transports et communications	38 580 \$
Toutes autres dépenses	<u>3 000 \$</u>
Total	62 980 \$

At 6:06 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, June 4, 2007
(31)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met at 4 p.m. this day, in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Comeau, Keon, Losier-Cool, Murray, P.C. and Tardif (6).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament: Marie-Ève Hudon and Élise Hurtubise-Loranger.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*See Issue No. 2, Monday, May 15, 2006, for the full text of the Order of Reference.*)

WITNESSES:

Office of the Commissioner of Official Languages:

Graham Fraser, Commissioner of Official Languages;

Gérard Finn, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch;

Renald Dussault, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch;

Johane Tremblay, General Counsel, Director, Legal Services.

The Chair made opening remarks.

Graham Fraser made a statement and, together with Gérard Finn, Renald Dussault and Johane Tremblay, answered questions.

At 6:03 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

À 18 h 6, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 4 juin 2007
(31)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, Keon, Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif (6).

Aussi présentes : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Marie-Ève Hudon et Élise Hurtubise Loranger.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen relatif à l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité du lundi 15 mai 2006.*)

TÉMOINS :

Commissariat aux langues officielles :

Graham Fraser, commissaires aux langues officielles;

Gérard Finn, commissaire adjoint, Direction générale des Politiques et des Communications;

Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de l'Assurance et de la Conformité;

Johane Tremblay, avocate générale, directrice, Services juridiques.

La présidente fait une déclaration liminaire.

Graham Fraser fait une déclaration puis, aidé de Gérard Finn, Renald Dussault et Johane Tremblay, répondent aux questions.

À 18 h 3, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 28, 2007

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. to study and report on the state of francophone culture in Canada, particularly in francophone minority communities.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages held this day, May 28, 2007.

I am Maria Chaput, Chairman of the committee. I come from Manitoba. First of all, I would like to introduce to you the senators who are here today.

To my left, Senator Gerald Comeau from Nova Scotia. To my right, Senator Claudette Tardif from Alberta.

Today we will be hearing our first witnesses as part of our new study on francophone culture. The purpose of the study is to prepare a complete and objective picture of the state of francophone culture in Canada, particularly in the francophone minority communities. The committee will identify the crucial points where the most pressing needs are being felt, by carefully examining various aspects pertaining to culture.

Today we welcome Mr. Roger Ouellette, President of the Alliance des radios communautaires du Canada, and Mr. Serge Paquin, Secretary General; Mr. Benoit Henry, Executive Director, Alliance nationale de l'industrie musicale, Mr. François Dubé, Secretary Treasury, and Mr. François Carrier, member of the board of the Association des professionnels de la chanson et de la musique de l'Ontario.

Benoit Henry, Executive Director, Alliance nationale de l'industrie musicale: I regret to say he is not present.

The Chairman: From the Association de la presse francophone, we welcome Mr. Francis Potié, Director General. Welcome, sir.

Each organization will have five to 10 minutes to make its presentation, after which we will move on to a period of questions with the senators. Without further delay, I turn the floor over to you.

Roger Ouellette, President, Alliance des radios communautaires du Canada: Madam Chairman, we thank you for inviting the Alliance des radios communautaires du Canada to appear before you. The Alliance has 30 active members, including 21 on-air stations spread over all Canadian provinces except Quebec, which has its own association. We also have members in the Canadian North.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 28 mai 2007

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 heures pour examiner, pour en faire rapport, l'état de la culture francophone au Canada, et plus particulièrement dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, soyez les bienvenus à cette réunion du 28 mai 2007, du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Je suis Maria Chaput, présidente du comité. Je viens du Manitoba. J'aimerais tout d'abord vous présenter les sénateurs qui sont ici aujourd'hui.

À ma gauche, le sénateur Gerald Comeau de la Nouvelle-Écosse. À ma droite, le sénateur Claudette Tardif de l'Alberta.

Nous entendrons aujourd'hui nos premiers témoins dans le cadre de notre nouvelle étude sur la culture francophone. L'étude vise à dresser un portrait complet et objectif de l'état de la culture francophone au Canada, plus particulièrement dans les communautés francophones en situation minoritaire. Le comité identifiera les points névralgiques où les besoins les plus pressants se font sentir, en examinant soigneusement différents aspects qui touchent la culture.

Nous accueillons aujourd'hui M. Roger Ouellette, président de l'Alliance des radios communautaires du Canada et M. Serge Paquin, secrétaire général, M. Benoit Henry, directeur général, de l'Alliance nationale de l'industrie musicale, M. François Dubé, secrétaire trésorier, et M. François Carrier, membre du conseil d'administration de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique de l'Ontario.

Benoit Henry, directeur général, Alliance nationale de l'industrie musicale : Je dois regretter sa présence.

Le président : De l'Association de la presse francophone, nous accueillons M. Francis Potié, directeur général. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Chaque organisme disposera de cinq à dix minutes pour faire sa présentation. Après quoi nous passerons à une période de questions avec les sénateurs. Sans plus tarder, nous vous cédon la parole.

Roger Ouellette, président, Alliance des radios communautaires du Canada : Madame la présidente, nous vous remercions d'avoir bien voulu inviter l'Alliance des radios communautaires du Canada à comparaître devant vous. L'Alliance compte 30 membres actifs, dont 21 stations en ondes, réparties dans toutes les provinces canadiennes sauf le Québec, qui a sa propre association. Nous avons également des membres dans le Nord canadien.

The community radio stations play an important role in their communities across the country. We have observed a transformation in the communities where community radio stations have sprung up, including a marked increase in recordings of discs by emerging French Canadian artists, growth in concert ticket sales and increased citizen participation. Community radio stations thus have a significant impact in their community.

ARC du Canada recently conducted a survey of its minority listeners and noted some comments in particular. One person stated that a community radio station in a minority community is a statement and confirmation of the existence of the francophone community. Another person asserted that community radio encourages people to keep the French language alive, particularly in a minority setting. A third person said that radio exposes us to a broad range of music that we would otherwise not hear.

I like this last comment. Indeed, without the community radio stations, a segment of our artists would remain unknown. The majority media, as a result of their concentration, make it so that Canadian diversity is limited. This statement is therefore very important.

The community radio stations are radio stations of proximity, which encourage people to participate. The ratings of our radio stations in minority communities show that these media are of major importance for the communities.

During the public radio strike a few years ago, a number of communities found themselves deprived of information in French. That tells you to what extent the community radio stations, despite their poor resources, play a leadership role in their communities.

As a result of their mandates, community radio stations foster partnerships with the organizations working for the greater well-being of the population. I could cite you numerous examples in this regard. We have conducted many fund-raising drives, sometimes through radio marathons, to help the most disadvantaged people in the communities. Whether it be shelters for battered women or other community groups, the radio stations are always there to help the organizations make themselves heard and raise funds for the welfare of the communities. Their work is thus entirely relevant.

As I mentioned earlier, the minority media, whether radio or newspapers, are always there to ensure that cultural events are reported to the community. In so doing, they promote artists, galas and important activities, and play a cultural development role.

Certain community radio stations are in difficulty across the country. Radio stations may have roughly 20 permanent employees, some 100 volunteers and turnover of \$2 million a year. However, community radio stations barely have one employee, and there are fewer and fewer volunteers. So there is an alarm signal here.

Les radios communautaires jouent un rôle important dans leur communauté à travers le pays. On a constaté une transformation dans les communautés où les radios communautaires ont pris naissance. Une augmentation marquée des enregistrements de disques d'artistes franco-canadiens émergents, une croissance dans la ventes des billets de spectacles et une participation accrue des citoyens sont à noter. Les radios communautaires ont donc un impact important dans leur communauté.

L'ARC du Canada a réalisé, récemment, un sondage auprès de ses auditeurs en situation minoritaire et a retenu quelques témoignages en particulier. Un commentaire affirmait que la présence de la radio communautaire en milieu minoritaire est une attestation ainsi qu'une confirmation de l'existence de la collectivité francophone. Un autre commentaire affirmait que la radio communautaire encourage à garder la langue française vivante, surtout en situation minoritaire. Un troisième commentaire affirmait que la radio nous expose à toute une gamme de musique qu'autrement on n'entendrait pas.

J'aime bien ce dernier commentaire. Effectivement, sans les radios communautaires, un segment de nos artistes resterait inconnu. Les médias majoritaires, à cause de leur concentration, font en sorte que la diversité canadienne se trouve limitée. Ce témoignage est donc très important.

Les radios communautaires sont des radios de proximité, qui encouragent les gens à participer. Les cotes d'écoute de nos radios en situation minoritaire montrent que ces médias sont d'une grande importance pour les communautés.

Lors de la grève, il y a quelques années, chez les radios publiques, plusieurs communautés se sont trouvées privées d'information en français. C'est vous dire à quel point les radios communautaires, malgré leurs faibles moyens, exercent un rôle de leadership dans leur communauté.

Les radios communautaires, de par leur mandat, favorisent les partenariats avec les organismes oeuvrant pour le mieux-être de la population. Je pourrais vous citer de nombreux exemples à cet égard. On a fait des levées de fonds considérables, parfois à l'aide de marathons radiophoniques, pour aider les plus démunis dans les communautés. Qu'il s'agisse de foyers pour femmes battues ou d'autres groupes communautaires, les radios sont toujours présentes pour aider les organismes à se faire entendre et amasser des fonds pour le bien-être des communautés. Leur travail est donc tout à fait pertinent.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les médias en situation minoritaire, qu'il s'agisse de la radio ou des journaux, sont toujours présents pour faire en sorte que les manifestations culturelles trouvent un écho dans la communauté. Elles font ainsi la promotion des artistes, des galas et des activités importantes, et jouent un rôle au profit du développement culturel.

Certaines radios communautaires se trouvent dans une situation difficile à travers le pays. Des radios peuvent avoir une vingtaine d'employés permanents, une centaine de bénévoles et un chiffre d'affaires de deux millions de dollars par année. Toutefois, d'autres radios communautaires ont à peine un employé et les bénévoles s'épuisent. Il y a donc un signal d'alarme à entendre ici.

The situation is developing, new radio stations will hit the airwaves this year, and projects are emerging. However, the situation is precarious. At any time, radio stations may have to close for lack of resources. It is not true that radio stations can finance themselves solely from advertising. They need other sources of funding besides bingo. Sooner or later, this government and this Parliament will have to look into the matter and, as in other countries, establish a genuine policy on community radio, together with adequate funding. Unfortunately, that is not the case at this time.

One revenue source is advertising. Government advertising is important. As you know, the 2004 moratorium following the sponsorship scandal hurt community radio stations very badly. It deprived our radio stations of scarce and significant resources, which had a negative impact.

At one time, our radio stations received approximately \$250,000 in government advertising. Following the moratorium, that figure fell to \$85,000. That advertising is beginning to come back, but the impact on our stations was significant.

Consequently, our community radio stations need resources. There is an urgent need to reinforce the capabilities of community radio stations and weekly newspapers. That need includes not only the upgrading of financial resources, but also the professionalizing of journalists, hosts, managers and media craftspeople.

In response to this problem, ARC du Canada has taken steps to establish a Canadian community radio fund. We are working together with ARC du Québec and with the National Campus and Community Radio Association (NCRA).

We are a coalition, and this is the first time in Canada that all the associations operating in the English-language and French-language community radio sector have decided to work together.

Last year, we had the opportunity to make submissions to the CRTC and, more recently, to the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage. We will also have occasion to meet with the new president of the CRTC and his team this week.

It is thus a priority for us to establish this fund, which will be financed through revenue from the private sector. If you have been following recent events, you have no doubt seen that commercial radio in Canada is doing very well and achieving profit margins of approximately \$1 billion. We would like to have a few crumbs along the way. We would also like the Canadian government to develop an adequate policy and funding, particularly for the hundreds of thousands of volunteers who work at our radio stations. They also make a financial contribution, if we had to calculate it.

La situation est en développement, de nouvelles radios entreront en ondes cette année, des projets émergent. Cependant, la situation est précaire. À tout moment, des radios risquent de fermer à cause du manque de ressources. Il n'est pas vrai de prétendre que les radios peuvent s'autofinancer uniquement à partir de la publicité. Il faut d'autres sources de financement que les bingos. Il faudra, tôt ou tard, que ce gouvernement et ce Parlement s'intéressent à la question et, comme plusieurs pays, se dotent d'une véritable politique à l'égard des radios communautaires, avec un financement adéquat. Malheureusement, en ce moment, ce n'est pas le cas.

Une des sources de revenu est la publicité. La publicité gouvernementale est importante. Comme vous le savez, le moratoire en 2004, suite au scandale des commandites, a fait très mal aux radios communautaires. Il a privé nos radios de ressources rares et importantes, ce qui eut un impact négatif.

À une certaine époque, nos radios recevaient environ 250 000 \$ en publicités gouvernementales. Suite au moratoire, ce chiffre est tombé à 85 000 \$. Ces publicités commencent à remonter, mais l'impact fut important sur nos radios.

Par conséquent, nos radios communautaires ont un besoin de se ressourcer. Il existe un urgent besoin de renforcement des capacités des radios et des hebdomadaires communautaires. Ce besoin touche non seulement la mise à niveau des ressources financières mais également la professionnalisation des journalistes, animateurs, gestionnaires et artisans des médias.

Face à ce problème, l'ARC du Canada a entrepris des démarches afin de mettre sur pied un fonds canadiens de la radio communautaire. Nous travaillons de concert avec l'ARC du Québec et avec le National Campus and Community Radio Association (NCRA).

Nous sommes une coalition, et c'est la première fois au Canada que toutes les associations oeuvrant dans le secteur de la radio communautaire anglophone ou francophone décident de travailler ensemble.

Nous avons eu l'occasion l'an dernier de faire des représentations auprès du CRTC et, plus récemment, nous avons fait des représentations auprès du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes. Nous aurons également l'occasion de rencontrer cette semaine le nouveau président du CRTC et son équipe.

C'est donc pour nous une priorité de mettre sur pied ce fonds qui serait financé par le biais de revenus provenant du secteur privé. Si vous avez suivi l'actualité récente, vous avez sûrement constaté que les radios commerciales au Canada se portent très bien et dégagent des marges de profit d'environ un milliard de dollars. Nous aimerions avoir quelques miettes au passage. Nous aimerions aussi avoir la possibilité que le gouvernement canadien développe une politique adéquate et un financement, plus particulièrement pour les centaines et les milliers de bénévoles qui travaillent dans nos radios. Ils apportent eux aussi une contribution financière, si on devait la calculer.

Our communities are doing an enormous job of establishing radio stations and keeping their radio stations. We hope the Canadian government will do its share so that those stations do not become moribund, but rather dynamic radio stations that can continue doing their remarkable work and contributing to Canadian diversity.

On page 15 of our brief, we talk about partners in developing the francophone area in Canada. The community radio stations are much more than mere media outlets; they are front-line players in the development of original Canadian content; they are the information link to the image of the francophone and Acadian communities, the reflection of their communities; they are the builders of the ability to live in French through innovative and inclusive achievements. A community that does not hear about itself or read about itself in its media is a community that does not have the feeling of existing. The presence of newspapers in the community sends a strong signal.

In conclusion, I would like to tell you about the sensitive role of communications in the communities served. ARC du Canada denounces the great vulnerability of the sector as a whole. The present situation of community radio stations and the recent undermining of ARC du Canada are very disturbing, in the Atlantic region and New Brunswick, as well as in Ontario, the West and in the Territories.

A number of radio stations are facing major difficulties that threaten their very existence. Other stations are barely covering their costs and are utterly dependent on other provincial francophone associations, a situation that undermines their ability to focus entirely on their mandate and to fully play their development role in the communities they serve.

Benoit Henry, Executive Director, Alliance nationale de l'industrie musicale: Madam Chairman, to begin with, we would like to introduce our association, ANIM, then provide you with a general observation and present three major challenges in the song and music sector for the Acadian and francophone communities, as well as some potential solutions.

ANIM is an association based first and foremost on three regional organizations: the artistic organization, which is the AAPNB, the Association des artistes acadiens professionnels du Nouveau-Brunswick, the Association des professionnels de la chanson et de la musique de l'Ontario, and the Regroupement de l'industrie musicale de l'Ouest.

ANIM consists of members who are producers, like François who is here with me, managers of artists and broadcasters, in short industry representatives.

The first thing that binds us all together in the Acadian and francophone communities across the country is of course this language, which is a cultural project. It is a project of identity and citizenship. First, I would like to express regret over this first Action Plan for Official Languages, which was developed at the time by Stéphane Dion, and which included only one axis on arts and culture.

Nos communautés font un travail énorme pour mettre sur pied des stations de radio et pour garder leur station de radio. Nous espérons que le gouvernement canadien fera lui aussi sa part afin que ces stations ne deviennent pas moribondes, mais plutôt des radios dynamiques qui puissent continuer à faire leur travail remarquable et contribuer à la diversité canadienne.

À la page 15 de notre mémoire, nous parlons de partenaires dans l'aménagement de l'espace francophone au Canada. Les radios communautaires sont beaucoup plus que de simples médias; ce sont des acteurs de premier plan dans le développement de contenus canadiens originaux; c'est un lien d'information à l'image des communautés francophones et acadienne, le reflet de leurs communautés; ce sont les bâtisseurs de la capacité de vivre en français par des réalisations innovatrices et inclusives. Une communauté qui ne s'entend pas et qui ne se lit pas dans ses médias est une communauté qui n'a pas le sentiment d'exister. La présence de journaux dans les communautés envoie un signal fort.

En conclusion, j'aimerais vous parler du rôle névralgique des communications dans les communautés desservies. L'ARC du Canada dénonce la grande vulnérabilité de l'ensemble du secteur. En effet, la situation actuelle des radios communautaires et la récente fragilisation de l'ARC du Canada sont très inquiétantes, autant en Atlantique et au Nouveau-Brunswick, qu'en Ontario et dans l'Ouest et les territoires.

Un certain nombre de radios sont confrontées à des difficultés majeures qui menacent même leur existence. En outre, plusieurs stations couvrent à peine leurs frais et sont carrément tributaires de d'autres associations francophones provinciales, une situation qui nuit à leur capacité de se concentrer entièrement à leur mandat et de jouer pleinement leur rôle de développement dans la communauté qu'elles desservent.

Benoit Henry, directeur général, Alliance nationale de l'industrie musicale : Madame la présidente, pour débiter, nous aimerions vous présenter notre association, l'ANIM, pour ensuite vous relater un constat général et vous présenter trois grands défis qui touchent le secteur de la chanson et de la musique pour les communautés acadienne et francophones, ainsi que quelques pistes de solution.

L'ANIM est une association qui repose d'abord et avant tout sur trois antennes régionales, comme l'antenne artistique qu'est l'AAPNB, l'Association des artistes acadiens professionnels du Nouveau-Brunswick; l'Association des professionnels de la chanson et de la musique de l'Ontario; et le Regroupement de l'industrie musicale de l'Ouest.

L'ANIM est composée de membres qui sont producteurs, comme François qui m'accompagne, de gérants d'artistes, de radiodiffuseurs, bref de représentants de l'industrie.

La première chose qui nous lie tous dans les communautés acadiennes et francophones à travers le pays, c'est bien sûr cette langue qui est un projet culturel. C'est un projet d'identité et de citoyenneté. J'aimerais d'abord exprimer un regret à l'égard de ce premier Plan d'action sur les langues officielles développé, à l'époque, par Stéphane Dion et qui ne comprenait pas d'axe sur les arts et la culture.

We were very pleased to see our communities working with the minister for health services in French and legal services in French, but the lack of an arts and culture axis is regrettable. We hope the situation will be corrected since what binds us official language communities together across the country is precisely the ability to share culture and this identity project.

Now I will turn the floor over to François Dubé, who will present one of the major challenges facing us for the song and music sector.

François Dubé, Secretary Treasurer, Alliance nationale de l'industrie musicale: Madam Chairman, I am a member producer of ADISQ. A few weeks ago, we attended various conferences and workshops in the context of ADISQ meetings in Montreal. One of the current major challenges is switching to the digital era. They presented various documents to us, saying that the CD-Rom is on its way out and digital on its way up. This is a paradigm shift because we have to think differently. At that event, it was mentioned that artists will have to adapt to this state of affairs, as will managers, producers and all teams, who will have to change the way they operate.

This will require an investment of new funds because this is another way of thinking, and training will have to be provided to help the teams that surround and support artists in order to make this change on the Web. Everyone now has an iPod or a cellular telephone or a BlackBerry, and music will be downloaded to those devices. If we want to stay in the forefront, it is important to provide financial support for all these new technologies.

Mr. Henry: It must be understood that the digital revolution affects all sectors of the industry, from production to distribution. Music distribution methods have completely changed. Right now in Canada, and internationally, declining revenues from the sale of physical sound recordings have not been replaced by what is called an increase in the sale of digital products. So we are currently in a period of great change in the industry. In Canada, there have been considerable revenue losses for all industry players.

Another very significant challenge in this new framework is broadcasting. Never has it been so important to enable artists to appear on stage, because, in this new economy, revenue from the sale of sound recordings is tending to decline sharply. We can observe this phenomenon not only at concerts, but in all areas pertaining to broadcasting. We can only firmly support the requests and demands of ARC du Canada because it is clear that, for us, this presence in our communities would not be possible without the action of the community radio stations across the country.

Nous étions très heureux de voir nos communautés travailler avec le ministre pour des services de santé en français et des services juridiques en français, mais l'absence d'un axe art et culture est regrettable. Nous souhaitons que la situation soit corrigée puisque ce qui nous lie d'un bout à l'autre du pays, en terme de communautés de langues officielles, c'est précisément de partager une culture et ce projet identitaire.

Je vais maintenant céder la parole à François Dubé qui nous présentera un des premiers grands défis qui nous touchent pour le secteur de la chanson et de la musique.

François Dubé, secrétaire trésorier, Alliance nationale de l'industrie musicale : Madame la présidente, je suis membre producteur de l'ADISQ. Nous avons assisté, il y a quelques semaines, à différentes conférences et ateliers dans le cadre des rencontres de l'ADISQ à Montréal. L'un des grands défis actuels est de passer à l'ère numérique. Ils nous ont présenté des documents en nous disant que le CD-Rom est en voie de disparition; le mode numérique est en plein essor. C'est un changement de paradigme, car il faut penser différemment. Lors de cet événement, il a été mentionné que les artistes vont devoir s'adapter à cet état de fait, ainsi que les gérants, les producteurs et toutes les équipes qui devront changer leur façon d'opérer.

Cela va nécessiter l'injection de nouveaux fonds parce que c'est une autre façon de penser, et de la formation devra être dispensée pour aider les équipes, qui entourent et appuient les artistes, afin d'effectuer ce changement sur le Web. Tout le monde a maintenant soit un iPod, ou un cellulaire ou un BlackBerry et la musique sera téléchargée vers ces appareils. Si nous voulons demeurer à l'avant-garde, il est important d'apporter un soutien financier pour toutes ces nouvelles technologies.

M. Henry : Il faut comprendre que la révolution numérique touche tous les secteurs de l'industrie; de la production à la distribution. Les modes de distribution en musique ont complètement changé. En ce moment au Canada, comme sur le plan international, la chute des revenus provenant de la vente des enregistrements sonores physiques n'a pas été remplacée par ce qu'on appelle l'augmentation de la vente des produits numériques. Nous sommes donc, en ce moment, dans une période de grande ébullition dans l'industrie. Au Canada, il y a des pertes de revenus considérables pour l'ensemble des acteurs de l'industrie.

Un autre défi très important dans ce nouveau cadre est celui de la diffusion. Jamais il n'a été aussi important de permettre aux artistes de se produire sur scène. Parce que dans cette nouvelle économie, les revenus reliés aux ventes d'enregistrement sonore ont tendance à beaucoup diminuer. Nous pouvons observer ce phénomène non seulement en spectacle, mais dans tout ce qui touche la diffusion. On ne peut qu'appuyer de façon ferme les demandes et revendications de l'ARC du Canada parce qu'il est clair que, pour nous, cette présence dans nos communautés ne serait pas possible sans une intervention des radios communautaires d'un bout à l'autre du pays.

As regards the creative artist, our communities are incredibly vital; we need only think of RADIO RADIO in Nova Scotia with Jacobus and Maleco. That radio station produces Hip-Hop based on an Acadian tradition. I am also thinking of Mathieu D'Astous, in New Brunswick, who draws on African rhythms.

In Manitoba, I am thinking of the daughters of Madrigaia, who are reinventing the genre, of the Saint-Pierres, the next generation in British Columbia, of the Amélie Lefebvres in Ontario. In short, as regards the creative artist, our communities are incredibly vital, but those creative artists are threatened because they need resources and an infrastructure in order to reach their own markets and all other open and available markets.

In French Canada, the infrastructure of the music industry is very poor. There is a need for investment and support for human infrastructure, that is to say managers and producers. We have had recent proof of that with shows such as *Ode à l'Acadie*. Thanks to the ad hoc support of the 400th anniversary of Acadia, there has been a major investment in artistic production, which is now appearing nationally and internationally. Given the means, we can present a product that is successful nationally and internationally.

We have tools from the Canadian government that are designed to support the cultural industries, but they are essentially based on economic return. In the industry, we do not have any entrepreneurs who generate economic returns that qualify them, for example, for the Fêtes de la musique Canada in the musical entrepreneurs category.

We also have a major institution, Musique Action, which funds production and marketing. To access it, you have to have a manager, which we do not have. We have the Canada Council for the Arts, which, for all kinds of reasons, is trying not to do what Musique Action does and which, in terms of investment for the Acadian and francophone communities, represents less than two per cent of the music section.

As a result, we absolutely need a fund to support the sector's adjustment to the digital revolution, and that must apply to the sector as a whole. That fund should definitely be dedicated because the experience of recent years has shown us that even though there has been an increase in public funding for our sector, we are now at a crossroads where, if there is no significant investment, this beautiful wealth of diversity of French Canadian and Acadian cultural expression through music and song will be threatened.

Francis Potié, Director General, Association de la presse francophone: Madam Chairman, thank you for inviting us to testify before the committee. On the eve of the summit of francophone and Acadian communities, we fully acknowledge the relevance and importance of your subject of study, which is the

En ce qui a trait à l'artiste créateur, nos communautés sont d'une vitalité incroyable; nous n'avons qu'à penser à RADIO RADIO en Nouvelle-Écosse avec Jacobus et Maleco. Cette station de radio produit du Hip-Hop à partir d'une tradition acadienne. Je pense également à Mathieu D'Astous qui s'inspire, au Nouveau-Brunswick, de rythmes africains.

Je pense au Manitoba, aux filles de Madrigaia qui réinventent le genre, des Saint-Pierre, jeune relève en Colombie-Britannique, des Amélie Lefebvre en Ontario, bref sur le plan de l'artiste créateur, nos communautés sont d'une vitalité incroyable. Mais ces artistes créateurs sont menacés parce qu'il faut des moyens et une infrastructure pour atteindre leur propre marché et tous les autres marchés ouverts et disponibles.

Du côté canadien français, l'infrastructure de l'industrie musicale est très pauvre. Il y a un besoin d'investissements et de soutien pour l'infrastructure humaine, c'est-à-dire des gérants et des producteurs. On en a eu la preuve récemment avec des spectacles comme *Ode à l'Acadie*. Grâce au soutien ponctuel du 400^e anniversaire de l'Acadie, il y a eu un investissement majeur dans une production artistique, qui aujourd'hui se promène non seulement le plan national, mais sur le plan international. Lorsqu'on nous donne les moyens, on est capable de présenter un produit qui a du succès sur le plan national et international.

Nous avons des outils du gouvernement canadien, qui visent à soutenir les industries culturelles, mais ceux-ci sont fondés essentiellement sur les rendements économiques. Nous n'avons pas, dans l'industrie, d'entrepreneurs qui offrent des rendements économiques qui leur permettent de se qualifier, par exemple, aux Fêtes de la musique Canada dans le volet des entrepreneurs musicaux.

D'autre part, on a une grande institution, Musique Action, qui finance la production et la commercialisation. Pour y avoir accès, il faut être entouré d'un gérant, ce qui n'est pas le cas pour nous. On a le Conseil des arts du Canada qui, pour toutes sortes de raisons, tente de ne pas faire ce que Musique Action fait et qui, en termes d'investissement pour les communautés acadienne et francophones, représentent moins de 2 p. 100 pour la section musique.

Il en résulte qu'on a absolument besoin d'un fonds d'appui pour soutenir l'adaptation du secteur à la révolution numérique et cela doit toucher l'ensemble du secteur. Ce fonds devrait sans doute être dédié parce que l'expérience des dernières années nous démontre que même s'il y a eu une augmentation du financement public pour notre secteur, on se retrouve à une croisée des chemins où, s'il n'y a pas d'investissement important, cette belle richesse de la diversité de l'expression culturelle canadienne-française et acadienne par la musique et la chanson sera menacée.

Francis Potié, directeur général, Association de la presse francophone : Madame la présidente, je vous remercie de nous avoir invités à témoigner devant le comité. À la veille du Sommet des communautés francophones et acadienne, nous reconnaissons pleinement la pertinence et l'importance de votre objet d'étude qui

state of minority francophone culture. It is a very broad subject, and we have chosen to focus our remarks on the issue of the role and place of the media in that culture.

The Association de la presse francophone represents community newspapers published in French in all the provinces and territories of Canada, with the exception of Nunavut; the paper *L'aiglon* serves Nunavut with editorial and distribution work; so we are everywhere.

Our papers have been established for nearly 100 years, in some cases, but much more recently, five or six years, in others. We are diversified. We have papers that are non-profit organizations, papers belonging to private interests and others belonging to vast media chains, press, television, radio and newspaper conglomerates. In all cases, however, these papers serve as witnesses to the culture of francophones in their communities. They have many roles and, in some instances, a single role. In a number of communities, our paper, or more recently, the community radio stations, are unique media that represent and take a constant interest in this francophone culture. We are concerned with that, we cover it, we talk about it and we reflect it.

One of the major issues for francophones is managing to live in French in all possible aspects of life. This means being able to consume culture in French, having consumer products available in French; it also means producing them. We have to have the resources to offer that to a receptive public and to reach that public. This challenge of the cultural world is also the challenge of the newspapers and community media. We are participants in our communities. We are the reflection of their issues in editorial content, and we also rely on the presence of a francophone market. The existence of a vibrant, dynamic and living francophone community in a market is directly apparent in the paper that serves it, and that has an impact on the paper's vitality.

It is hard to conceive how a francophone community that does not have its own paper can be as healthy from a cultural standpoint as a community whose paper is dynamic and relevant in the way it carries out its mandate in relation to that community. The papers themselves are facing significant challenges in fully achieving success, and those challenges are of two types. Some are related to the press industry itself, and others to the fact of publishing in a minority setting.

In the former case, we are all experiencing major technological changes. That can be called the Internet revolution. For community papers, as for all media, it is not immediately obvious how to develop a winning Internet strategy.

We are starting to observe interesting ways of attacking the Internet in other media that require financial and human resources that are often lacking in our papers, community papers or community media. To a certain point, we must stop seeing ourselves as a community paper that prints and start

est l'état de la culture francophone en milieu minoritaire. C'est un très grand sujet et nous avons choisi de concentrer notre intervention sur la question du rôle et de la place des médias en regard de cette culture.

L'Association de la presse francophone représente des journaux communautaires publiés en français établis dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada à l'exception du Nunavut; le journal *L'aiglon* dessert le Nunavut avec du rédactionnel et de la distribution, alors on est partout.

Nos journaux sont implantés, depuis près d'une centaine d'années dans certains cas, mais dans d'autres cas, c'est beaucoup plus récent, cinq ou six ans. On est diversifié. On a des journaux qui sont des organismes sans but lucratif, des journaux qui appartiennent à des intérêts privés et d'autres qui appartiennent à de très grandes chaînes médiatiques, des conglomerats de la presse, de la télévision, de la radio et des journaux. Toutefois, dans tous les cas, ces journaux servent de témoins de la culture francophone dans leurs communautés. Ils ont des rôles multiples et parfois un rôle unique. Dans plusieurs communautés, notre journal ou plus récemment la radio communautaire sont les médias uniques qui représentent et qui s'intéressent continuellement à cette culture francophone. On s'en préoccupe, on la couvre, on en parle et on s'en fait le reflet.

Un des enjeux majeurs des francophones est de réussir à vivre en français dans tous les aspects possibles de la vie. Cela signifie pouvoir consommer de la culture en français; d'avoir des produits de consommation disponibles en français, cela signifie aussi en produire. Il faut avoir les moyens de l'offrir à un public réceptif et de joindre ce public. Ce défi du monde culturel, c'est aussi le défi des journaux et des médias communautaires. On est partie prenante de nos communautés. On est le reflet de leurs enjeux dans le contenu éditorial et on est aussi tributaire de la présence d'un marché francophone. La présence d'une Francophonie vibrante, dynamique et vivante dans un marché est directement visible dans le journal qui la sert et cela a des répercussions sur la vitalité du journal.

On peut difficilement penser qu'une communauté francophone, qui n'est pas dotée de son journal, est en aussi bonne santé sur le plan culturel qu'une communauté dont le journal est dynamique et pertinent dans sa façon de remplir son mandat auprès d'elle. Les journaux font face eux-mêmes à des défis importants pour assurer leur plein succès et ces défis sont de deux types. Certains sont liés à l'industrie de la presse elle-même et certains sont liés au fait de publier dans un contexte minoritaire.

Dans le premier cas, on vit tous de grands changements sur le plan technologique. On peut appeler cela la révolution Internet. Pour les journaux communautaires, comme pour tous les médias d'ailleurs, l'élaboration d'une stratégie gagnante pour Internet n'a pas été immédiatement évidente.

On commence à observer des façons intéressantes de s'attaquer à Internet dans d'autres médias qui demandent des ressources financières et humaines qui, souvent, font défaut à nos journaux, le journal communautaire ou le média communautaire. Jusqu'à un certain point, il faut cesser de se voir comme un journal

viewing ourselves as a community medium that serves the community both through print and on the Internet. This is a major cultural change that we are going through, and if we do not make it, someone else will do it in our stead.

Another major challenge for our papers is that we are always dependent on our minority situation. We have major challenges in the areas of staff turnover, staff retention, the ability to pay competitive wages, the ability to grow our market, the ability to sell advertising and to attract new readers. These are challenges facing all papers, not just minority francophone papers, but these challenges are accentuated in our communities by the fact that our populations are relatively small and scattered and have access to a range of other media in the majority language.

These are constant challenges. Our papers show considerable imagination in finding ways to get by. We engage in partnerships with community groups, schools and school newspapers to increase our reach. Papers of all kinds have commercial strategies. We are making major efforts to reach young people, hence the entire issue of the Internet. We know that young people these days consume their information much more through the Internet than traditional means, and we have to deal with that reality.

I am going to talk briefly about the issues of the Association de la presse francophone. In the past 30 years, we have tried to create an environment to support our newspapers so that they can grow and move forward in what is nevertheless a quite difficult environment. Recently, we have approached the Publications Assistance Program when we felt threatened.

We are now working with the Alliance des radios communautaires, the Quebec Community Newspaper Association and others to create a program of ongoing research on the readership and audiences of minority media, which we hope will provide sales tools and a better understanding of our impact on the public.

We are also working with other minority media associations, with the Department of Public Works and Government Services Canada to ensure that the media appearing on the list of media eligible to receive federal advertising are indeed media that serve communities, and that they are credible, professional and integrated.

We have also worked with ARC du Canada in the provinces and territories of Canada to encourage them to adopt French-language media advertising policies with the francophone media, and we hope to be very active with youth in order to ensure a succession of media professionals and a succession of French-language information consumer. This is a challenge for everyone, and I believe that the Internet is central to that plan.

One of our recent projects concerns the Canada Magazine Fund. This is an extensive program of support for Canadian publishing that focuses on enabling the magazine industry to face

communautaire qui imprime, et commencer à se voir comme un média communautaire qui dessert la communauté à la fois en imprimé et sur Internet. C'est un gros changement de culture qu'on doit traverser et si on ne le fait pas, quelqu'un d'autre le fera à notre place.

Un autre grand défi pour les journaux, c'est toujours d'être tributaire en situation minoritaire. On a de grands défis de roulement de personnel, de rétention de personnel, de capacité de payer des salaires compétitifs, des capacités de faire croître notre marché, de capacité de vendre de la publicité et d'attirer de nouveaux lecteurs. Ce sont des défis qu'ont tous les journaux, pas seulement les journaux francophones en situation minoritaire, mais ces défis sont accentués dans nos communautés par le fait que nos populations sont relativement faibles et dispersées et ont accès à une panoplie d'autres médias dans la langue de la majorité.

Ce sont des défis constants. Nos journaux font preuve de beaucoup d'imagination pour tirer leur épingle du jeu. On fait des partenariats avec les groupes communautaires, les écoles et les journaux scolaires pour augmenter notre rayonnement. Les journaux ont toutes sortes de stratégies commerciales. On fait de grands efforts pour rejoindre les jeunes d'où toute la question de l'Internet. On sait que maintenant les jeunes consomment leur information beaucoup plus sur Internet que par les moyens traditionnels, et on a à faire face à cette réalité.

Je vais parler brièvement des dossiers de l'Association de la presse francophone. Depuis une trentaine d'années, nous essayons de créer un environnement, d'appuyer nos journaux pour qu'ils puissent évoluer et progresser dans un environnement qui est quand même assez difficile. Dernièrement nous avons fait des démarches après du Programme d'aide aux publications, quand nous étions menacés.

Nous travaillons à l'heure actuelle avec l'Alliance des radios communautaires, la Quebec Community Newspaper Association et d'autres, à créer un programme de recherche continu sur les lectorats et les auditoires des médias minoritaires, qui seront, on l'espère, des outils de vente et de meilleure compréhension de notre impact auprès de la population.

Nous travaillons aussi avec tous les autres groupements de médias minoritaires, avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour nous assurer que les médias, qui figurent sur la liste de médias admissibles pour recevoir de la publicité fédérale, soient effectivement des médias qui desservent des communautés, qu'ils soient crédibles, professionnels et intègres.

Nous avons travaillé aussi avec l'ARC du Canada auprès des provinces et territoires du Canada pour les encourager à adopter des politiques de placements de média en français auprès des médias francophones et nous voulons être très actifs auprès de la jeunesse, tant pour avoir une relève professionnelle que pour une relève de la consommation d'information en français. C'est un défi pour tout le monde et je pense que Internet est central sur ce plan.

Un de nos projets récents concerne le Fonds du Canada pour les magazines. C'est un vaste programme d'appui à l'édition canadienne, qui se concentre à permettre à l'industrie des revues à

ferocious international competition. We have come to the conclusion that, as a result of the fact that we operate in markets that do not support a large French-language magazine industry outside Quebec, francophone communities are excluded from these programs. We should consider ways to ensure these programs support community media and newspapers so that they can offer, provide more coverage of, among other things and in large part, culture, artists and cultural events. This is omnipresent in our communities, and I think this is part of our mandate.

Senator Comeau: Thank you very much. We are very pleased that you have come to share your thoughts with us. Mr. Ouellette, you said in your conclusion:

Indeed, the current situation of community radio stations and the recent weakening of ARC du Canada are very disturbing, both in the Atlantic and in New Brunswick.

Why in the Atlantic and New Brunswick?

Mr. Ouellette: It is in the Atlantic, New Brunswick and across the country. Why in the Atlantic and New Brunswick? In ARC du Canada's organization, we have regions, and thus regional councils. We have a council for the province of New Brunswick and one for the Atlantic region, which includes Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland.

Senator Comeau: These are two different councils?

Mr. Ouellette: Yes. There is also a council for Ontario, and another one for the West and the Territories. That is the explanation.

Senator Comeau: So there is an Atlantic council and a New Brunswick council.

My second question may be a question for everyone. Here we are mainly talking about a francophone culture. In a multicultural country, is there a francophone culture as such, or is it not more a diversity of cultures? We have francophone African culture, francophone Acadian culture, Caribbean culture; What is today's francophone culture? Is it Quebec culture? We are going to be asked the question: what is francophone culture?

Mr. Henry: In everything you said, I believe that, above all, there is a common language. That is the basis. We must not be afraid. I believe that the principle of two official languages has been established in Canada, and, within that major principle, what we are seeking is as much diversity in francophone culture as there can be in anglophone culture. Artists express it very well. I wanted to note it earlier, and I could point to the artists of Ontario with the Hip-hops, people who come from Africa and virtually everywhere. These are collaborative efforts; artists from elsewhere are definitely the first ones to present to Canadians this

faire face à une concurrence internationale féroce. Nous en sommes venus à la conclusion que, du fait que nous travaillons dans des marchés qui ne soutiennent pas une grosse industrie de magazines francophones à l'extérieur du Québec, les communautés francophones sont exclues de ces programmes. Il y aurait lieu d'envisager que ces programmes appuient les médias communautaires et les journaux afin qu'ils puissent offrir, couvrir davantage, entre autres et en grande partie la culture, les artistes et les événements culturels. C'est omniprésent dans nos communautés et je pense que cela fait partie de notre mandat.

Le sénateur Comeau : Merci beaucoup, nous sommes très heureux que vous soyez venus partager avec nous vos réflexions. Monsieur Ouellette, vous avez dit dans votre conclusion :

En effet, la situation actuelle des radios communautaires et la récente fragilisation de l'ARC du Canada sont très inquiétants, autant en Atlantique et au Nouveau-Brunswick.

Pourquoi en Atlantique et au Nouveau-Brunswick?

M. Ouellette : C'est en Atlantique, au Nouveau-Brunswick et partout au pays. Pourquoi en Atlantique et au Nouveau-Brunswick? Dans l'organisation de l'ARC du Canada, nous avons des régions, donc des conseils régionaux. Nous avons un conseil pour la province du Nouveau-Brunswick et un pour la région Atlantique qui comprend la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Le sénateur Comeau : Ce sont deux différents conseils?

M. Ouellette : Oui. Il y a un conseil également pour l'Ontario et un autre pour l'Ouest et les Territoires. Voilà l'explication.

Le sénateur Comeau : Donc il y a le conseil de l'Atlantique et un conseil du Nouveau-Brunswick.

Ma deuxième question est peut-être une question qui s'adressera à tout le monde. Nous parlons ici, en grande partie, d'une culture francophone. Dans un pays multiculturel, est-ce qu'il y a une culture francophone comme telle ou est-ce que ce n'est pas plutôt une diversité de cultures? On a la culture francophone africaine, la culture francophone acadienne, celle des Caraïbes; quelle est la culture francophone aujourd'hui? Est-ce la culture québécoise? On va nous poser la question : qu'est-ce que la culture francophone?

M. Henry : Je pense que, dans tout ce que vous évoquez, il y a avant tout une langue commune. C'est la base. Il ne faut pas avoir peur. Je pense qu'on a établi au Canada le principe de deux langues officielles et, à l'intérieur de ce grand principe, ce que nous revendiquons c'est autant de diversité, par exemple dans la culture francophone, qu'il peut y en avoir dans la culture anglophone. Les artistes l'expriment très bien. J'ai voulu l'évoquer tout à l'heure et je pourrais évoquer les artistes de l'Ontario avec les Hip-hops, des gens qui viennent d'Afrique et d'un peu partout. Ce sont des collaborations; les artistes d'ailleurs

wealth of diversity and this example of tolerance as well, because artists collaborate amongst themselves to an enormous degree and reflect diversity.

Senator Comeau: So there are a number of cultures that have the French language as a common link. We should encourage all cultures to express themselves through the arts, music, song and so on. I just wanted to establish that at the outset because I was recently asked the question. We are examining francophone culture, and I wanted to make sure we had a number of cultures with a common language.

Mr. Henry: I would say instead that it is a diversified francophone culture.

Senator Comeau: That suits me.

Mr. Ouellette: I would add the term “mix.” Acadie today has this mix with Africa, but Acadie has mixed with Ireland; the Irish-Acadian mix is very important. You can go to Cape Breton and see how this mix has come about in music. This mix occurred in the eighteenth and nineteenth centuries; it is still occurring today because other encounters are occurring, and encounters encourage mixing — for the better, in my view.

Senator Comeau: Mr. Ouellette, I believe you have a very important message to send. I remember the community that I come from. When I was young, music was the music of the United States, which we called western music, because there was not any francophone music in Nova Scotia, apart from the old songs from the seventeenth century. So the music we listened to was music from Nashville. Then, with the advent of community radio, we were exposed to francophone music, and we thought that would not work. People said it was the music of Quebecers. Ultimately, it worked very well. It was not just the music of Quebecers; it was the music of New Brunswick, Prince Edward Island and various regions of Nova Scotia. It was a very big surprise for the entire population of Baie Sainte-Marie, where I come from, that francophone music was very well accepted. If you go into the households in Baie Sainte-Marie today, radios are tuned in to CIFA, 104.1 FM.

I think your story is the same as those of the other francophone regions. It is a fantastic story to offer the public.

Mr. Ouellette: It is a very beautiful story, and we would like to be able to write many more pages of it. It is a developing story. You are entirely right: all communities have benefited from the introduction of community radio for cultural enrichment. I am originally from Madawaska, and, when I was young, we listened to Quebec radio and radio from the United States. We had Maine on one side and the St. John River on the other.

sont certainement les premiers à présenter cette richesse de la diversité et cet exemple de tolérance également aux autres Canadiens, parce que les artistes collaborent entre eux énormément et reflètent la diversité.

Le sénateur Comeau : Donc, il y a plusieurs cultures ayant un lien en commun qui est la langue française. On devrait encourager toutes les cultures à s'exprimer par les arts, la musique, le chant, ainsi de suite. Je voulais juste qu'on établisse cela au tout début, car on m'a posé la question récemment. Nous sommes en train d'examiner la culture francophone, je voulais m'assurer qu'on avait plusieurs cultures avec une langue en commun.

M. Henry : Je dirais plutôt qu'il s'agit d'une culture francophone diversifiée.

Le sénateur Comeau : Cela me convient.

M. Ouellette : J'ajouterais le terme « métissage ». L'Acadie a ce mélange aujourd'hui avec l'Afrique, mais l'Acadie s'est métissée avec l'Irlande; le mélange irlandais-acadien est très important. Vous pouvez aller voir au Cap-Breton comment ce métissage s'est fait au niveau de la musique. Ce métissage existait au XVIII^e et au XIX^e siècle; il existe encore à ce jour parce que d'autres rencontres se font, et la rencontre favorise le métissage — pour le mieux, selon moi.

Le sénateur Comeau : Monsieur Ouellette, je pense que vous avez un message très important à offrir. Je me souviens de la communauté d'où je viens. La musique, quand j'étais tout jeune, c'était la musique des États-Unis qu'on appelait la musique Western, parce qu'il n'y avait pas de musique francophone en Nouvelle-Écosse, autre que les vieilles chansons du XVII^e siècle. Donc la musique qu'on écoutait, c'était la musique de Nashville. Puis, avec l'arrivée des radios communautaires, nous avons été exposés à la musique francophone et on pensait que cela n'allait pas marcher. Les gens disaient que c'était la musique des Québécois. En fin de compte, ça marchait très bien. Ce n'était pas seulement la musique des Québécois, c'était la musique du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de différentes régions de la Nouvelle-Écosse. Une très grande surprise pour toute la population de la Baie Sainte Marie, d'où je viens, a été que la musique francophone a été très bien acceptée. Si vous allez dans les foyers de la Baie Sainte Marie actuellement, la radio est branchée sur CIFA, 104.1 FM.

Je pense que votre histoire est la même que celles des autres régions francophones. C'est une histoire formidable à offrir à la population.

M. Ouellette : C'est une très belle histoire et on aimerait pouvoir encore en écrire de nombreuses pages. C'est une histoire qui est en développement. Vous avez tout à fait raison, toutes les communautés ont bénéficié de l'implantation des radios communautaires pour l'enrichissement culturel. Je suis, pour ma part, originaire de Madawaska et, quand j'étais plus jeune, on écoutait la radio du Québec et celle des États-Unis. On avait le Maine d'un côté et la Rivière Saint-Jean de l'autre.

In southwestern New Brunswick, you had Radio-Canada for many years, of course, but people did not recognize themselves in that accent, in that programming, and I believe that is still the case, as a result of which they listen to English-language radio.

When we started up CJSE, in the context of the World Acadian Congress in 1994, a number of people wondered whether people would listen to that radio station since they had been listening to English-language radio for a long time. They singled out the people from the southeast and said that they had been assimilated, that they were the weak link of the Acadians. And ultimately, no, they were given the opportunity to have a radio station that was a reflection of them, and they saw themselves reflected in that radio. It is a major success, so much so that, three years ago, the CRTC, in a Canadian first, issued a second community licence for the region of greater Moncton and southeastern New Brunswick. It was a Canadian first in the sense that CJSE has a licence, and the same board of directors received a second community licence to introduce another community radio station because there was a need for diversity.

I could say the same thing about all the communities; in Alberta, Manitoba, Saskatchewan, the Canadian High North and across Canada, the presence of community radio stations is a sign of vitality and diversity of the Canadian radio landscape. The message I am sending is that we have to be able to help these communities keep and develop their radio stations in order to continue enriching the Canadian radio landscape.

Imagine for a moment if there were no community radio tomorrow morning, what would happen in a lot of those communities? They would switch to English-language radio, and voilà!

Senator Comeau: Messrs. Henry and Dubé will no doubt find it interesting to know that not only did we have the music of Wheeling West Virginia at that time, but we did not have local artists who sang in French. And since then, we have had groups like Grand Dérangement and people like Patrice Boulianne, a Manitoba native.

Mr. Ouellette: There is also Ronald Bourgeois, with whom I have worked, by the way.

Senator Comeau: All those artists who, after realizing that people liked French music, became well-known artists.

Mr. Dubé: We can also think of Ontario, with Damien Robitaille right now. We had Robert Paquette, in the 1970s, who is very active in ANIM. Damien Robitaille was at Club Soda in Montreal on April 18, for his big launch, his official arrival in Montreal. The place was full; they were turning people away at the door. In the room, there were popular artists like Kevin Parent who had come to see the phenomenon. I can tell you that the 500, 600 young people there knew all the words to his songs, like *Porc-Épic*, among others.

Dans le sud-est du Nouveau Brunswick, vous aviez depuis de nombreuses années Radio-Canada, bien sûr, mais les gens ne se reconnaissaient pas dans cet accent, dans cette programmation et je pense que c'est encore le cas, ce qui fait qu'ils écoutaient les radios en anglais.

Lorsqu'on a lancé CJSE, dans le cadre du Congrès mondial acadien, en 1994, plusieurs se demandaient si les gens étaient pour écouter cette radio puisqu'ils écoutaient la radio en anglais depuis longtemps. On pointait du doigt les gens du sud-est, on les disait assimilés, qu'ils étaient le maillon faible des Acadiens. Et finalement non, on leur a donné l'occasion d'avoir une radio à leur image, et ils se sont reconnus dans cette radio. C'est un très grand succès. À tel point qu'il y a trois ans, le CRTC a établi une première canadienne et a donné une deuxième licence communautaire pour la région du grand Moncton et du sud-est du Nouveau-Brunswick. C'était une première canadienne dans le sens que CJSE a une licence et le même conseil d'administration a eu une deuxième licence communautaire pour mettre en place une autre radio communautaire, parce qu'il y a un besoin de diversité.

Je pourrais dire la même chose pour l'ensemble des communautés, que ce soit en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, dans le Grand Nord canadien, partout au Canada, la présence des radios communautaires est un signe de dynamisme, de diversité du paysage radiophonique canadien. Le signal que je lance est qu'il faut pouvoir aider ces communautés à garder leur radio, à la développer pour continuer à enrichir le paysage radiophonique canadien.

Imaginez un seul instant que demain matin, il n'y ait plus de radio communautaire, que se passerait-il dans beaucoup de ces communautés? On se tournerait vers les radios anglophones, et voilà!

Le sénateur Comeau : MM. Henry et Dubé trouveront sûrement intéressant de savoir que non seulement nous avons la musique de Wheeling West Virginia, à cette époque, mais nous n'avions pas d'artistes locaux qui chantaient en français. Et depuis cette époque, nous avons des groupes comme Grand Dérangement ou des gens comme Patrice Boulianne, originaire du Manitoba.

M. Ouellette : Il y a également Ronald Bourgeois, avec qui j'ai travaillé, d'ailleurs.

Le sénateur Comeau : Tous ces artistes qui, après s'être aperçu que les gens aimaient la musique française, sont devenus des artistes de grande renommée.

M. Dubé : On peut aussi penser à l'Ontario, avec Damien Robitaille, présentement. On a eu Robert Paquette, dans les années 1970, qui est très actif au sein de l'ANIM. Damien Robitaille, était au Club Soda, à Montréal, le 18 avril dernier, pour son grand lancement, son arrivée officielle à Montréal. Il n'y avait plus de place, on refusait des gens à la porte. Dans la salle, il y avait des artistes aussi populaires que Kevin Parent venus voir ce phénomène. Je peux vous dire que les 500, 600 jeunes présents connaissaient tous les paroles de ses chansons, comme *Porc-Épic*, entre autres.

This comes at a good time because, in addition to being Secretary Treasury of ANIM, I am also a pianist and musical director. I have done the Granby Festival, among others. I am very much involved in song and music. That is my hobby.

I am going to do the musical direction on *Chant'Ouest*. I also do training. Last year, I did the Manitoba gala, with *Chant'Ouest*, which was in Winnipeg. I did *Pacifique en chansons* on April 27. I am in the field, and I see this minority francophone vitality. What is going on is incredible. I sense a kind of wave — like there was in Quebec with Vigneault and others — but now it is in the West, in the Maritimes. I have had the opportunity to have contacts in Alberta, and the talent of the artists is incredible.

As I said earlier, we have gone digital. I believe we will have to go through this phase and that the government will have to focus on this technology in order to help artists take this step. The vitality of the artists of the Canadian francophone community is absolutely extraordinary.

Senator Comeau: If you were the assistant deputy minister assigned to prepare a new policy to meet the needs of each of your sectors, what would that new policy be? You do not have to answer today, but perhaps you could send us that new policy in the coming weeks.

Since we do not have a policy at this time, and we need one, perhaps you could make us a proposal that could help us, since we need to do it.

Mr. Henry: Canada wants to be internationally competitive, that is to say that it wants Canadian culture — and we are thinking of the music industry as well — to be competitive with the U.S. giants.

Today, things tend to change. We obviously still have a few major players, but Canada is continuing to invest, and it is mostly investing in a few major businesses. Those major businesses are precisely in the process of reviewing how they operate.

I would invite the deputy minister to adopt some quick adjustment tools and mechanisms, because, in the digital revolution world, the big problem we face is very often that the challenges appear on the table, but programs only change every five years. And in the challenge we face from day to day, there is this aspect as well as that of diversity. The Acadian and francophone communities claim to represent this diversity of French Canadian artistic expression. Canada has made itself the champion of international cultural diversity; it must now find ways to apply it at the national level and support that diversity.

Senator Tardif: First, I want to thank you for your excellent presentation and your commitment to our minority francophone communities.

Cela tombe bien parce qu'en plus d'être secrétaire trésorier de l'ANIM, je suis également pianiste et directeur musical. J'ai fait, entre autres, le Festival de Granby. Je suis très impliqué au niveau de la chanson et de la musique. C'est mon dada.

Je vais justement faire la direction musicale au *Chant'Ouest*. Je fais également de la formation. L'année dernière, j'ai fait le gala manitobain, avec le *Chant'Ouest* qui était à Winnipeg. J'ai fait *Pacifique en chansons*, le 27 avril dernier. Je suis sur le terrain et je vois cette vitalité francophone des minorités. C'est incroyable ce qui se passe. Je sens une sorte de vague — comme il y a eu au Québec avec les Vigneault et autres —, mais là, c'est dans l'Ouest, dans les Maritimes. J'ai l'opportunité d'avoir des contacts en Alberta, et c'est incroyable le talent des artistes.

Comme je le disais tantôt, on est rendu au numérique. Je pense qu'on devra traverser phase et que le gouvernement devra se concentrer sur cette technologies pour aider les artistes à franchir cette étape. La vitalité des artistes de la francophonie canadienne est absolument extraordinaire.

Le sénateur Comeau : Si vous étiez le sous-ministre adjoint mandaté pour préparer une nouvelle politique qui répondrait aux besoins de chacun de vos secteurs, quelle serait cette nouvelle politique? Vous n'avez pas à répondre aujourd'hui, mais vous pourriez peut-être, dans les prochaines semaines, nous faire parvenir cette nouvelle politique.

Si nous n'avons pas de politique en ce moment, et que nous en avons besoin, vous pourriez peut-être nous faire une proposition qui pourrait nous aider, étant donné qu'on a besoin de le faire.

M. Henry : Le Canada veut être compétitif sur le plan international, c'est-à-dire que la culture canadienne — et on pense à l'industrie musicale également — soit compétitive face aux géants américains.

Aujourd'hui, les données ont tendance à changer. Évidemment, on a encore quelques grands joueurs, mais le Canada continue à investir, et il investit majoritairement dans quelques grandes entreprises. Or, ces grandes entreprises sont précisément en train de revoir leur fonctionnement.

J'inviterais le sous-ministre à se donner des outils et des mécanismes d'adaptation rapide. Parce que dans le monde de la révolution numérique, très souvent, le grand problème auquel on fait face c'est que les défis se présentent sur la table, mais les programmes ne changent qu'aux cinq ans. Et face au défi qu'est le nôtre au jour le jour, il y a cet aspect ainsi que celui de la diversité. Les communautés acadienne et francophones ont la prétention de représenter cette diversité de l'expression artistique canadienne-française. Le Canada s'est fait le champion de la diversité culturelle sur le plan international; il doit maintenant trouver des façons de l'appliquer sur le plan national et de soutenir cette diversité.

Le sénateur Tardif : Je tiens d'abord à vous remercier pour votre excellente présentation ainsi que pour votre engagement auprès de nos communautés francophones en situation minoritaire.

You mentioned the issue of government advertising a number of times. Do you receive your share of that advertising in your media, whether it be offers of employment or services? If I understand correctly, this is a significant share of your revenue. When there is a shortfall, when there is no advertising — there is obviously a shortage of income. Are you receiving your share from the federal government?

Serge Paquin, Secretary General, Alliance des radios communautaires du Canada: In June of last year, the House of Commons Standing Committee on Official Languages passed a motion that 5.4 per cent — which represents roughly the percentage of the minority communities — would be directed to minority community media.

One year later, we received a letter from the Minister of Public Works stating that implementing that motion was a complicated matter, that we were already receiving an appreciably equivalent portion. In short, this has been a challenge for the radio stations. Perhaps it was less so for the newspapers; I will let Mr. Potié speak to that subject, because, under the act, the government is required to announce notices in the print sector. In the case of the radio stations, we maintained the figures in our brief: \$85,000 for 21 radio stations is not an enormous amount. The figures have tended to rise slightly after the moratorium.

We are currently working with Service Canada. In January, they published a report in which they said they wanted to reach all Canadians and to focus on the communities in order to inform them of their rights and of the services offered by the government. In order to implement a special project with Service Canada, that department is apparently ready to put money on the table.

We are talking about half a million dollars a year to inform our communities about those services. However, we still have to obtain the consent of the Privy Council, the Treasury Board and Public Works and Government Services Canada. We are talking about positive measures, and that is precisely what we talk about in our document, but they are slow in coming. Fortunately there have been a few initiatives. We are not getting our fair share of federal government advertising. Such an initiative could really help to inform, but also to improve the situation.

We talked about the Canadian Radio Fund. Often, when we request subsidies, the government steps back and says that this era of government subsidies is over. But the money is there and it is intended to inform the population. Will the initiative go forward? We remain very prudent. Even if Service Canada assures us that they are very much in favour of this initiative, we have to get everybody's consent, which is a constant challenge.

This kind of initiative is a positive measure that we support 100 per cent. I hope that officials will hear our message so that we can accelerate implementation of those measures. I hope they move forward because these measures are very concrete. In this area, we still have a great deal of work to do.

Vous avez mentionné, à quelques reprises, la question des annonces gouvernementales. Est-ce que vous recevez votre part dans vos médias pour ces annonces, que ce soit au niveau d'offres d'emploi ou de services? Si je comprends bien, c'est une partie importante de vos revenus. Lorsqu'il y a un manque, qu'il n'y a aucune annonce publicitaire, il y a évidemment un manque de revenus. Est-ce que vous recevez votre part du gouvernement fédéral?

Serge Paquin, secrétaire général, Alliance des radios communautaires du Canada : L'an dernier, en juin, il y a eu une motion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes selon laquelle 5,4 p. 100 — ce qui représente à peu près le taux des communautés en situation minoritaire — serait dirigé vers les médias communautaires en situation minoritaire.

Un an plus tard, on a reçu une lettre du ministre des Travaux publics qui disait que c'était compliqué à mettre en œuvre, qu'on avait déjà une portion sensiblement équivalente. Bref, cela a toujours été un défi pour les radios. Ça l'était peut-être moins pour les journaux; je laisserai M. Potié s'exprimer à ce sujet, parce que selon la loi, le gouvernement, dans l'imprimé, est obligé d'annoncer les avis. Dans le cas des radios, on gardait les chiffres dans notre mémoire, 85 000 \$ pour 21 radios, ce n'est pas énorme. Les chiffres tendent à monter un peu, après le moratoire.

On travaille actuellement avec Services Canada. Et en janvier, ils ont rendu public un rapport dans lequel ils disent vouloir rejoindre tous les Canadiens et se concentrer sur les communautés afin de bien les informer de leurs droits et des services offerts par le gouvernement. Pour pouvoir concrétiser un projet spécial avec Services Canada, ce dernier serait prêt à mettre de l'argent sur la table.

On parle d'un montant d'un demi million de dollars par année pour informer nos communautés sur ces services. Encore faut-il obtenir l'aval du Conseil Privé, du Conseil du Trésor et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. On parle de mesures positives, et justement il en est question dans notre document, mais elles tardent à venir. Il y eut heureusement quelques initiatives. Nous ne retirons pas notre juste part de la publicité du gouvernement fédéral. Une telle initiative pourrait vraiment contribuer à informer mais aussi à améliorer la situation.

On a parlé du Fonds canadien de la radio. Souvent, lorsqu'on fait une demande de subvention, le gouvernement recule et dit que cette ère des subventions gouvernementales est révolue. Mais cet argent existe et est destiné à informer la population. Est-ce que l'initiative ira de l'avant? Nous demeurons très prudent. Même si Services Canada nous assure qu'ils sont très favorables à cette initiative, nous devons obtenir l'aval de tout le monde, ce qui pose un défi constant.

Ce genre d'initiative constitue une mesure positive que nous appuyons à 100 p. 100. J'espère que les fonctionnaires entendront notre message, afin que nous puissions accélérer la mise sur pied de ces mesures. Je souhaite qu'elles aillent de l'avant car ces mesures seront très concrètes. À ce niveau, il nous reste encore beaucoup de travail à faire.

The media placement agencies do not know us; they are unaware that we exist. They are content to work with the general sectors. These are very often anglophone agencies. We always have to make demands.

In the past eight years, we have been trying, with considerable difficulty, to get our fair share of government advertising. Last year, the process ended at the House of Commons Standing Committee on Official Languages. Today, we hope that, with Service Canada, the initiative will move forward in the wake of the new regulations under Bill S-3.

Mr. Ouellette: With the tightening of the regulations and procedures, as a result of the sponsorship scandal, it takes nearly 18 months before a department can announce a new project. The file has to be studied at the Privy Council, the Treasury Board, then sent to Public Works and Government Services Canada, then it comes back.

When I appeared before the House of Commons Standing Committee on Official Languages, I mentioned that last year's government advertising budget was approximately \$71 million. Of that amount, we had spent only \$35 million. So we did not spend all the money.

Amounts are budgeted. However, as a result of bureaucratic red tape, we are not spending the money. I do not know a lot of departments that are not spending the money from these programs. So there is an unease and a problem in that area. Amounts are approved but not spent. After going around in circles for 18 months, the departments ultimately give up.

Accountability, responsibility and transparency are great virtues. However, these measures must not prevent the programs from operating. The Canadian government must not be prevented from ensuring that Canadians are informed about the programs. However, that is precisely what is happening right now. As a result of bureaucratic red tape, Canadians are not being informed about all the programs of the departments and agencies.

Audit is necessary, of course, but how much does it cost to audit everyone a number of times? I can tell you that, in certain departments, people are fed up with audits. Audits are conducted once, twice, three and four times and even more. While officials have to produce all the documentation necessary for the audits, they cannot focus on the programs and, consequently, are not doing their job. In my opinion, things have gone too far. Balance has to be restored.

Mr. Potié: Our situation is different from that of ARC du Canada. I agree with the Alliance des radios communautaires that advertising campaign approval is a very arduous process. The newspapers' revenues have declined. With the election, the change of government and the implementation of the new process, it has taken a certain amount of time for things to return to normal. However, the situation is not what it was four or five years ago — and I am not talking about sponsorships, but about advertising.

Les agences de placement-média ne nous connaissent pas, elles ignorent notre existence. Elles se contentent des secteurs généraux. Il s'agit bien souvent d'agences anglophones. Il faut toujours revendiquer.

Depuis huit ans, nous tentons, avec beaucoup de difficulté, d'aller chercher notre part de la publicité gouvernementale. L'année dernière, le processus a pris fin au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. Aujourd'hui, nous espérons qu'avec Services Canada l'initiative ira de l'avant, avec la foulée de la nouvelle réglementation dans le cadre du projet de loi S-3.

M. Ouellette : Avec le resserrement de la réglementation et des procédures, suite au scandale des commandites, il faut près de 18 mois avant qu'un ministère ne fasse l'annonce d'un nouveau projet. Il faut que le dossier soit étudié au Conseil Privé, au Conseil du Trésor, envoyé à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, puis qu'il revienne.

Lors de ma comparution devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, je mentionnais que le budget de l'an dernier, pour la publicité gouvernementale, était d'environ 71 millions de dollars. De ce montant, nous en avons dépensé que 35 millions. Nous n'avons donc pas dépensé tout l'argent.

Des sommes sont prévues. Toutefois, à cause de la lourdeur bureaucratique, on ne dépense pas l'argent. Je ne connais pas beaucoup de ministères qui ne dépensent pas l'argent de ses programmes. Il existe donc un malaise et un problème de ce côté. On vote des sommes qui ne sont pas dépensées. À force de tourner en rond pendant 18 mois, les ministères finissent par abandonner.

L'imputabilité, la responsabilité et la transparence ont de grandes vertus. Toutefois, il ne faut pas que ces mesures empêchent le fonctionnement des programmes. Il ne faut pas empêcher le gouvernement canadien de faire en sorte que les Canadiens soient informés sur les programmes. Or, c'est exactement ce qui se passe actuellement. À cause de la lourdeur bureaucratique, les Canadiens ne sont pas informés sur tous les programmes des ministères et des agences.

La vérification est nécessaire, bien sûr. Mais il en coûte combien de vérifier tout le monde plusieurs fois? Je puis vous dire, dans certains ministères, que nous en avons ras le bol de la vérification. La vérification se fait une, deux, trois, quatre fois et même plus. Pendant que les fonctionnaire doivent produire toute la documentation nécessaire aux vérifications, ils ne peuvent pas se concentrer sur les programmes et, par conséquent, ils ne font pas leur travail. À mon avis, nous sommes allé trop loin. Il faut rétablir l'équilibre.

M. Potié : Notre situation est différente de celle de l'ARC du Canada. Je suis d'accord avec l'Alliance des radios communautaires que le processus d'approbation des campagnes publicitaires est très ardu. Le revenu des journaux a diminué. Avec les élections, le changement de gouvernement et la mise en place du nouveau processus, il a fallu un certain temps pour que les choses reviennent à la normale. Toutefois, la situation n'est pas celle d'il y a quatre ou cinq ans — et je ne parle pas des commandites mais de la publicité.

We note that the French-language newspapers in general are complying with the provisions of the Official Languages Act. Radio generally brings in less advertising revenue than the newspapers. However, the situation is changing. People are increasingly turning toward the Internet.

I have attended a number of conferences where the newspaper associations such as the Canadian Community Newspaper Association (CCNA) and Hebdos Québec have participated. Statistics show that the Internet is growing 20 per cent a year. That growth is occurring at the expense of radio and newspapers. As community media and partners with the federal government, we must develop and become an adequate and innovative presence on the Internet.

Another deficiency that we have denounced to the Department of Public Works and Government Services is this: the Official Languages Act, which we rigorously defend, enables the government to target a specific language community. However, the departments do not do that, perhaps out of fear of violating the Official Languages Act. An Action Plan on Official Languages has been established. That action plan would do well to make established objectives and programs known to the linguistic minority communities. However, that has not been the case, and we believe there is a deficiency in that area.

We are continuing our work with Public Works and Government Services Canada so that the media receiving advertising can be active and relevant in their community.

Senator Tardif: In November 2005, changes were made to Part VII of the Official Languages Act. You referred to those changes in talking about Bill S-3, which was to require the government to consult the communities and introduce positive measures.

Have you noticed a change in your relationship with the government? Is there greater consultation when a new program is introduced or when changes are made to an existing program? Have you observed any efforts made by the departments with which you deal to introduce positive measures with regard to the work you are doing?

Mr. Paquin: I do not want to echo the last report of the Commissioner of Official Languages. However, I must say that concrete action is slow in coming, and we are looking for it.

Yes, there has been consultation and we have been informed. With Mr. Potié, we have attended at least two or three briefing sessions. We have been prepared for the new act and the new provisions. We heard a number of presentations at the meetings of the FCFA du Canada. Officials from Canadian Heritage also came and outlined the benefits of these new positive measures to us. In concrete terms, however, nothing has happened yet.

When we talk about positive measures, officials step back, saying that they do not know exactly what that is. There is currently no clear definition of the term "positive measures."

On remarque chez les journaux francophones, en général, un respect des dispositions de la Loi sur les langues officielles. La radio, de façon générale, rapporte moins en publicité que les journaux. Toutefois, la situation est en train de changer. On se dirige de plus en plus vers Internet.

J'ai assisté à quelques conférences auxquelles ont pris part des associations de journaux tels Canadian Community Newspaper Association (CCNA) et Hebdos Québec. Les statistiques révèlent que Internet grandit de 20 p. 100 par année. Cette croissance se fait aux dépens de la radio et des journaux. Comme médias communautaires et comme partenaires avec le gouvernement fédéral, nous devons nous développer et assumer une présence adéquate et innovatrice sur Internet.

Une autre lacune que nous avons dénoncée au ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux est la suivante : La loi sur les langues officielles, que nous défendons avec rigueur, permet au gouvernement de cibler de façon particulière une communauté linguistique. Toutefois, les ministères ne le font pas, de crainte peut-être d'aller à l'encontre de la Loi sur les langues officielles. Un Plan d'action sur les langues officielles a vu le jour. Ce plan d'action aurait eu intérêt à faire connaître les objectifs et programmes en place auprès des communautés linguistiques en situation minoritaire. Or, ce ne fut pas le cas, et nous croyons qu'il existe une lacune sur ce plan.

Nous poursuivons notre travail auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour que les médias qui reçoivent la publicité soient présents et pertinents dans leur communauté.

Le sénateur Tardif : En novembre 2005, des changements ont été apportés à la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Vous avez fait référence à ces changements en parlant du projet de loi S-3, qui devait obliger le gouvernement à consulter les communautés et instaurer des mesures positives.

Avez-vous remarqué un changement dans votre relation avec le gouvernement? Y a-t-il une plus grande consultation lorsqu'un nouveau programme est lancé ou lors de changements à un programme existant? Avez-vous pu constater des efforts, de la part des ministères avec lesquels vous transigez, pour instaurer des mesures positives par rapport au travail que vous faites?

M. Paquin : Je ne veux pas me faire l'écho du dernier rapport du commissaire aux langues officielles. Toutefois, je dois dire que les actions concrètes tardent à venir et on les cherche.

Oui, il y a eu de la consultation et nous avons été informés. Avec M. Potié, nous avons assisté à au moins deux ou trois séances d'information. On nous a préparé à la nouvelle loi et aux nouvelles dispositions. Nous avons entendu plusieurs présentations lors des réunions de l'FCFA du Canada. Des fonctionnaires de Patrimoine canadien sont venus aussi nous exposer les bienfaits de ces nouvelles mesures positives. Toutefois, de façon concrète, il ne s'est toujours rien produit.

Lorsqu'on parle de mesures positives, les fonctionnaires reculent en disant qu'ils ne savent pas exactement de quoi il s'agit. Il n'existe aucune définition claire, actuellement, du terme « mesures positives ».

Failing that, officials prefer to do nothing. The sponsorship scandal has had a significant impact on the way public servants work. Since then, there have been problems with advertising placements. Government officials are now afraid to do anything. I will give you a concrete example, as trivial as it may seem. One person we know who was employed by the Department of Public Works and Government Services broke a leg in a number of places. We contacted the department to determine the name of the hospital where he was staying in order to send him flowers. They refused to give us that information. Since the scandal, that might perhaps be considered a bribe. That is the situation that officials are experiencing. They do nothing and they especially do not know how to go about their work because they are afraid they will be rapped on the knuckles.

That is a general feeling in the public service. Public servants have no room to manoeuvre. It is total standpattism. They no longer know what a positive measure represents and they are afraid of reprisals. This is paralyzing the public service and the departments. It is overkill. When it takes 18 months to adopt an advertising campaign, I understand why the departments step back. In the name of accountability and transparency, there are three committee levels for approving an advertising campaign. That discourages people.

We are still waiting for those positive measures. To my knowledge, we have been unable to see an illustrative case. Will our project with Service Canada move forward? Many public servants would like that, but many are kept on a short leash because suddenly, in the name of accountability, that could tread on someone's toes or someone might take a wrong step. It is sad to see that we have wonderful legislation, but that it is not in fact enforced.

Senator Tardif: Could you give us a list of positive measures after consulting with your associations or your organization? You could tell the department: "Here are what we consider to be positive measures. We would like your department to be able to set this up."

Mr. Paquin: We have talked about the Canadian Radio Fund, Public Works and Government Services Canada and Service Canada. We have lists of positive measures from our colleagues at the national associations and spokespersons to propose to them. Just for the Canada-community and Canada-national organization agreements, we are requesting an increase of \$24 million. That would be a positive measure to assist the communities that are under-funded. We have been receiving the same funding since roughly 1992. There has been no increase for our association. In addition, our main backer, Shaw Communications, is a private, strictly anglophone Calgary company. It will be helping us in August. Our association will be losing \$320,000. As for the other part, our associations together with FCCF and FCFA, including several tens of organizations, have been seeking funding for a number of years, but there is no budget. We are served up this speech every time. We have met with officials, the deputy minister of Canadian Heritage and even the assistant to the minister, Ms. Oda. The

À défaut de cela, les fonctionnaires préfèrent ne rien entreprendre. Le scandale des commandites a eu un impact important sur la façon de travailler des fonctionnaires. Depuis, il y a des problèmes de placements publicitaires. Les fonctionnaires ont maintenant peur de faire quoi que ce soit. Je vous en donne un exemple concret, aussi banal qu'il puisse paraître. Une personne que nous connaissons à l'emploi du ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux s'est fracturée la jambe à plusieurs endroits. Nous avons communiqué avec le ministère afin de connaître le nom de l'hôpital où il séjournait afin de lui envoyer des fleurs. On a refusé de nous communiquer l'information. Depuis le scandale, cela risquerait d'être considéré comme un pot-de-vin peut-être. C'est la réalité que vivent les fonctionnaires. Ils ne font rien et surtout ne savent pas comment s'y prendre parce qu'ils ont peur de se faire taper sur les doigts.

C'est un sentiment généralisé dans la fonction publique. Les fonctionnaires n'ont plus aucune marge de manœuvre. C'est l'immobilisme total. On ne sait plus ce que représente une mesure positive et on a peur des représailles. Cela paralyse la fonction publique et les ministères. C'est du « overkilling ». Quand cela prend 18 mois pour adopter une campagne de publicité, je comprends que les ministères reculent. Il y a trois niveaux de comités pour approuver une campagne publicitaire au nom de l'imputabilité et de la transparence. Cela décourage les gens.

Les fameuses mesures positives on les attend toujours. On n'en a pu vu, à ma connaissance, d'exemple type. Notre projet avec Services Canada va-t-il aller de l'avant? Beaucoup de fonctionnaires le voudraient mais beaucoup sont retenus en laisse parce que tout à coup, au nom de l'imputabilité, cela pourrait froisser quelqu'un ou qu'on puisse faire un mauvais pas. C'est triste de voir que nous avons de belles lois, mais que dans la réalité elles ne sont pas appliquées.

Le sénateur Tardif : Pourriez-vous nous donner une liste de mesures positives après consultation auprès de vos associations ou de votre organisme? Vous pourriez dire au ministère : « Voici ce que nous considérons être des mesures positives. Nous aimerions que votre ministère ou votre département puisse mettre cela sur pied. »

M. Paquin : On a parlé du Fonds canadien de la radio, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et de Services Canada. Nous avons des listes de mesures positives venant de nos collègues des associations nationales et porte-parole à leur proposer. Juste par rapport aux ententes Canada-communautés et Canada-organismes nationaux, nous demandons une bonification de 24 millions. Ce serait une mesure positive pour aider les communautés qui sont sous-financées. Nous disposons du même financement depuis 1992 environ. Il n'y a pas eu d'augmentation pour notre association. De plus, notre principal bailleur de fonds, Shaw Communications, est une compagnie privée de Calgary strictement anglophone. Elle va nous laisser tomber au mois d'août. Notre association perdra 320 000 dollars. Pour ce qui est de l'autre partie, nos associations regroupées avec la FCCF et FCFA, dont plusieurs dizaines d'organismes, revendiquent des fonds depuis plusieurs années, mais il n'y a pas de budget. On se fait servir ce discours toutes les fois. On a rencontré des fonctionnaires, la sous-ministre de

answer is clear: we do not have any money. We cannot establish anything because they are cutting programs. Is cutting programs a positive measure? I do not think so. That much is clear.

There is a gap between what we can see in the act and what is being put forward in concrete terms. Unfortunately, we are still waiting for concrete actions. We have demands and projects too. We put them forward to officials, but a positive measure is abstract until someone in the government says: "Here are some examples of concrete measures; here is what we are going to contribute to and what we are encouraging the departments to do." They encourage half-heartedly, but there are not yet any clear and specific precedents. You have to start with at least a few examples in order to be able to continue the series of positive measures, but what can we do as long as there is nothing concrete? Does the government deliberately not want to put forward any concrete measures; is it saying that it is leaving that up in the air? Nearly 25 years have elapsed since 1985. It is time we saw some real positive measures.

The Chairman: Mr. Potié, do you have something to add?

Mr. Potié: We have two measures in mind, one that almost saw the light of day, but, with the uncertainty surrounding the Publications Assistance Program, it suddenly disappeared. The Publications Assistance Program has always contended that there should be provisions that are specific to the minority francophone or anglophone press and that reflect the markets in which they operate. Officials were ready to put something in place. They even came to our annual meeting to announce the good news to us. Shortly afterward, we learned that Canada Post Corporation was probably going to withdraw its funding. That has been shelved. That is a minor example. These are not large amounts of funding in our case.

With regard to the Canada Magazine Fund, there is a magazine publishing assistance program that is very good for that industry, but, once again, that is an example of a program introduced for the majority. We have nothing against that. But when we go knocking on the door, we note that, as a result of the reality of our communities, markets and businesses, there is no entryway for us. We should work with the Department of Canadian Heritage to come up with something.

Mr. Henry: I will just take the liberty of expressing a doubt. I do not think I have an answer, but when you refer to Bill S-3 — which is also referred to in the document you submitted — we are talking about arts and culture, but Canadian Heritage is our main contact. In general, when we talk about funding, we are talking about 80 or 90 per cent of the budget. For the Acadian and francophone communities, everything essentially comes from the Department of Canadian Heritage, but, as that department already has two heads, one being official languages and the other arts and culture, you will allow me to doubt.

Senator Tardif: All the departments are responsible, including Canadian Heritage.

Mr. Henry: I do not doubt that.

Patrimoine canadien et même l'adjointe de la ministre, Mme Oda. La réponse est claire : nous n'avons pas d'argent. Nous ne pouvons pas en mettre sur pied parce qu'on coupe des programmes. Est-ce que couper des programmes représente une mesure positive? Je ne crois pas. C'est clair à ce niveau.

Entre ce qu'on peut bien voir dans la loi et ce qui est mis de l'avant concrètement, il y a un écart. On attend des gestes concrets malheureusement. Des revendications on en a et des projets aussi. On le fait valoir aux fonctionnaires, mais c'est abstrait une mesure positive tant que quelqu'un au gouvernement ne dit pas : « Voici quelques exemples de mesures positives, voici à quoi cela va contribuer et qu'on encourage les ministères à le faire ». On encourage sur le bout de lèvres, mais il n'y a pas encore de précédents clairs, nets et précis. Il faut partir au moins avec quelques exemples pour pouvoir continuer la série des mesures positives, mais que pouvons-nous faire tant qu'il n'y aura pas de choses concrètes? Est-ce voulu aujourd'hui que le gouvernement ne veuille pas mettre de l'avant de mesures concrètes, qu'il dise qu'il laisse cela dans l'air du temps? Entre 1985 et aujourd'hui, il s'est écoulé tout près de 25 ans. Il serait temps de voir de vraies mesures positives.

La présidente : M. Potié, aviez-vous quelque chose à ajouter?

M. Potié : On a deux mesures en tête, une qui a presque vu le jour, mais avec toute l'incertitude entourant le Programme d'aide aux publications, elle a soudainement disparu. Le Programme d'aide aux publications a toujours soutenu qu'il devrait y avoir des dispositions qui soient spécifiques à la presse francophone ou anglophone en situation minoritaire et qui tiennent compte des marchés dans lesquels on travaille. Les fonctionnaires étaient prêts à mettre en place quelque chose. Ils sont même venus à notre assemblée annuelle pour nous annoncer la bonne nouvelle. Peu après, on a appris que la Société canadienne des Postes allait probablement retirer son financement. C'est sur la tablette. C'est un exemple mineur. Ce n'est pas des gros fonds dans notre cas.

Au plan du Fonds du Canada pour les magazines, il y a un programme d'aide à l'édition de magazines qui est très bien pour cette industrie, mais encore une fois, c'est l'exemple d'un programme mis sur pied pour la majorité. On n'a rien contre. Mais quand on va cogner à la porte, on remarque que la réalité de nos communautés, de nos marchés et de nos entreprises fait qu'il n'y a pas de porte d'entrée pour nous. Il y a lieu de travailler avec le ministère Patrimoine canadien pour inventer quelque chose.

M. Henry : Je me permettrai juste d'exprimer un doute. Je ne pense pas avoir de réponse, mais lorsque vous évoquez le projet de loi S-3, — évoqué aussi dans le document que vous avez produit — on parle des arts et de la culture or Patrimoine canadien est notre principal interlocuteur. De façon générale, lorsqu'on parle de financement, on parle de 80 ou 90 p. 100 du budget. Tout vient essentiellement, pour les communautés acadiennes et francophones, du ministère du Patrimoine canadien mais comme ce ministère a déjà deux têtes, une les langues officielles et l'autre, les arts et la culture, permettez-moi de douter.

Le sénateur Tardif : Tous les ministères sont responsables, y compris Patrimoine canadien.

M. Henry : Je n'en doute pas.

The Chairman: For example, could a positive measure coming from Canadian Heritage be a national cultural policy that would include a digital adjustment support fund? Would that be a positive measure in your mind? We must try to understand what that means. It has never been defined.

Mr. Henry: Yes, no doubt. The cultural industries and my colleagues of the other artistic platforms, whether it be theatre people, television or film producers, all are facing a problem of access to Canadian Heritage.

The Chairman: Perhaps the government needs you to help it define what a positive measure is. Perhaps it would not be bad to think of that. In that way, when you have your meetings with officials or the departments, you would arrive with a contribution. That is just an idea that came to mind, and that is why I asked you the question.

Mr. Ouellette: We have a positive measure for the Canadian Community Radio Fund. That has been talked about at all levels now for a year already. The minister has unfortunately refused to receive us so that we can talk to him about it. However, we have met the deputy minister and his political assistant. Last year, we talked about it with the Official Languages Committee and the Canadian Heritage Committee. We talked about with to the CRTC. We have been talking about it for more than a year. I hope we will be heard and that we will be on the list.

Mr. Paquin: The example of Service Canada and the single windows is an excellent initiative. As we know, there is already quite a significant budget, and this is a priority for the present government. Where that also becomes a positive measure is that we are going to target a medium and communities and adapt that advertising to a target public and target media. The nearby newspapers and radio stations aim directly at the communities. These citizens must be listened to in their language. We have to be close to them in order to talk to them.

On the Baie Sainte-Marie radio station, CIFA, I asked people: "Why do you not listen to Radio-Canada? You have had a state radio station for years." The answer is simple: "We do not understand what they are saying on the air." How can Radio-Canada speak to a francophone population knowing that that population does not understand the French it uses? If you take the money from Service Canada and give it to the radio stations, but it is Acadians from Baie Sainte-Marie who promote it, they will understand what we are talking about. That is a positive measure. It is to be able to adapt the content to the reality of the communities.

Senator Losier-Cool: First, I apologize for arriving late. I was performing another parliamentary duty replacing the Speaker of the Senate. That said, I would have liked to hear your presentation because I am very pleased that the Senate has given us a mandate to examine the state of francophone culture, particularly in francophone minority communities.

La présidente : À titre d'exemple, une mesure positive venant de Patrimoine canadien pourrait-elle être une politique culturelle nationale qui comprendrait un fonds d'appui pour l'adaptation numérique? Est-ce que ce serait une mesure positive dans votre esprit? Il faut essayer de comprendre ce que cela veut dire. Cela n'a jamais été défini.

M. Henry : Oui, sans doute. Les industries culturelles et mes collègues des autres plateformes artistiques, que ce soit les gens de théâtre, les producteurs en télévision ou en cinéma, tous sont confrontés à un problème d'accès à Patrimoine canadien.

La présidente : Le gouvernement a peut-être besoin de vous pour l'aider à définir ce qu'est une mesure positive. Cela ne serait peut-être pas vilain d'y songer. De cette façon, lorsque vous aurez vos rencontres avec les fonctionnaires ou les ministères, vous arriveriez avec une contribution. Ce n'est qu'une idée qui m'est venue à l'esprit et c'est la raison pour laquelle je vous posais la question.

M. Ouellette : Nous avons une mesure positive pour le Fonds canadien de la radio communautaire. Cela fait déjà un an qu'on en parle à tous les niveaux. La ministre a malheureusement refusé de nous recevoir pour qu'on lui en parle. Cependant, on a rencontré la sous-ministre et son adjoint politique. L'année dernière, on en a parlé au Comité des langues officielles et au Comité du patrimoine canadien. On en parle au CRTC. Cela fait au-delà d'un an qu'on en parle. J'espère qu'on sera entendu et qu'on sera sur la liste.

M. Paquin : L'exemple de Services Canada et des guichets uniques, c'est une excellente initiative. Il y a déjà, on le sait, un budget assez important et c'est une priorité, pour le gouvernement actuel. Où cela devient aussi une mesure positive, c'est qu'on va cibler un média et des communautés et adapter cette publicité en fonction d'un public cible et de médias cibles. Les journaux et les radios de proximité s'adressent directement aux communautés. On doit écouter ces citoyens dans leur langue. On doit être proche d'eux pour leur parler.

À la radio de Baie Sainte-Marie, CIFA, j'ai demandé aux gens : « Pourquoi vous n'écoutez pas Radio-Canada? Vous avez une radio d'État depuis des années. » La réponse est simple : « On ne comprend pas ce qu'ils disent en ondes. » Comment Radio-Canada peut s'adresser à une population francophone tout en sachant que cette population ne comprend pas le français qu'on utilise? Si on prend l'argent de Services Canada et qu'on le donne aux radios, mais que ce sont des Acadiens de la Baie Sainte-Marie qui en font la promotion, ils vont comprendre de quoi on parle. C'est cela une mesure positive. C'est de pouvoir adapter le contenu par rapport à la réalité des communautés.

Le sénateur Losier-Cool : D'abord, je m'excuse d'être arrivée en retard, j'occupais une autre fonction parlementaire en remplacement du Président du Sénat. Cela étant dit, j'aurais voulu entendre votre présentation parce que je suis très heureuse que le Sénat nous ait donné le mandat d'examiner l'état de la culture francophone, surtout en situation minoritaire.

I would also like us to be able to reflect on the fact that culture is not just a matter of money. In other words, if we were very rich, could we say that culture is doing well? Could we have a certain culture?

Coming back to the positive measures that I heard, I imagine you said in your presentations that the first thing you advise our committee is that it recommend that there be a federal policy on culture.

That said, are schools, communities and youth involved in that cultural policy? You mentioned the case of Baie Sainte-Marie, and that may be one of the reasons why we have undertaken to conduct this study because we know how endangered we are. I would like to hear what the members of the community think about culture. Do they believe in a francophone culture? There are young people growing up in a bilingual environment, and it is sometimes difficult for them to identify with it.

Today is our first discussion on this subject, and we are trying to cover the issue as much as possible. I want to hear about something other than the monetary side. If the federal government gave you the billions of dollars you need tomorrow, what would you do?

Mr. Henry: I do not want to over-emphasize this, but Canada stands between the American model, under which the private sector invests to a large degree in arts and culture, and a European model. Great Britain and France invest in arts and culture to a greater degree on a per capita basis. We stand somewhere between the two, and we are poorly served in general. That is why we may possibly give the impression that we are obsessed with money, but we genuinely need money.

That said, in the past two or three years, many initiatives have shown the extent to which the communities want to integrate arts and culture to a greater degree. There was the Education Summit that was held a year or two ago, where all the school boards across the country integrated into their action plans what is called identity building. There are projects across the country. There are some in Ontario in which there is increasingly significant collaboration between the education and arts and culture communities.

The communities are interested in consuming their culture, in getting along with and talking to each other. There is a genuine interest, beyond the financial aspect, in living that culture, in expressing and consuming it.

Mr. Ouellette: I am going to give you an example apart from that of the community radio stations. I am going to wear another hat. I am vice-president of Éditions Perce-Neige, in Moncton, which publishes poetry. The Government of New Brunswick recently established a book policy. That had not existed. It makes all the difference in the world. I was recently speaking with the members of my board of directors and with the Director General. There have been orders for books! The bookstores are buying them, schools are buying them, and public libraries are buying them. In adopting a book policy, the province of New Brunswick did not invest millions and billions of dollars. It set a framework,

Je souhaite également que l'on puisse réfléchir au fait que la culture n'est pas seulement une question d'argent. En d'autres mots, si on était très riche, est-ce qu'on pourrait dire que la culture se porte bien? Est-ce qu'on pourrait avoir une certaine culture?

Je reviens aux mesures positives que j'ai entendues et j'imagine que vous avez dit, dans vos présentations, que la première des choses que vous conseillez à notre comité, c'est de recommander qu'il y ait une politique fédérale sur la culture.

Cela étant dit, est-ce que les écoles, les communautés et la jeunesse sont impliquées dans cette politique culturelle? Vous avez mentionné le cas de la Baie Sainte-Marie et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles on a entrepris de faire cet examen parce qu'on sait comment on est en danger. J'aimerais entendre les réflexions des membres de la communauté en ce qui a trait à la culture. Est-ce qu'on croit à une culture francophone? Il y a des jeunes qui grandissent dans un milieu bilingue et pour eux, il est parfois difficile de s'identifier.

Aujourd'hui, c'est notre première discussion à ce sujet et on essaie de balayer autant que possible la question. Je veux entendre parler d'autre chose que du côté monétaire. Si le gouvernement fédéral vous donnait demain les milliards dont vous avez besoin, que feriez-vous?

M. Henry : Je ne veux pas insister là-dessus, mais le Canada se trouve entre le modèle américain où le privé investit largement dans les arts et la culture et un modèle européen. La Grande-Bretagne et la France investissent davantage per capita dans les arts et la culture. On se retrouve entre les deux et on est mal servi de façon générale. C'est ce qui fait qu'on peut possiblement donner l'impression qu'on a une obsession pour l'argent, mais on a véritablement besoin de sous.

Ceci dit, depuis les deux ou trois dernières années, beaucoup d'initiatives ont démontré à quel point les communautés veulent intégrer davantage les arts et la culture. Il y a le Sommet sur l'éducation qui a eu lieu il y a un an ou deux où l'ensemble des commissions scolaires à travers le pays ont intégré dans leurs plans d'action ce qu'on appelle la construction identitaire. Il y a des projets à travers le pays. Il y en a en Ontario où la collaboration entre le milieu de l'éducation et le milieu des arts et de la culture est de plus en plus importante.

Il y a un intérêt des communautés à consommer leur culture, à s'entendre et à se parler. Il y a un véritable intérêt, au-delà de l'aspect financier, à vivre de cette culture, de l'exprimer et de la consommer.

M. Ouellette : Je vais vous donner un exemple autre que celles des radios communautaires. Je vais porter un autre chapeau. Je suis le vice-président des Éditions Perce-Neige, à Moncton, qui publie de la poésie. Récemment, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est doté d'une politique du livre. Ce qui n'existait pas. Cela fait toute la différence au monde. J'en parlais dernièrement avec les membres de mon conseil d'administration et avec le directeur général. Il y a des commandes de livres! Les librairies en achètent, les écoles en achètent et les bibliothèques publiques en achètent. En adoptant une politique du livre, la province du Nouveau-Brunswick n'a pas investi des millions et

as a result of which the schools and libraries are now buying books. Our small publishing companies are selling books. They have revenue. This is a very concrete example.

I strongly encourage you to adopt a dynamic and living Canadian cultural policy that will ensure that we have revenue sources, not necessarily as a result of government subsidies, but as a result of a conducive framework and environment. That is what is important. It is not just subsidies.

Subsidies are fragile. Tomorrow morning, if the subsidy is cut, we disappear. However, policies make it so that we have a dynamic environment that becomes self-sufficient. Quebec understood that a long time ago, and it modelled its policy on that of France. In New Brunswick, we did not have a book policy. Consequently, people bought all their books in Quebec. Our publishers and publishing houses in New Brunswick got nothing. Try to sell a book in Quebec if you are not located in Quebec. Good luck! Try to go and sell a book in France if you did not publish it in France. Good luck!

Mr. Potié: Your question is somewhat philosophical. First, culture and communication necessarily go together. The distribution of culture is done through the various existing channels of communication. By the force of our markets and because we are the neighbour of the United States — which is not practical — even with all the money in the world, we will always be in a situation where we occupy little space in the communications world.

We must not delude ourselves: with few exceptions, the people who live in our communities will not consume just francophone culture and francophone communications. We are facing the major challenge of building a francophone area that is interesting, diversified, dynamic and vital enough to at least draw their attention part of the time. If we have *CSI* and I do not know what other really fashionable program, people will nevertheless watch them.

That is a fact. We cannot say: this community has a newspaper and a radio station, so it is doing fine. If we have Sirius Satellite Radio, we have 150 television stations in English; we do not have the choice; we have to continue developing communications and culture in French.

Senator Losier-Cool: That is because you belong to the world of the print media and communications. The Senate Committee on Transport and Communications conducted a study last year on the media and media control by private interests. You have no doubt read how the *New Brunswick News*, which is owned by the Irving family, really controls the francophone press.

Mr. Potié: In New Brunswick, yes.

Senator Losier-Cool: That is definitely a challenge for *Acadie Presse* and *Acadie Nouvelle*. We see an example in that. I do not want to engage in philosophy at all, but I want you to tell us that our committee was right in undertaking this study on culture in the francophone minority communities. We studied health, education, and we said to ourselves that culture concerned

des milliards de dollars. Elle a donné un cadre qui fait en sorte que maintenant, les écoles et les bibliothèques achètent des livres. Nos petites maisons d'édition vendent des livres. On a des entrées d'argent. Voilà un exemple très concret.

Je vous encourage vivement à adopter une politique culturelle canadienne dynamique et vivante qui fera en sorte qu'on aura des sources de revenu, pas nécessairement à cause des subventions gouvernementales, mais à cause d'un cadre et d'un environnement propice. C'est ce qui est important. Ce n'est pas seulement la subvention.

La subvention est fragile. Demain matin, on coupe la subvention et on disparaît. Cependant, des politiques font en sorte qu'on a un milieu dynamique qui devient autosuffisant. Le Québec a compris cela depuis longtemps et il a copié sa politique sur la France. Au Nouveau-Brunswick, on n'avait pas de politique du livre, donc on achetait tous les livres au Québec. Nos éditeurs au Nouveau-Brunswick et les maisons d'édition avaient zéro. Essayez de vendre un livre au Québec si vous n'êtes pas au Québec. Bonne chance! Essayez d'aller vendre un livre en France si vous ne l'avez pas édité en France. Bonne chance!

M. Potié : Votre question est un peu philosophique. D'abord, culture et communication vont forcément ensemble. La diffusion de la culture se fait beaucoup par les différents canaux de communication qui existent. Par la force de nos marchés et parce qu'on est voisin des États-Unis — ce qui n'est pas pratique —, même avec tout l'argent du monde, on sera toujours dans une situation où on occupe peu d'espace dans le monde des communications.

Il ne faut pas se leurrer, les gens qui vivent dans nos communautés ne vont pas, à quelques exceptions près, consommer uniquement la culture francophone et les communications francophones. On a le grand défi de construire un espace francophone qui soit assez intéressant, diversifié, dynamique et vital pour au moins attirer leur attention une partie du temps. Si on a *CSI* et je ne sais pas quelle autre émission qui est vraiment à la mode, les gens vous tout de même les regarder.

C'est une réalité. On ne peut pas dire : cette communauté a un journal et une radio, alors elle est correcte. Si on a Sirius Satellite Radio, on a 150 chaînes de télévision en anglais, on n'a pas le choix, on doit continuer de développer les communications et la culture en français.

Le sénateur Losier-Cool : C'est parce que vous faites partie des communications et de la presse écrite. Le Comité sénatorial des transports et des communications a fait une étude l'année dernière sur les médias et sur le contrôle des intérêts privés sur les médias. Vous avez certainement lu comment le *New Brunswick News*, aux mains de la famille Irving, contrôle vraiment la presse francophone.

M. Potié : Au Nouveau-Brunswick, oui.

Le sénateur Losier-Cool : C'est un défi certainement pour *Acadie Presse* et l'*Acadie Nouvelle*. On y voit un exemple. Je ne veux pas faire de la philosophie du tout, mais je veux que vous nous disiez que notre comité a eu raison d'entreprendre cette étude sur la culture dans les milieux francophones en situation minoritaire. On s'est penché sur la santé, sur l'éducation, et on

Part VII of the Official Languages Act, which must foster vitality. Perhaps to finish with this line of thinking, I would like to ask you: were we right or are we wasting our time in continuing this study on francophone culture?

Mr. Ouellette: I think you are right, because the Senate is the house where the wisdom in this country is gathered. I hope this government, or perhaps the next government in six months or a year, will have the wisdom to listen to you for once.

Mr. Henry: I also think it was important because, if we want to have strong communities in Canada, outside Toronto, Montreal or Vancouver, we have to give all Canadians, especially francophones across the country, access to this culture because arts and culture help individuals become part of their community, their province and their nation. I think that arts and culture are also a citizenship project. Access to arts and culture, across the country, is important. And there are all kinds of phenomena now in Canada. We talked about the digital revolution earlier. If we do not want to miss the boat and if we want to ensure the greater well-being of all Canadians, there are definitely reasons to take a serious look at the place of arts and culture across the country.

Mr. Dubé: For my part, I would like to say, on behalf of ANIM, that I am very pleased to be here. It warms my heart to have been invited. I am also an artist; I have carried on that occupation for 30 years; as a pianist and musical director, I travel everywhere in Europe, and this is the first time — that excited me by the way — that I have come here, and I am very honoured. Thank you very much, and I do not think you are on the wrong track, on the contrary. I think that you are on the right track in inviting people like the Alliance nationale — I am a member; I am on its board of directors — and stakeholders like the press and community radio stations. I hope this will not be the last time; I would like to come back.

The Chairman: Senator Murray, you have a question?

Senator Murray: Yes, I have several, Madam Chairman.

[English]

Perhaps I should be asking my questions in English since I am the token anglophone on this committee, but I will not.

[Translation]

Mr. Potié, to clarify what you told us about the federal magazine assistance program, you did not mean that francophone magazines are not eligible or do not benefit from that program?

Mr. Potié: What I mean is that, with one or two exceptions, there is no minority francophone magazine industry.

Senator Murray: The others are quite profitable in any case, such as *L'Actualité* and others.

Mr. Potié: They are profitable, and that is fine. We advocate a policy to support our Canadian magazines and resources allocated in support of Canadian publishing, writing and content.

s'est dit que la culture touchait à la partie VII de la Loi sur les langues officielles qui doit favoriser l'épanouissement. Je voudrais, peut-être terminer sur cette réflexion, vous demander : est-ce que nous avons eu raison ou est-ce que nous perdons notre temps à poursuivre cette étude sur la culture francophone?

M. Ouellette : Je pense que vous avez raison, car le Sénat est la Chambre où on rassemble la sagesse dans pays. J'espère que ce gouvernement, ou peut-être un prochain dans six mois ou un an, aura la sagesse de vous écouter, pour une fois.

M. Henry : Je pense aussi que c'était important parce que, si on veut au Canada avoir des communautés fortes, en dehors de Toronto, Montréal ou Vancouver, il faut donner à l'ensemble des Canadiens, et surtout aux francophones à travers le pays, l'accès à cette culture parce que les arts et la culture contribuent à l'intégration des individus à leur communauté, à leur province et à leur nation. Je pense que les arts et la culture, c'est aussi un projet de citoyenneté. L'accès aux arts et à la culture, partout au pays, est important. Il y a toutes sortes de phénomènes, en ce moment au Canada; on a parlé de la révolution numérique plus tôt, si on ne veut pas manquer le bateau et si on veut s'assurer du mieux être de tous le Canadiens, il y a effectivement matière à se pencher de façon sérieuse sur la place des arts et de la culture à travers le pays.

M. Dubé : Pour ma part, je voudrais dire au nom de l'ANIM que je suis très heureux d'être ici. Cela me fait très chaud au cœur d'avoir été invité. Je suis aussi artiste, cela fait 30 ans que je suis dans le métier; comme pianiste et directeur musical, je me promène partout en Europe et c'est la première fois — ça m'énervait d'ailleurs — que je viens ici et je suis très honoré. Je vous remercie beaucoup et je pense que vous ne faites pas fausse route, au contraire. Je pense qu'en invitant des gens comme l'Alliance nationale — j'en fais partie, je suis au CA — et des intervenants comme la presse et les radios communautaires, vous faites bonne route. J'espère que ce ne sera pas la dernière fois, j'aimerais bien revenir.

La présidente : Sénateur Murray, vous avez une question?

Le sénateur Murray : Oui, j'en ai plusieurs, madame la présidente.

[Traduction]

Je devrais peut-être poser mes questions en anglais étant donné que je suis le seul anglophone de ce comité, mais je ne le ferai pas.

[Français]

Monsieur Potié, pour clarifier ce que vous nous avez dit sur le programme fédéral d'aide aux magazines, vous ne vouliez pas dire que les magazines francophones ne sont pas éligibles ou ne tirent pas profit de ce programme?

M. Potié : Ce que je veux dire, mis à part une ou deux exceptions, c'est qu'il n'y a pas d'industrie de magazines francophones en situation minoritaire.

Le sénateur Murray : Les autres sont bien rentables de toute façon, tel la revue *L'Actualité*, et d'autres.

M. Potié : Ceux-là rentrent, et c'est correct. On préconise une politique pour appuyer nos magazines canadiens, et des ressources consacrées à l'appui à l'édition, à la rédaction, au

But perhaps, for the francophone minority communities, there may be criteria adapted to their reality. They apparently do not publish a glossy magazine that will attract advertising from Honda or Nissan, because Nissan will not want to advertise for 3,000 persons.

Senator Murray: But there are francophone magazines, are there not?

Mr. Potié: There is *Liaison*, which is an Ottawa cultural magazine, and there are a few literary magazines, *Virage* and others. There is no current affairs magazine; if we count them right now, there are two or three so-called university publications. There are not a lot. That requires a lot of money.

Senator Murray: They are not for profit or are they necessarily not for profit?

Mr. Potié: There is necessarily not a lot of money to be made in the magazine industry for francophones outside Quebec.

Senator Murray: You are contemplating a policy?

Mr. Potié: First, we are contemplating a discussion with program representatives. We would like a policy that takes into account Canadian content growth support objectives and that is oriented toward the only partner there is for the francophone communities right now, which is the community press. Those representatives have to ask us the question: how can we help you better serve the communities and help this program achieve its objectives?

Senator Murray: Even though content is somewhat specialized in the case of the universities, for example, there may perhaps be other sources of federal or even provincial assistance for those magazines, no?

Mr. Potié: We are a newspaper association, so I am not very aware of the situation regarding magazines. What we are saying is that there is a program, but that it is not adapted to the situation of minority francophones.

When I talk about the intent of Bill S-3, the way we understood it is that when a department has a program and the francophone minorities and communities try to access it, they are told: "Pardon us, here are our criteria." It takes criteria that would produce a similar impact in our communities, but the reality and tools that we have in the printing sector is that these are community papers. They are not *L'Actualité* or *Elle* or *Coup de Pouce*.

Senator Murray: Mr. Henry, I know lamentably little about your industry, but two questions come to my mind. Would I be wrong in saying or repeating what I have heard it said by others: that francophone artists are in a better position than their anglophone counterparts because they have a guaranteed, even captive market in Canada? They are not threatened by American competition to the same degree as their anglophone counterparts?

contenu canadien. Mais peut-être que pour les communautés francophones en situation minoritaire il peut y avoir des critères adaptés à la réalité qu'ils vivent. Apparemment ils ne font pas un magazine « glossy » où ils vont attirer les annonces de Honda ou Nissan, parce que Nissan ne voudra pas annoncer pour 3000 personnes.

Le sénateur Murray : Mais il y a des magazines francophones, non?

M. Potié : Il y a *Liaison*, qui est un magazine culturel d'Ottawa, et il y a quelques magazines littéraires, *Virage* ou d'autres. Il n'y a pas de magazine d'actualité; si on les compte en ce moment, il en existe trois et deux sont des publications soi-disant universitaires. Il n'y en a pas beaucoup. Cela demande beaucoup d'argent.

Le sénateur Murray : Ils sont à but non lucratif ou est-ce qu'ils sont forcément non lucratif?

M. Potié : Forcément, il n'y a pas beaucoup d'argent à faire dans l'industrie des revues francophones hors Québec.

Le sénateur Murray : Vous envisagez une politique?

M. Potié : On envisage d'abord une discussion avec les représentants du programme. On voudrait une politique qui tienne compte des objectifs d'appui à la croissance de contenu canadien et qui se tourne vers le seul partenaire qui existe en ce moment dans les communautés francophones, qui est la presse communautaire. Il faut que les représentants nous posent la question : comment peut-on vous aider à mieux servir les communautés et aider ce programme à rejoindre ses objectifs?

Le sénateur Murray : Même si le contenu est un peu spécialisé dans le cas des universités, par exemple, il y a peut-être d'autres sources d'aide fédérale ou même provinciale pour ces magazines, non?

M. Potié : Nous sommes une association de journaux, alors je ne suis pas extrêmement au courant de la réalité des magazines. Ce que nous disons, c'est qu'un programme existe, mais qu'il n'est pas adapté à la réalité des francophones en situation minoritaire.

Quand je parle de l'intention du projet de loi S-3, la façon dont nous l'avons compris, c'est que quand un ministère a un programme et que les minorités et collectivités francophones essayent d'y avoir accès, on leur dit : « Excusez-nous, voila nos critères. » Cela prendrait des critères qui donneraient un impact similaire dans nos communautés, mais avec les réalités et les outils qu'on a dans l'imprimerie, ce sont des journaux communautaires. Ce n'est *L'Actualité* ni *Elle* ni *Coup de Pouce*.

Le sénateur Murray : Monsieur Henry, je connais lamentablement peu de votre industrie, mais il y a deux questions qui me viennent à l'esprit. Aurais-je tort de dire ou de répéter ce que j'ai entendu dire par d'autres : que les artistes francophones sont mieux situés que leurs homologues anglophones car ils ont un marché assuré même captif au Canada. Ils ne sont pas menacés par la concurrence américaine au même degré que leurs homologues anglophones?

Mr. Henry: Perhaps a few years ago, but things have changed with the digital revolution. The problem is very Canadian. My daughter buys her music solely over the Internet at 99 cents per song. This new generation of Canadians is the one that will be buying in the future. We anticipate that the plastic medium, the CD, will disappear, as the cassette and vinyl disappeared. The audience is more captive because it has access to music from around the world. You have to have access to the content of your own communities. No, there is no longer a captive market.

Senator Murray: You might find my next question a bit prickly. Federal policies concerning your industry are on copyright, the problems you just raised, the Internet, and trade treaties with our trading partners around the world. Are there any federal policies over which your interests, your perspectives and those of your counterparts in the anglophone industry in Canada are strongly at odds?

Mr. Henry: Is there any opposition in the application of programs?

Senator Murray: Not application or development. Are there any policies over which you are at odds with your anglophone friends?

Mr. Henry: No.

Senator Murray: No. So you are on common ground.

Mr. Henry: Indeed, and in many respects, incidentally. New Brunswick is an example of that. Now there is a sectoral association, Musique New Brunswick, which is a bilingual organization. We see that there are similar problems and challenges in both communities. We present a common front in seeking solutions to those problems, such as the problem of human infrastructures, managers and producers; sometimes the problems are similar.

Senator Murray: Is it the same for our international trade policies?

Mr. Henry: At first glance, there is no policy application over which we are at odds. On the contrary. Perhaps we are at odds over that, but only in part. Let us take the case of the Canada Music Fund, and, like the other cultural industries, I mentioned it to you, the Canadian government's investment is based on economic return. So the question we ask ourselves is: what will be the return to you for every dollar invested in the industry or business? How much will that return be for Canada? That favours the big Canadian businesses, the big francophones businesses in Quebec, and that is how it is for all the programs, in publishing and in music.

Senator Murray: So it is a matter of your fair share.

Mr. Henry: Exactly. We are not necessarily at odds with the anglophones over that, but the reality is that our official language communities do not have any big businesses. That said, there are models in publishing; for example, we have adopted the principle of equivalence. We started thinking about that at Musique Action

M. Henry : Peut-être il y a encore quelques années, mais les choses ont changé avec la révolution numérique. Le problème est très canadien. Ma fille achète sa musique seulement sur Internet à 99 cents la pièce. Cette nouvelle génération de Canadiens est celle qui achètera à l'avenir. On prévoit que le support plastique, le CD va disparaître, comme la cassette et le vinyle ont disparu. L'auditoire est plus captif parce qu'il a accès à des pièces de partout sur la planète. Il faut donner accès au contenu de ses propres communautés. Non, il n'y a plus de marché captif.

Le sénateur Murray : Ma prochaine question pourrait vous sembler un peu épineuse. Les politiques fédérales qui touchent votre industrie sont sur des droits d'auteur, les problèmes que vous venez d'évoquer, Internet, les traités commerciaux avec nos partenaires commerciaux à travers le monde y a-t-il des politiques fédérales sur lesquelles vos intérêts, vos perspectives et celles de vos homologues de l'industrie anglophone du Canada sont fortement opposés?

M. Henry : Existe-t-il dans l'application des programmes de l'opposition?

Le sénateur Murray : Pas de l'application ou du développement. Y a-t-il des politiques qui vous opposent à vos amis anglophones?

M. Henry : Non.

Le sénateur Murray : Non. Donc, vous êtes sur un terrain commun.

M. Henry : Effectivement et à bien des égards, d'ailleurs. Le Nouveau-Brunswick en est un exemple. Il y a maintenant une association sectorielle Musique Nouveau-Brunswick qui est un organisme bilingue. On constate que dans les deux communautés des problèmes et des défis semblables existent. On fait front commun pour exiger des solutions à ces problèmes, par exemple le problème des infrastructures humaines, les gérants et producteurs, les problèmes sont parfois semblables.

Le sénateur Murray : Sur le plan de nos politiques commerciales internationales, c'est la même chose?

M. Henry : Au premier abord, il n'y a pas d'application des politiques qui nous opposent. Au contraire. Peut-être que cela nous oppose, mais en partie seulement. Prenons le cas du Fonds de la musique du Canada et comme les autres industries culturelles, je vous le mentionnais, l'investissement du gouvernement canadien est fondé sur le rendement économique. Alors, la question que l'on se pose est : le dollar investi dans l'industrie ou l'entreprise vous rapportera combien? Rapportera combien au Canada? Cela favorise les grandes entreprises canadiennes, les grandes entreprises francophones au Québec et c'est comme cela pour l'ensemble des programmes que ce soit en édition ou en musique.

Le sénateur Murray : Il s'agit d'une question de votre juste part.

M. Henry : Exactement. Cela ne nous oppose pas nécessairement aux anglophones, mais la réalité étant que de notre côté des communautés des langues officielles, on ne dispose pas de grandes entreprises. Ceci dit, il existe des modèles en édition, par exemple on a adopté le principe de l'équivalence. On a

and adopting it in certain ways. Since equivalence means that your target market represents a certain figure, in order to qualify in song or music, the business has to have a certain number of albums sold or artists signed, for example. There are economic measures that enable businesses to be funded by the Canada Music Fund, for example. There is no equivalence criterion. Publishers have adopted equivalence criteria that enable French Canadian publishers to access a certain percentage of BPIDP funding. Similarly, the Canadian Television Fund has adopted the measure of the minimum closed envelope in the order of \$250,000 to \$300,000, which has its own criteria for francophone producers. This has enabled certain productions to be done outside Quebec. In television and film, it is even tougher. Often, no life is possible outside Toronto, Montreal or Vancouver, because it is a costly medium. And yet, with this measure, this envelope, television productions like *Francoeur* in Ontario, for example, have been produced and have been successful.

Senator Murray: Mr. Ouellette, the only community radio station that I know a little is in Chéticamp, Cape Breton, a region where I go in the summer. It is very good, by the way. I understand what you said about the importance of community radio.

The question that comes to my mind concerns the governance of existing community radio stations. Of course, they are regulated by the CRTC, but how do they govern themselves locally? Is there a governance model? How do we prevent a small group from taking control, from taking over the station? With regard to news, for example, there are issues in the francophone regions that sometimes divide the community, over which various sectors of the population are opposed. How do we ensure that both viewpoints are represented in editorial policy? Is there a local governance model?

Mr. Ouellette: That is an excellent question. First, the community radio stations are non-profit organizations, and some operate on a cooperative arrangement, including that of Chéticamp and other models as well. They are based on the cooperative model, and consequently there is a form of regulation, a culture that is cooperative in the way they operate. That is one way of operating. The other way of operating is to be a not-for-profit business. The radio station belongs to the community; that is the starting point. I was chairman and member of the board of directors of the radio station in Shediac for a few years, so I can speak first-hand about that experience. There are increasing numbers of experiences.

Senator Murray: You were elected by the community?

Mr. Ouellette: Yes. The people from the community are invited to become members of the radio station.

Senator Murray: As in a co-op, yes.

commencé à y songer à Musique Action et à l'adapter de certaines façons. L'équivalence étant votre marché cible représente cela, donc pour se qualifier en chanson musique, il faut que l'entreprise ait un certain nombre de ventes d'albums, d'artistes signés, par exemple. Il existe des mesures économiques qui permettent à des entreprises d'être financées par le Fonds de la musique du Canada, par exemple. Il n'y a pas de critère d'équivalence. Les éditeurs ont adopté des critères d'équivalence qui permettent aux éditeurs canadiens-français d'avoir accès à un certain pourcentage du financement du PADIÉ. De la même façon, le Fonds canadien de la télévision a adopté plutôt la mesure de l'enveloppe fermée minimum de l'ordre de 250 000 ou 300 000 \$ qui a ses propres critères pour les producteurs francophones. Cela a permis à certaines productions hors Québec d'être fait. En télévision et cinéma, c'est encore plus lourd. Souvent, il n'y a pas de vie possible en dehors de Toronto, Montréal et Vancouver parce que c'est un média qui est lourd. Pourtant, avec cette mesure, cette enveloppe, il y a effectivement, par exemple en Ontario, des productions de télévision comme *Francoeur* qui ont été produites et qui remportent du succès.

Le sénateur Murray : M. Ouellette, le seul poste radio communautaire que je connais un peu est à Chéticamp au Cap-Breton, une région que je fréquente pendant l'été. C'est très bon, d'ailleurs. Je comprends ce que vous avez dit à propos de l'importance de la radio communautaire.

La question qui me vient à l'esprit, c'est la gouvernance de la radio communautaire en place. Bien sûr, elles sont réglementées par le CRTC, mais sur le plan local, comment se gouvernent-elles? Est-ce qu'il y a un modèle de gouvernance? Comment évite-t-on qu'un petit groupe prenne contrôle, qu'ils s'emparent du poste? Sur le plan des nouvelles, par exemple, dans les régions francophones, il y a des questions qui parfois divisent la communauté, qui oppose différents secteurs de la population. Comment assure-t-on que la politique éditorial, les deux points de vue sont présents. Y a-t-il un modèle de gouvernance sur le plan local?

M. Ouellette : C'est une excellente question. D'abord, les radios communautaires sont à but non lucratif, certaines ont la formule coopérative dont celle de Chéticamp et d'autres modèles aussi. Elles vont suivre le modèle coopératif, donc dans leur façon de fonctionner, il y a une réglementation, une culture qui est celle de la coopération. C'est une façon de fonctionner. L'autre façon de fonctionner c'est d'être une entreprise à but non lucratif. La radio appartient à la communauté, c'est le point de départ. J'ai été président et membre du conseil d'administration pendant quelques années de la radio à Shediac, donc je peux parler au premier plan de cette expérience. Il y a des expériences qui se multiplient.

Le sénateur Murray : Vous êtes élu par la communauté?

M. Ouellette : Oui. Les gens de la communauté sont invités à acheter une carte de membre de la radio.

Le sénateur Murray : Comme dans une co-opérative, oui.

Mr. Ouellette: A general meeting is held every year, and all members are invited to that meeting, which is convened to elect a board of directors. The board of directors must then form a front office. Last, that front office has to work together with the board of directors.

Senator Murray: That is the case with the 21 stations?

Mr. Ouellette: That is the case with everyone. That said, you are putting your finger on something very sensitive, the governance issue. This is an ongoing challenge in all our communities, and I would even say everywhere; the World Bank has had to deal with governance problems. There are a lot of examples that show this is the case everywhere. It is human. There have been crises at certain radio stations, difficulties, take-over attempts.

At ARC du Canada, we work with our members a great deal. We have an assistance service, and a full-time person is available to assist the radio stations. So we are developing governance models, templates. We also provide training. One of the governance principles that we apply everywhere is that the board of directors and the president of a radio station are not the ones who manage the station, but rather the general management.

We offer training to explain the difference so that board members do not interfere in the radio station's operations or in regular programming. The role of the board is to set guidelines.

Unfortunately, despite all the teaching and training that we offer, every year we have to deal with crises at certain radio stations where board members think that the station belongs to them or that they are the ones who have to manage the station. When that occurs, there is a problem, and a crisis can arise. It is a recurring problem.

In other words, we will never solve the governance problem. Why? Because the system is based on volunteer work. Every year or every two years, there are new members, a new board, new training, new types of awareness. They understand, they go away and we start over. That is part of the ground rules.

However, you are asking a very relevant question. That is why, under our Canadian Radio Fund project, a portion of the funding will be used for governance training. That is important because, when a crisis arises in a community — and I believe there are people around the table who have had experience with major disputes at community radio stations — that can simply kill off a radio station.

Senator Murray: But your alliance has no moral authority?

Mr. Ouellette: Yes, absolutely. That is part of our mandate. We offer services to members, who decide of their own free will to join the alliance, and we provide them with services. Those

M. Ouellette : Une assemblée générale est tenue à tous les ans et tous les membres sont invités à cette assemblée appelée à élire un conseil d'administration. Le conseil d'administration doit ensuite former un bureau de direction. Enfin, ce bureau de direction doit travailler de pair avec le conseil d'administration.

Le sénateur Murray : C'est le cas avec les 21 postes?

M. Ouellette : C'est le cas avec tout le monde. Ceci dit, vous mettez le doigt sur quelque chose de très sensible, la question de la gouvernance. C'est un défi permanent dans toutes nos communautés et je dirais même partout; la Banque mondiale a dû faire face à des problèmes de gouvernance. Il y a plein d'exemples qui démontrent que cela existe partout. C'est humain. Il y a eu des crises dans certaines stations de radio, des difficultés, des tentatives de prise de contrôle.

À l'ARC du Canada, nous travaillons beaucoup avec nos membres. Nous avons un service d'aide, une personne à temps complet est disponible pour aider les stations de radio. Nous développons donc des modèles de gouvernance, des gabarits. Nous fournissons également de la formation. Un des principes de gouvernance que l'on applique partout, c'est que le conseil d'administration et le président d'une radio ne sont pas ceux qui gèrent la radio, mais bien la direction générale.

Nous offrons de la formation afin d'expliquer la différence pour que les membres du conseil d'administration ne s'immiscent pas dans le fonctionnement de la station de radio, ni dans la programmation régulière. Le rôle du conseil d'administration est de donner des lignes directrices.

Malheureusement, malgré toutes nos approches pédagogiques et la formation que nous offrons, nous devons chaque année faire face à des crises dans certaines stations de radio où des membres du conseil d'administration pensent que la radio leur appartient ou que ce sont eux qui doivent gérer la station. Lorsque cela arrive, il y a un problème et il peut survenir une crise. C'est un problème récurrent.

En d'autres mots, on ne réglera jamais le problème de la gouvernance. Pourquoi? Parce que cela repose sur le bénévolat. Tous les ans ou tous les deux ans apparaissent de nouveaux membres, un nouveau conseil d'administration, de nouvelles formations, de nouvelles sensibilisations. Eux, ils ont compris, ils s'en vont et on recommence. Cela fait partie des règles du jeu.

Vous posez toutefois une question très pertinente. C'est pour cette raison que dans notre projet de Fonds canadien pour la radio, une partie du fonds sera utilisée pour la formation liée à la gouvernance. C'est important parce que lorsqu'une crise survient dans une communauté — et je pense qu'autour de la table il y a des gens qui ont des expériences de belles chicanes au sein des radios communautaires — cela peut carrément tuer une station de radio.

Le sénateur Murray : Mais votre alliance n'a qu'une autorité morale?

M. Ouellette : Oui, tout à fait. Cela fait partie de notre mandat. Nous offrons des services aux membres qui décident volontairement de faire partie de l'Alliance et nous leur apportons

services include assistance on governance issues. Sometimes we send a fire-fighter into a community to put out a fire. That happens. Your question is entirely relevant.

As I mentioned, it is not because the community is involved that we are perfect. It is not because the community is involved that is not good either. Governance is a problem that exists, and it is a problem that arises everywhere, including in our communities. I can tell you that we are putting mechanisms in place. It also has to be said that most of our radio stations operate under provincial statutes.

When the by-laws of a radio station are filed, there are rules that have to be followed. There has to be an AGM once a year. There has to be a budget. The budget has to be audited by accountants. Last, there has to be evidence of sound management and governance practices in order to comply with the act.

I believe that our radio stations as a whole comply with the act, but you are right: this is an Achilles heel. It is a permanent problem, but we are working on it.

Senator Tardif: Canada was recently able to have a policy on the protection and promotion of cultural diversity accepted at UNESCO. In your opinion, is that policy an asset in providing support for culture for the francophone minority communities? Do you believe that can have an effect?

Mr. Henry: Obviously. First and foremost, that convention enables the states to support and take action both to preserve and to develop their culture. Now it is in its implementation that we will see how it can contribute to the official language communities and how this diversity will be supported in Canada.

Mr. Paquin: It is actually a good initiative, but it now remains to be determined how each of the states will implement it. That is something else. What must be understood about all cultural issues is that this is very fragile, particularly in a minority setting. Even Quebec is not protected from certain abuses or certain assimilation with the globalization we talked about earlier and new technologies. They are increasingly accessible.

I also have teenage daughters and they are increasingly consuming around the world. This is a constant challenge, but we have to create an effective environment, and that starts in early childhood. We have to give these communities the tools to support and assist children from early childhood to primary and secondary school. We know there is a widespread francophone exodus and a lot of assimilation with exogamous marriages. However, if we do not provide tools and policies that are conducive to this vitality of our francophone culture — that also includes all ethnic groups that speak French — we will lose ground.

It is therefore important not only to consolidate what we have, but also to plan for our future and to ensure we have a complete environment. Earlier we talked about health and education;

des services. Parmi ces services figure l'aide pour les questions de gouvernance. Il arrive qu'on envoie un pompier dans une communauté pour régler un feu. Cela arrive. Votre question est tout à fait pertinente.

Comme je l'ai mentionné, ce n'est pas parce que c'est la communauté qu'on est parfait. Ce n'est pas parce que c'est la communauté que ce n'est pas bien non plus. La gouvernance est un problème qui existe et c'est un problème qui se pose partout, y compris dans nos communautés. Je peux vous dire que nous mettons en place des mécanismes. Il faut dire aussi que la plupart de nos stations de radio fonctionnent sous l'égide des lois provinciales.

Lorsqu'on dépose les statuts d'une station de radio, il y a des règles à suivre. Il faut avoir une AGA une fois par année. Il faut avoir un budget. Il faut faire vérifier le budget par des comptables. Finalement, il faut faire preuve d'une saine gestion et des pratiques de gouvernance afin de respecter la loi.

Je pense que nos stations de radio, dans l'ensemble, respectent la loi. Mais vous avez raison, c'est un talon d'Achille. C'est une difficulté permanente, mais nous y travaillons.

Le sénateur Tardif : Récemment, le Canada a pu faire accepter à l'UNESCO une politique sur la protection et la promotion de la diversité culturelle. Selon vous, cette politique représente-t-elle un atout concernant l'appui à la culture pour les communautés francophones en milieu minoritaire? Croyez-vous que cela puisse avoir un effet?

M. Henry : Évidemment. D'abord et avant tout, cette convention permet aux états de soutenir et d'intervenir pour à la fois préserver et développer sa culture. Maintenant, c'est dans son application qu'on verra comment cela pourra contribuer aux communautés de langues officielles et comment cette diversité sera soutenue au Canada.

M. Paquin : C'est une bonne initiative dans les faits, mais il reste maintenant à savoir comment chacun des états vont l'appliquer. C'est une autre chose. Ce qu'il faut comprendre par rapport à toutes les questions de culture, c'est que c'est très fragile, surtout en situation minoritaire. Même le Québec n'est pas à l'abri de certains dérapages et d'une certaine assimilation avec la mondialisation dont on a parlé tantôt et les nouvelles technologies. C'est de plus en plus accessible.

J'ai aussi des filles adolescentes et elles aussi consomment de plus en plus d'un bout à l'autre du globe. C'est un défi constant, mais il faut créer un environnement propice et cela débute dès la petite enfance. Il faut donner les outils à ces communautés pour pouvoir accompagner de la petite enfance à l'école primaire et au secondaire. On sait qu'il y a beaucoup d'exodes des francophones et beaucoup d'assimilations avec les mariages exogames. Mais si on ne donne pas les outils et les politiques favorables à cet épanouissement de notre culture francophone — cela inclut également toutes les ethnies aussi qui parlent français — nous allons encore perdre du terrain.

Il est donc important non seulement de consolider nos acquis mais également de planifier notre avenir et assurer tout un environnement. Nous avons parlé tantôt de la santé et de

culture affects all levels. It is a major challenge and a major mandate, but today we must take concrete action to ensure this francophone succession and the survival of culture.

The Chairman: Gentlemen, on behalf of the committee, I sincerely want to thank you for your presentations and for your answers to the many questions from senators. This is a very good start to our new study. If you have any suggestions to send the committee, please contact the clerk and we will be pleased to receive them.

Colleagues, we will now take a five-minute break, then proceed in camera concerning the committee's future business.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Monday, June 4, 2007

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m. to study, for purpose of reporting from time to time, the application of the Official Languages Act, and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Senator Maria Chaput (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: Senators, good day and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages. My name is Maria Chaput. I am the chairman of this committee and I am from Manitoba. Before hearing from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee.

To my left, we have Senator Comeau from Nova Scotia, Senator Murray from Ontario, and Senator Keon also from Ontario. To my right, we have Senator Tardif from Alberta and Senator Losier-Cool from New Brunswick.

Today we are hearing from the Commissioner of Official Languages, Mr. Graham Fraser. He is accompanied by Mr. Gérard Finn, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch, and Mr. Renald Dussault, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch.

We will first ask you to make your presentation, then we will allow the senators to ask questions. Commissioner, you have the floor.

[*English*]

Graham Fraser, Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages: Madame Chairman, I am pleased to meet with you today to discuss my first annual report, which was tabled on May 15, and to present its highlights to you.

l'éducation; la culture touche tous les niveaux. C'est un gros défi et un gros mandat, mais il faut poser aujourd'hui des gestes concrets pour assurer cette relève francophone et assurer la pérennité de la culture.

La présidente : Messieurs, au nom du comité, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre présentation et pour vos réponses aux maintes questions des sénateurs et sénatrices. C'est un très bon début pour notre nouvelle étude. Si vous avez des suggestions à faire parvenir au comité, s'il vous plaît communiquez avec la greffière et il nous fera plaisir de les recevoir.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes et nous procéderons ensuite à huis clos pour les travaux futurs du comité.

La comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le lundi 4 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 heures pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Mon nom est Maria Chaput, je suis la présidente du comité et je viens du Manitoba. Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais tout d'abord présenter les membres du comité.

À ma gauche, nous avons les sénateurs Comeau, de la Nouvelle-Écosse, Murray, de l'Ontario et Keon de l'Ontario également. À ma droite, avons les sénateurs Tardif, de l'Alberta et Losier-Cool, du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, nous entendons le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser. Il est accompagné de M. Gérard Finn, commissaire adjoint, Direction générale des Politiques et des Communications et de M. Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de l'Assurance et de la Conformité.

Nous allons tout d'abord vous demander de faire votre présentation, ensuite nous passerons à une période de questions et de réponses avec les sénateurs. Monsieur le commissaire, la parole est à vous.

[*Traduction*]

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles : Madame la présidente, je suis très heureux de vous rencontrer aujourd'hui pour vous parler de mon tout premier rapport annuel déposé le 15 mai dernier et de vous en présenter les faits saillants.

The forward of the annual report summarizes my vision of the importance of our two official languages in Canadian society and the role of the Commissioner of Official Languages.

I start from the premise that our two official languages, English and French, belong to all Canadians. We live in a country where people speak 150 languages, some of which were spoken well before the Europeans arrived. Nevertheless, the nation-wide dialogue takes place in English and French.

I believe that our two official languages, English and French, belong to all Canadians and are powerful tools for building bridges between us. This notion is based on respect: respect for unilingual citizens, for official language communities, for members of the public who are served by the federal government and for employees who work for the federal government.

Most Canadians wholeheartedly support the official languages policy, despite the fact this application is still misunderstood. The roles of my mandate, in relation to education and promotion, are therefore essential. It should not be forgotten that these two key activities complement my responsibilities to defend language rights and assess the government's performance.

Since the current administration took office, it has sent positive signals with regard to Canada's linguistic duality. Prime Minister Stephen Harper, who frequently starts his speeches in French, sets an eloquent example in terms of his respect for linguistic duality. Furthermore, the minister for La Francophonie and Official Languages, Josée Verner has stated on several occasions that the government has no intention of providing less than is set out in the Action Plan for Official Languages.

While these messages are positive, they are marred by actions that significantly diminish their impact. I have noted a considerable gap between the government's words and actions and it is the actions taken over the course of the last year that I want to discuss with you.

[Translation]

The budget cuts announced in September caused an avalanche of complaints to my office from people who thought that some of the measures would have a negative impact on official language communities.

The elimination of the Court Challenges Program in particular delivered a serious blow to Canadians' ability to defend their language rights. The elimination of the Innovation Fund is another prime example of the worrying measures taken last September.

I am sure you have heard about the scope of our draft preliminary investigation report on the Court Challenges Program. As you may have noted, we found that the government did not take into account the impact these cuts

L'avant-propos du rapport annuel résume ma vision de la place qu'occupent nos deux langues nationales dans la société canadienne et du rôle du commissaire aux langues officielles.

Je pars du principe que nos deux langues officielles, l'anglais et le français, appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes. Nous vivons dans un pays où l'on parle 150 langues, dont certaines étaient parlées sur ce territoire bien avant l'arrivée des Européens. Cependant, le dialogue national se déroule en anglais et en français.

Selon moi, nos deux langues officielles, l'anglais et le français, appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes et sont des outils formidables pour bâtir des ponts entre les gens. La valeur sur laquelle cette notion s'appuie est le respect : le respect des citoyens unilingues, des communautés de langue officielle, du public qui reçoit des services du gouvernement fédéral et des employés qui y travaillent.

La grande majorité des Canadiens et des Canadiennes appuie volontiers la politique des langues officielles, malgré que l'on comprenne encore assez mal son application. Les rôles d'éducation et de promotion que me confère mon mandat sont donc primordiaux. Il ne faut pas oublier que ces deux activités principales sont complémentaires à mes responsabilités de défense des droits et d'évaluation du rendement du gouvernement.

Dès son entrée en fonction, l'administration actuelle a envoyé des signaux positifs à l'égard du respect de la dualité linguistique canadienne. Les interventions publiques du premier ministre Stephen Harper, qui commence souvent ses allocutions en français, en sont un exemple éloquent. Mentionnons aussi les déclarations effectuées à plusieurs reprises par la ministre de la Francophonie et des langues officielles, Josée Verner, voulant que le plan d'action pour les langues officielles était un minimum et qu'il n'était pas remis en question.

Bien qu'il s'agisse de messages positifs, ceux-ci sont toutefois ternis par des démarches qui diminuent sensiblement leur rayonnement. En effet, je note un écart appréciable entre les paroles et les gestes. C'est de ces actions posées au cours de la dernière année dont je vais vous entretenir.

[Français]

Les compressions budgétaires annoncées au mois de septembre ont provoqué le dépôt de plusieurs plaintes à mon bureau par des gens qui considéraient que certaines de ces mesures avaient un impact négatif sur les communautés de langue officielle.

L'abolition du Programme de contestation judiciaire, en particulier, porte un dur coup à la capacité des Canadiens et des Canadiennes de défendre leurs droits linguistiques. L'élimination du Fonds d'innovation de la fonction publique est un autre exemple éloquent de mesures navrantes prises au mois de septembre dernier.

Vous avez sûrement entendu parler de la portée de notre rapport d'enquête préliminaire sur le Programme de contestation judiciaire. Tel que vous avez pu le remarquer, nous avons constaté que le gouvernement n'avait pas pris en compte l'impact de la

would have on official language communities. We will be taking into account comments received from the complainants and the institutions in question in the preparation of our final report.

In addition, we are still awaiting news on how the current government intends to follow up on the Action Plan for Official Languages. The Action Plan forecasted investments of \$787 million over five years in several key sectors in order to achieve linguistic duality.

This plan expires next March 31 and there is growing concern among stakeholders who await news on how the government will proceed. A recent announcement of \$30 million of funding over two years to support official language communities can hardly replace a plan that resulted in major action in several strategic areas. Unless the government acts rapidly, I feel that the momentum that was given to official languages in 2003 will be lost.

That is why I recommend that the Minister for Official Languages, in cooperation with the communities, provinces and territories, develop an initiative over the coming year that will succeed the Action Plan for Official Languages and consolidate what has been gained.

During the design process, the federal government must carefully consider expanding the scope of the Action Plan to include, in particular, arts and culture, youth initiatives and new measures for promoting linguistic duality.

The federal government has made significant changes to the official languages governance structure. In February 2006, two different roles were assigned to the Minister for Official Languages, namely the coordination of all federal institution activities related to official languages and the management of Canadian Heritage's official languages support programs.

Another important change was the transfer of the Centre of Official Languages Coordination from the Privy Council Office to Canadian Heritage.

Finally, the Committee of Deputy Ministers on Official Languages was dismantled. This committee supported the clerk of the Privy Council and secretary to the cabinet in his leadership role within the federal administration in order to give concrete expression to the objectives of Canada's language policy. I am concerned that these changes will weaken horizontal governance. I therefore recommend that the Minister for Official Languages review the official languages accountability and coordination framework, taking into account the changes made to official language governance and the new obligations of federal institutions following the legislative amendment of November 2005.

In short, the government's actions, and in certain cases inaction, raise doubts about whether it is truly committed to implementing the amended Part VII of the Official Languages

suppression du programme sur les communautés de langue officielle. Nous tiendrons compte des commentaires des personnes, qui ont déposé une plainte et des institutions concernées dans la rédaction de notre rapport final.

D'autre part, nous attendons toujours de connaître la suite que donnera le gouvernement actuel au Plan d'action pour les langues officielles. Le Plan d'action prévoyait des investissements de 787 millions de dollars sur cinq ans dans plusieurs secteurs essentiels au progrès de la dualité linguistique.

Ce plan se termine le 31 mars prochain et l'inquiétude grandit chez les intervenants qui attendent impatiemment la suite que donnera le gouvernement. L'injection récemment annoncée de 30 millions de dollars sur deux ans pour appuyer les communautés de langue officielle peut difficilement remplacer un plan qui permettrait des interventions importantes dans plusieurs domaines stratégiques. À moins d'une réaction rapide de la part du gouvernement, l'élan donné aux langues officielles en 2003 me semble compromis.

Je recommande donc que le ministre des langues officielles, en collaboration avec les communautés, les provinces et les territoires, conçoive au cours de la prochaine année une initiative qui succédera au Plan d'action pour les langues officielles et qui consolidera les acquis.

Durant le processus de conception, le gouvernement fédéral devra considérer attentivement l'élargissement de la portée du Plan d'action pour les langues officielles pour inclure, notamment, les domaines des arts et de la culture, les initiatives destinées aux jeunes et de nouvelles mesures visant la promotion de la dualité linguistique.

Le gouvernement fédéral a effectué des changements importants à la structure de gouvernance des langues officielles. En effet, depuis février 2006, la ministre des langues officielles s'est vue confier deux rôles distincts, soit la coordination de l'ensemble des activités des institutions fédérales liées aux langues officielles et la gestion des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien.

Un autre changement important est le transfert du Centre de coordination des langues officielles, qui est passé du Bureau du Conseil privé au ministère du Patrimoine canadien.

Le Comité des sous-ministres responsables des langues officielles a été aboli. Ce comité appuyait le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet dans son rôle de leadership au sein de l'appareil fédéral afin que se concrétisent les objectifs de la politique linguistique canadienne. Je suis préoccupé que ces changements affaiblissent la gouvernance horizontale. Je recommande donc que la ministre des langues officielles revoie le cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles en tenant compte des changements apportés à la gouvernance des langues officielles et des nouvelles obligations des institutions fédérales qui découlent des modifications législatives de novembre 2005.

Bref, les actions du gouvernement, et dans certains cas son inaction, sèment le doute quant à son véritable engagement à la mise en œuvre de la nouvelle partie VII de la Loi sur les langues

Act. And yet we all remember that the legislation received broad support from the political party that now heads the government. In December 2005, the Clerk of the Privy Council wrote to federal institutions to encourage them to examine the extent to which they carried out their mandates regarding the amended Part VII and to make the necessary improvements. Since then, Canadian Heritage has conducted an awareness tour and published a guide that aims to orient federal government institutions in the performance of their responsibilities concerning the implementation of the government's commitment stated in section 41 of the act.

I congratulate them for taking these steps and encourage them to go further by setting out clear expectations for institutions and by implementing my recommendations.

I recommend that the Minister for Official Languages ensure Canadian Heritage review its accountability mechanisms for the implementation of sections 41 and 42 of the act in order to place more emphasis on results. I also recommend that the Minister for Official Languages ensure Canadian Heritage take a more transparent approach in the implementation of section 41 of the act when determining the institutions that have the most significant impact on communities and on the promotion of linguistic duality.

[English]

I am worried about a less rigorous implementation of the Official Languages Act in the federal public service. Without sustained leadership from officials, setbacks are imminent.

In this context, I find the data presented in the annual report on service to the public and language of work to be worrying as the data indicates we are falling behind. If, in addition to losing some of the necessary tools required to provide high-quality service, the public service has reason to doubt the government's commitment to official languages, I fear this backsliding could accelerate.

I therefore recommend deputy heads in federal institutions ensure that front line employees and all agents who respond to client inquiries actively offer services in both official languages at first contact to enhance the use of the public's official language of choice.

I ask the government to review these five recommendations to demonstrate clear leadership and focus its activities on initiatives that deliver results.

Before concluding, I also want to discuss briefly the findings of our audit on the CRTC's implementation of section 41 of the Official Languages Act. I believe the CRTC has an important role to play in supporting the development of official language communities and promoting the full recognition and use of English and French in Canadian society. Linguistic duality is one of the fundamental principles of the Canadian broadcasting policy. Because of the major role that it plays in this respect, the

officielles. Et pourtant, on se rappelle tous que le projet de loi avait reçu un appui de taille du parti politique actuellement à la tête du gouvernement. En décembre 2005, le greffier du Conseil privé a écrit aux institutions fédérales pour les inciter à examiner dans quelles mesures elles s'acquittaient de leur mandat relativement à la nouvelle partie VII et à apporter les améliorations requises. Depuis ce temps, Patrimoine canadien a fait une tournée de sensibilisation et a publié un guide, qui vise à orienter les institutions du gouvernement fédéral dans l'exercice de leurs responsabilités à l'égard de la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement énoncé à l'article 41.

Je les félicite de ces initiatives et je les encourage à aller plus loin en établissant des attentes claires envers les institutions et en mettant en œuvre mes recommandations.

Je recommande que la ministre des langues officielles veille à ce que Patrimoine canadien revoie ses mécanismes de reddition de compte pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la loi afin de mettre davantage l'accent sur les résultats. Je recommande également que la ministre des langues officielles veille à ce que Patrimoine canadien adopte une approche plus transparente lors de la mise en œuvre de l'article 41 de la loi lorsqu'il détermine quelles institutions ont les incidences les plus prépondérantes sur les communautés et sur la promotion de la dualité linguistique.

[Traduction]

Je crains une application moins rigoureuse de la Loi sur les langues officielles au sein de la fonction publique fédérale. Sans un leadership soutenu des dirigeants, un recul est imminent.

Dans ce contexte, je ne peux que m'inquiéter des données recueillies sur le service au public et la langue de travail présentées dans le rapport annuel. Je crains que ce relâchement s'accélère si, en plus de perdre les outils nécessaires pour fournir un service de qualité, la fonction publique doute de l'engagement du gouvernement à l'égard des langues officielles.

Je recommande donc que les administrateurs généraux des institutions fédérales s'assurent que le personnel de première ligne et tous les agents qui répondent aux demandes de la clientèle offrent activement, dès le premier contact, les services dans les deux langues officielles afin de favoriser l'utilisation de la langue officielle de choix du public.

Je demande au gouvernement de se pencher sur les cinq recommandations qui lui permettraient d'assumer un leadership clair et de concentrer son action sur des initiatives porteuses de résultats.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement des conclusions de notre vérification de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles au CRTC. Je suis d'avis que le CRTC a un rôle important à jouer dans l'appui au développement des communautés de langue officielle et dans la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. La dualité linguistique est l'un des principes fondamentaux de la politique canadienne de

CRTC must adopt a policy and a set of guidelines to ensure uniform implementation of the Official Languages Act as part of its mandate.

At the time our audit was conducted, linguistic duality was not systematically integrated into the organization. For example, the CRTC's 2004-05 action plan could have been more detailed and contained directives. In addition, the telecommunications sector is not part of the action plan and the plan does not identify any activities relating to the implementation of the second component of section 41 of the act, namely fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

In the context of Part VII of the Official Languages Act, this audit gives the CRTC an opportunity to review its policies and procedures and to be a leader among federal government departments, agencies and Crown corporations by developing a Part VII reflex. According to the amendments to the act, positive measures must be taken to ensure the development of official languages communities and to promote the two official languages.

[*Translation*]

In closing, I would like to congratulate you on your report on the relocation of the head offices of federal institutions. Rest assured that we will implement the recommendations that you have given to us.

We will evaluate the impact of the transfer of Official Languages Secretariat from the Privy Council Office to Canadian Heritage on the management of the official languages program. We will advise the government on our recommendations for improving the horizontal coordination of government action on official languages.

I would be happy to answer any questions.

[*English*]

The Chairman: Thank you, Mr. Fraser. The first question will be asked by the deputy chair of our committee, Senator Keon.

Senator Keon: Mr. Commissioner, you mentioned in passing and at the press conference the other day the role of culture in the promotion of official languages. We have discussed this matter here briefly. In particular, Senator Losier-Cool presented this idea to the committee and we have been groping with how we could utilize culture to promote, for example, the enjoyment of French culture across the country.

What are your thoughts on it?

Mr. Fraser: The question is vast. We are beginning some of our reflections. We have started research projects to look into more specific areas.

radiodiffusion. En raison du rôle de premier plan qu'il joue à cet égard, le CRTC doit adopter une politique et un ensemble de lignes directrices pour assurer une mise en œuvre uniforme de la Loi sur les langues officielles dans le cadre de son mandat.

Au moment de notre vérification, la dualité linguistique n'était pas intégrée systématiquement au sein de l'organisation. Par exemple, le plan d'action 2004-2005 du CRTC aurait pu gagner en précision et en directives. De plus, le secteur des télécommunications ne fait pas partie du plan d'action, et ce dernier ne précise aucune activité ayant trait à la mise en œuvre du deuxième volet de l'article 41 de la loi, soit la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Dans le contexte de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, cette vérification donne au CRTC l'occasion de revoir ses politiques et ses procédures et d'être au premier rang des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral à avoir développé un « réflexe partie VII ». Selon les modifications apportées à la loi, il faut prendre des mesures positives pour favoriser le développement des communautés de langue officielle et promouvoir les deux langues officielles.

[*Français*]

En terminant, j'aimerais revenir à votre rapport sur le déménagement des sièges sociaux d'institutions fédérales. Soyez assurés que nous mettrons en œuvre la recommandation qui nous est adressée. J'en profite pour vous féliciter de votre excellent travail dans ce dossier. Il s'agit, à mon avis, d'une question très importante.

Nous évaluerons l'impact qu'a eu le transfert du Secrétariat des langues officielles du Bureau du Conseil privé au ministère du Patrimoine canadien sur la gestion du programme des langues officielles. Nous ferons part au gouvernement de nos recommandations pour améliorer la coordination horizontale de l'action gouvernementale en matière de langues officielles.

Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La présidente : Merci, monsieur Fraser. La première question sera posée par le vice-président de notre comité, le sénateur Keon.

Le sénateur Keon : Monsieur le commissaire, vous avez mentionné en passant, ainsi qu'à votre conférence de presse de l'autre jour, le rôle de la culture dans la promotion des langues officielles. Notre comité a également discuté brièvement de cette question. Le sénateur Losier-Cool, plus particulièrement, a soumis l'idée au comité, et nous avons essayé de voir comment nous pourrions nous servir de la culture pour promouvoir, entre autres, la culture francophone d'un bout à l'autre du pays.

Qu'en pensez-vous?

M. Fraser : C'est une vaste question. Nous entamons à peine notre réflexion. Nous avons entrepris des projets de recherche pour examiner des secteurs plus particuliers.

One way of analyzing the importance of culture is to imagine someone living in a minority community and think of how it is possible for that person to live in a linguistic environment. Obviously, there are institutional ways in which they can access services, but beyond that, do they see their community reflected on radio and television? Do they have access to films, theatre and books? What kinds of books are available in local libraries? Are libraries available in their children's schools? To what extent is the community able to be a visible reflection of the language and culture that they are part of?

I often think of the experience I had living in Quebec City for seven years when we were able to go to English movies. I worked for an English-language newspaper that we subscribed to. My children had access, not only to schools but also to health services. Despite the fact that there were only 15,000 anglophones in a community of some 850,000 people, we had access to English-language culture.

Obviously, we cannot expect that a minority community will have the same kind of access to theatre they would have in Montreal or Toronto. If we look at ways in which a family or community can have access to cultural resources and that they can be assured that they are not isolated, the language and the culture that they live is not only something that happens around the kitchen table but is reflected more broadly and there is a way to do that. The importance that CBC and Radio-Canada play can never be underestimated in terms of making it possible for people to continue to have access to their culture in their language across the country.

I have driven a rented car across Saskatchewan listening to Radio-Canada. One should never underestimate the importance that access has for families. It is not necessarily a visible community but they are able to have access to their culture.

Senator Keon: Back in the Pearson years there seemed a much more active promotion of cultural exchanges than we have now. Is that correct or is it only my impression?

Mr. Fraser: It is mixed. One thing that first made me interested as a high school student in Toronto in learning about and coming to understand something of Quebec culture was a Gilles Vigneault concert I went to at the University of Toronto in 1964. There was a period when Quebec performers and artists made a significant effort to reach out. Gilles Vigneault did not play only at the University of Toronto but also at the Mariposa Folk Festival. There was more of a reciprocal interest across language lines. Budget cuts have occurred for those kinds of programs. We have seen the recent elimination of funding for culture diplomacy. That elimination has had an impact and reduced the possibility for artists to travel abroad and meet other Canadian artists from different language groups.

Pour analyser l'importance de la culture, on peut entre autres imaginer comment une personne qui vit dans une communauté de langue officielle minoritaire arrive à vivre dans son milieu linguistique. Il est certain qu'il est possible d'avoir accès à des services par des mécanismes institutionnalisés, mais pour le reste, une telle personne trouverait-elle à la radio et à la télévision un reflet de sa communauté? Aurait-elle accès à des longs métrages, à des pièces de théâtre et à des œuvres littéraires? Quels livres seraient disponibles dans les bibliothèques locales? Y aurait-il des bibliothèques dans les écoles de leurs enfants? Dans quelle mesure la communauté pourrait-elle donner une image visible de la langue et de la culture auxquelles elle appartient?

Je pense souvent aux sept années durant lesquelles j'ai vécu à Québec. Nous pouvions aller voir des films en anglais au cinéma. Je travaillais pour un journal de langue anglaise auquel nous étions abonnés. Mes enfants pouvaient fréquenter des écoles anglophones, mais aussi se prévaloir de services de santé. Même s'il n'y avait que 15 000 anglophones dans une localité comptant quelque 850 000 âmes, nous avions accès à la culture anglophone.

On ne peut s'attendre bien sûr à ce qu'une communauté de langue minoritaire ait le choix entre autant d'œuvres cinématographiques qu'à Montréal ou à Toronto. Il existe des moyens de veiller à ce qu'une famille ou une communauté puisse avoir accès à des ressources culturelles et ne se retrouve pas isolée. La langue et la culture ne se vivent pas seulement autour de la table à l'heure des repas, elles doivent trouver un écho plus large. Il ne faut jamais sous-estimer l'importance du rôle que peuvent jouer la CBC et Radio-Canada pour ce qui est d'offrir aux gens un accès constant à leur culture, dans leur langue, partout au Canada.

Je me souviens avoir traversé la Saskatchewan au volant d'une voiture de location en écoutant Radio-Canada. Il ne faut jamais sous-estimer l'importance que cet accès peut avoir pour les familles. La communauté n'est peut-être pas toujours visible, mais au moins elle peut avoir accès à sa culture.

Le sénateur Keon : Il semble qu'à l'époque du premier ministre Pearson, la promotion des échanges culturels était beaucoup plus active que maintenant. Est-ce vraiment le cas ou est-ce seulement mon impression?

M. Fraser : C'est un peu des deux. La première chose qui m'a amené en tant qu'élève du secondaire à Toronto à m'informer sur la culture québécoise et à vouloir la comprendre a été un concert de Gilles Vigneault auquel j'ai assisté, en 1964, à l'Université de Toronto. À cette époque, les artistes québécois déployaient de grands efforts pour rejoindre les gens. Gilles Vigneault n'a pas donné seulement des spectacles à l'Université de Toronto, mais aussi au Mariposa Folk Festival. Il existait un plus grand intérêt réciproque entre les groupes linguistiques. Mais on a sabré dans le financement de tels programmes. Récemment, on a éliminé le financement de la diplomatie culturelle. Cette mesure a eu des conséquences et elle a réduit la possibilité des artistes de voyager à l'étranger et de rencontrer d'autres artistes canadiens de groupes linguistiques différents.

Also, it is harder for artists to obtain funding than it was at various stages in the past. However, I cannot make a direct comparison.

On the other hand, some programs have improved. There is some interesting funding for francophone minority artists to tour francophone Ontario communities, but I am not sure to what degree that funding crosses language lines. In the 1960s, there was a kind of mutual curiosity in finding out about the other language group and I sometimes wonder whether that curiosity is as intense as it was then.

[Translation]

Senator Tardif: First, I want to thank you for your annual report, Commissioner. I would also like to congratulate you for the excellent speech that you gave during the Sommet des communautés francophones et acadiennes. Everyone seemed quite pleased with it. Your comments and your commitment were spoken of highly.

My question concerns Bill S-3. The Standing Senate Committee on Official Languages has committed, over the next year, to studying the implementation of amendments made to Part VII of the Official Languages Act and, in particular, Bill S-3.

In your annual report, you define the term “positive measures,” a definition that I find extremely interesting. Could you give us this definition and tell us the positive measures that have been implemented over the past year with regard to federal institutions?

Mr. Fraser: With all due respect to the Senate, I try to no longer refer to it as Bill S-3. I believe that by so doing, this opens the door to the idea it is separate or distinct from the act. I do not want to create such a perception.

The act was amended. Consequently, people must comply with this legislation as amended, as they did in the past.

At one time, these amendments were known as Bill S-3. Now however, I force myself not to use that term because we are simply talking about the act.

Perhaps it is just a question of style or obsession on my part, but I do not want to minimize the importance of such amendments by creating the perception that this is separate from the act. This is part of the act.

Senator Tardif: You are correct.

Mr. Fraser: Furthermore, we must remember that there was always a transition period, once when the bill was introduced in 1969-70, again when it was amended for the first time in 1988 and then again a second time in 2005. It takes time to understand the new obligations.

We are now in the midst of a transition period. The institutions are adapting to these new obligations. There are still no regulations to define exactly what constitutes a positive

En outre, il est plus difficile pour les artistes d'obtenir maintenant du financement, comparativement à ce qui s'est déjà fait par le passé. Toutefois, je ne peux pas faire de comparaison directe.

Par contre, certains programmes ont été améliorés. On accorde un financement intéressant aux artistes de minorité francophone afin qu'ils puissent faire des tournées dans les collectivités francophones de l'Ontario, mais je ne suis pas certain dans quelle mesure ce financement permet de rejoindre l'autre communauté linguistique. Dans les années 1960, il existait une sorte de curiosité mutuelle entre les communautés linguistiques, et je me demande parfois si cette curiosité est aussi intense maintenant qu'elle l'était à cette époque.

[Français]

Le sénateur Tardif : Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre rapport annuel, monsieur le commissaire. J'aimerais également vous féliciter de l'excellent discours que vous avez prononcé lors du Sommet des communautés francophones et acadiennes. Tous ont semblé en être très heureux. Vos commentaires et votre engagement ont fait l'objet d'éloges.

Ma question concerne le projet de loi S-3. Le Comité sénatorial permanent des langues officielles s'est engagé, dans la prochaine année, à faire une étude sur la mise en œuvre des modifications apportées à la partie VII de la Loi sur les langues officielles et, plus particulièrement, du projet de loi S-3.

Dans votre rapport annuel, vous avez défini le terme « mesures positives »; définition que je trouve fort intéressante. Pourriez-vous nous exposer cette définition et nous indiquer les mesures positives qui furent prises au cours de la dernière année par rapport aux institutions fédérales?

M. Fraser : Avec tout le respect que j'ai envers le Sénat, je tente toutefois de ne plus parler du projet de loi S-3. Je crois que de tels propos ouvrent la porte à l'idée qu'il s'agit d'une partie distincte ou séparée de la loi. Je ne veux pas créer cette perception.

La loi a été amendée. Par conséquent, la loi, telle qu'amendée, devra être respectée comme par le passé.

À une certaine époque, il fallait parler du projet de loi S-3. Désormais, je m'efforce de ne plus utiliser ce terme car on parle de la loi tout simplement.

Peut-être n'est-ce qu'une figure de style ou une obsession de ma part, mais je ne veux pas que l'on minimise la portée de ces amendements en s'imaginant qu'il s'agit d'une sous-partie de la loi. Il s'agit d'une partie intégrante de la loi.

Le sénateur Tardif : Vous avez raison.

M. Fraser : Par ailleurs, rappelons-nous que lorsque la loi a été introduite, en 1969-1970, amendée pour une première fois en 1988, puis à nouveau en 2005, il y a toujours eu une période de transition. Il faut un peu de temps pour se rendre compte des nouvelles obligations.

Nous sommes aujourd'hui en pleine période de transition. Les institutions s'ajustent à ces nouvelles obligations. Il n'existe pas encore de règlement pour définir exactement ce qu'est une mesure

measure, and I continue to believe that this is a good thing. This opens the door to innovation and the imagination. The institutions are invited to implement positive measures in different ways in different regions of the country.

Positive measures can be very simple and inexpensive initiatives. It might be something implemented by a manager, in a particular region, who thought of something.

For example, in the annual report I referred to Parks Canada, in Jasper, which offered the francophone community in that region the opportunity to create free office space in exchange for language training. I thought this was an excellent initiative. Someone recognized this opportunity and came up with an initiative. Instead of talking about obligations, people are talking about opportunities in figuring out ways to give a community something that might be useful for everyone. This is in keeping with the spirit of Part VII. We refer to it as a reflex but it is also a spirit.

In many provinces, I have been struck by the openness between federal advisors, communities and universities. A lot of effort is being made. Some public servants are very open to doing things in new ways.

This morning, I met with the chairman of the board of VIA Rail, who has discussions with FCFA representatives. He told me that FCFA executive members found that the active offer is in itself a positive measure. Complying with the legislation constitutes a positive measure. And even besides the lack of obvious positive measures in some communities, VIA Rail sponsored the summit.

This truly illustrates the fact that an institution, though its activities, can help communities despite the lack of special programs.

Those are two examples: the first was extremely practical; the second concerned an institution whose board decided to provide financial support to an organization by providing it with funding so that it might take part in the summit.

Senator Tardif: I have recently had the opportunity to speak with Senator Gauthier. He told me that a positive measure was not a negative measure. So, that says it all.

Groups came to testify before the committee. They told us that, often, public servants, unfortunately, did nothing because there was no clear definition of the term “positive measures.” So, lack of a clear definition of “positive measures” has created an atmosphere in offices that encourages people to do nothing.

Have you noted, within federal institutions, this tendency to do nothing with regard to this amendment? You are completely correct in saying that we have to stop talking about Bill S-3. It was amending legislation.

positive, et je continue à penser que c'est là une bonne chose. Cela ouvre la porte à l'innovation, à l'imagination. Les institutions sont invitées à prendre des mesures positives sous différentes formes selon les régions du pays.

Les mesures positives peuvent être des choses très simples et qui ne coûtent pas cher. Il peut s'agir d'une initiative de la part d'un gestionnaire, dans une région en particulier, qui a pensé à quelque chose.

Par exemple, je mentionne dans le rapport annuel que Parcs Canada, à Jasper, a offert à la communauté francophone de cette région de créer des espaces pour des locaux gratuits en échange de formation linguistique. J'ai trouvé cette initiative tout à fait géniale. Quelqu'un a reconnu cette opportunité et a pris une initiative en conséquence. Au lieu de parler d'obligations, on parle d'opportunité à savoir comment offrir à une communauté quelque chose qui puisse être utile pour tout le monde. Voilà l'esprit de la partie VII. On fait référence à un réflexe mais aussi à un esprit.

Dans plusieurs provinces, l'esprit d'ouverture entre les conseillers fédéraux, les communautés et les universités m'a frappé. Des efforts considérables ont été faits. Certains fonctionnaires sont très ouverts pour faire des choses d'une façon nouvelle.

Je me suis entretenu ce matin avec le président du conseil d'administration de VIA Rail, qui a eu des conversations avec des représentants de la FCFA. Il m'a indiqué que des membres de l'exécutif de la FCFA trouvaient que l'offre, active en soi, est une mesure positive. Le fait de respecter la loi constitue une mesure positive. Et même en l'absence de mesures positives évidentes dans certaines communautés, de par sa nature, VIA Rail fut un commanditaire au sommet.

Cet exemple illustre bien le fait qu'une institution, de par ses fonctions, puisse aider les communautés même en l'absence de programmes spéciaux.

Voilà deux exemples : le premier, très pratique; et le deuxième, celui d'une institution dont le conseil de l'administration a décidé d'appuyer financièrement un organisme en lui versant des fonds afin qu'il puisse participer au sommet.

Le sénateur Tardif : J'ai eu l'occasion de parler au sénateur Gauthier dernièrement. Il me disait qu'une mesure positive, ce n'est pas une mesure négative. Alors c'est tout dire.

Des groupes sont venus témoigner devant le comité. Ils nous ont dit que souvent les fonctionnaires, malheureusement, ne faisaient rien car il n'existe pas de définition claire du terme « mesures positives ». Ce manque de clarté quant à la définition de « mesures positives » crée donc une ambiance dans les bureaux qui incite à ne rien faire.

Avez-vous constaté, dans les institutions fédérales, cette tendance à ne rien faire par rapport à l'amendement? Vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut arrêter de parler du projet de loi S-3. On parle bel et bien de l'amendement à la loi.

Mr. Fraser: Sometimes I fear that there has been a minimalist interpretation and a tendency to follow the advice of lawyers, who recommend caution, in order to avoid creating difficult precedents by waiting to see how the courts themselves will interpret the act.

I think this is unfortunate. Instead, I think that this is an opportunity for the government, its agencies, institutions and departments to open the door. This is the message I am trying to get across. Public servants in some provinces or regions are extremely open to this idea. This can be seen in efforts already made. Other public servants are trying to hide behind this kind of legal advice to avoid establishing precedents leading to future obligations.

Senator Tardif: Would the commissioner have any suggestions to give us from federal institutions that might be useful in our study of the amendments to the legislation?

Mr. Fraser: A positive measure is created in cooperation with minority communities. I interpret this amendment in the same way that I did the obligation to conduct an environmental assessment. This does not mean that the government cannot take action. It has the obligation to conduct an environmental assessment in some cases, while still taking action that would have an impact on minority communities. When plans are developed, they should be developed in cooperation with minority communities, similar to the obligation to conduct an environmental assessment when infrastructure is being considered for environmentally sensitive areas.

We know that minority communities are fragile. Government initiatives can have an extremely positive impact. As former Senator Gauthier said: a positive measure is not a negative measure.

The Chair: With regard to positive measures, do you not think that it would be good for minority francophone Acadian communities to be able to provide their own definition as to what constitutes a positive measure to ensure their development and success? Because if that is the case and we are waiting for a definition from the government, in spite of all the best intentions, would it not be possible to end up with two completely opposing definitions?

Mr. Fraser: I agree completely. Each time I meet with groups, I take the time to tell them that they have to think about what it means for them. First, it is dangerous to wait and, second, there is no such thing as one size fits all.

A long time ago, I monitored a group of Toronto citizens lobbying in relation to a community redevelopment plan. It was thanks to pressure from that community that the Housing Act was amended by Parliament here in Ottawa.

The problem is that they tried to amend the legislation in a way that would apply to the entire country. As a result, that amendment was not really useful for the community that

M. Fraser : Je crains parfois qu'il y ait une interprétation minimaliste et une tendance à suivre les conseils des avocats, qui recommandent la prudence, qui veulent éviter d'établir des précédents difficiles en attendant de voir comment les tribunaux interpréteront, à leur tour, la loi.

Je trouve cela regrettable. Je vois plutôt une opportunité pour le gouvernement, ses agences, institutions et ministères, à ouvrir la porte. C'est le message que je tente de transmettre partout. Des fonctionnaires, dans certaines provinces ou régions, sont très ouverts à cette idée. On le remarque dans la collaboration déjà engagée. D'autres fonctionnaires essaient plutôt de se cacher derrière ce genre de conseils juridiques qui met en garde contre les précédents susceptibles d'établir des obligations.

Le sénateur Tardif : Est-ce que le commissaire aurait des suggestions à nous offrir venant des institutions fédérales et qui pourraient être utiles dans le cadre de notre étude sur l'amendement à la loi?

M. Fraser : Une mesure positive se crée en collaboration avec des communautés minoritaires. J'interprète cet amendement dans l'esprit des obligations d'évaluations environnementales. Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne peut pas poser des gestes. Il a l'obligation de faire une évaluation environnementale dans certains cas, tout comme de poser des gestes qui auraient un impact sur les communautés minoritaires. Lorsqu'il y a des plans, ils doivent être développés en collaboration avec les communautés minoritaires tout comme lorsqu'il y a des infrastructures dans des environnements fragiles, il y a obligation de faire un impact environnemental.

Nous savons que les communautés minoritaires sont fragiles. Les répercussions des initiatives gouvernementales peuvent être très positives. Comme le disait l'ancien sénateur Gauthier : « une mesure positive n'est pas une mesure négative. »

La présidente : En ce qui concerne les mesures positives, ne pensez-vous pas qu'il serait bon que les communautés francophones et acadienne en milieu minoritaire puissent aussi soumettre leur définition de ce qu'est une mesure positive par rapport à leur développement et leur épanouissement? Car si c'était le cas et que nous attendions la définition que donneraient les fonctionnaires, avec les meilleures intentions du monde, ne pourrait-il pas arriver que les deux définitions n'aillent pas ensemble?

M. Fraser : Je suis tout à fait d'accord. Chaque fois que je rencontre des groupes, je prends soin de leur dire qu'ils doivent réfléchir à ce que cela veut dire pour eux. D'abord, c'est dangereux d'attendre et, deuxièmement, on ne chausse pas tous la même pointure.

Il y a bien longtemps, j'ai suivi un processus d'engagement de citoyens de Toronto quant à un plan de développement pour leur communauté. C'est la pression de cette communauté qui a fait en sorte qu'on a modifié, au Parlement d'Ottawa, la Loi sur l'habitation.

Le problème est qu'on a essayé de faire un amendement à la loi qui s'appliquerait à la grandeur du pays. Le résultat fut que cet amendement n'était pas vraiment utile pour la communauté qui a

pressured for the change. When that community complained, they were told that the legislation could not be amended just for them, but that it would have to apply coast to coast.

It is extremely important for communities to think about this, because each community has different needs, a different relationship with different institutions. What Canada Post does in one rural community may mean something completely different in Toronto or Moncton. The door is open to flexibility. This will not happen if the communities do not get directly involved to say: Here is what we need in our community; here is how your plan could be amended so as to make a difference for us.

The Chair: For example, Commissioner, a number of us took part in the Sommet des communautés francophones et acadienne last weekend. Following a debate, the 750 participants adopted a document that had been signed by the leaders of community groups. Would this document not be a good start in identifying positive ways to support communities such as ours?

Mr. Fraser: Yes. I did not attend the entire summit. However, representatives of my office attended all stages of the summit. I had very good reports on the presentations made, among other things. It is clear, in reading the supporting documentation, that a lot of work was done to prepare for the summit. I am awaiting the final documents.

Senator Losier-Cool: I would like to talk about Radio-Canada and the CRTC. You say in your report that the CRTC could do more. Would it be a positive measure if the Société nationale de l'Acadie were to conduct a fairly in-depth study on all Radio-Canada's programs for minority communities? If I understand correctly, the CRTC cannot influence Radio-Canada's programming. The CRTC has said that it has nothing to say about programming itself. What do you think?

Mr. Fraser: I would like to come back to the SNA's report. I had a very interesting meeting with the president last week. I found that it was not only a good report but it took a very useful approach to start discussions. I added, however, that we had gotten a complaint about this report serving as a foundation. We will consider this report in the context of a formal complaint that we received. Once a formal complaint has been filed, I can no longer make any comments without compromising the complaint. However, we are in discussions with Radio-Canada about its responsibilities under Part VII of the act. There is a legal disagreement. Radio-Canada's position is that we have no business interfering with its mandate and that programming comes under their exclusive jurisdiction. We have no role to play. We are continuing our discussions with the SNA.

The report prepared by the SNA shows that we have a lot to learn about programming, not by interfering in the newsroom, but simply by taking a close look at what is being broadcast.

fait pression pour le changement. Lorsqu'on s'en est plaint, on a dit qu'on ne pouvait pas rédiger un amendement à la loi juste pour eux, mais que cela devait se faire d'un océan à l'autre.

Il est très important que les communautés réfléchissent à cela, car chaque communauté a des besoins différents, un rapport différent avec des institutions différentes. Ce que Postes Canada peut faire dans une communauté rurale peut revêtir une importance toute autre à Toronto ou à Moncton. C'est une porte ouverte à la flexibilité. Cela n'arrivera pas s'il n'y a pas d'implication directe de la part des communautés pour dire : dans notre communauté, voilà ce dont on a besoin; votre projet pourrait être amendé de telle façon afin qu'il puisse faire une différence pour nous.

La présidente : À titre d'exemple, monsieur le commissaire, plusieurs d'entre nous avons participé au Sommet des communautés francophones et acadienne le week-end dernier. Les 750 personnes présentes, après discussion, ont entériné un document qui a été signé par les chefs de file des groupes communautaires. Ce document ne serait-il pas un bon début pour identifier des mesures positives d'appui à une communauté comme la nôtre?

M. Fraser : Tout à fait. Je n'ai pas assisté à tout le sommet. Toutefois, des personnes du commissariat étaient présentes à toutes les étapes du sommet. J'ai eu de très bons rapports sur le déroulement des présentations et autres. Il était évident, en lisant les documents d'appui, que beaucoup de travail a été investi dans la préparation du sommet. J'attends les documents finals.

Le sénateur Losier-Cool : J'aimerais parler de Radio-Canada et du CRTC. Vous dites dans votre rapport que le CRTC pourrait en faire plus. Serait-ce une mesure positive de la part de la Société nationale de l'Acadie que de faire une étude assez bien détaillée sur toute la programmation de Radio-Canada pour les communautés hors région en situation minoritaire? Si je comprends bien, le CRTC ne peut pas influencer la programmation de Radio-Canada. Le CRTC a dit qu'il n'avait rien à dire sur la programmation même. Qu'en pensez-vous?

M. Fraser : J'aimerais revenir sur le rapport de la SNA. J'ai eu une rencontre très intéressante avec sa présidente la semaine dernière. J'ai trouvé que c'était non seulement un bon rapport, mais une approche très utile pour amorcer des discussions. J'ajoute par contre qu'on a reçu une plainte quant à ce que ce rapport soit pris comme base. On va étudier ce rapport dans le contexte d'une plainte formelle qui a été déposée chez nous. Lorsque le processus formel d'une plainte est commencé, je ne peux plus faire de commentaires au risque de compromettre la plainte. Toutefois, on est en discussion avec Radio-Canada par rapport à ses responsabilités sur la partie VII de la loi. Il y a un désaccord juridique. La position de Radio-Canada est que nous n'avons pas affaire dans son mandat et que la programmation leur est exclusive. Nous n'avons pas de rôle à jouer. Nous poursuivons nos discussions avec la société.

Le rapport préparé par le SNA révèle qu'on peut apprendre énormément sur la programmation, non pas par le biais d'une intervention dans la salle de nouvelles, mais simplement en tenant un regard soutenu sur ce qui se passe sur les ondes.

We are looking at this complaint very seriously and reflecting on exactly how to deal with it.

Senator Losier-Cool: Radio-Canada's programming is dependent on Radio-Canada's administration and not on the CRTC?

Mr. Fraser: I will answer by saying yes and no. As with any other broadcaster, Radio-Canada's licence has to be approved by the CRTC for a five-year period. Unless I am mistaken, this licence is scheduled to be renewed next year. As with all other broadcasters, Radio-Canada will appear before the CRTC, which can then appraise Radio-Canada of its commitments and obligations.

The issue of CBC/Radio-Canada's mandate is also at issue. The CRTC acts as a monitor and must see whether, in fact, CBC/Radio-Canada is fulfilling its mandate. The licensing conditions are defined and upheld by the CRTC.

Senator Losier-Cool: This is what makes communities more fragile, as you noted. Radio-Canada, when it fails to fulfil that role, is making them more fragile. Francophones in this country watch Radio-Canada. However, it focuses solely on what happens in Montreal. So they change the station and watch English TV. This phenomenon has occurred in many regions. This is not addressed in Radio-Canada's objectives or mandate.

Mr. Fraser: I would be saying nothing new by telling you that Radio-Canada has responded to that allegation by talking about financial constraints that dictate to some extent its behaviour. We respond to them with your argument. And the discussion is ongoing.

In fact, the CRTC is responsible for determining whether Radio-Canada's policies and programs meet its obligations under the licence that it was granted.

Senator Losier-Cool: Our committee will also continue its work.

[English]

Senator Murray: I have been thinking about your report in the context of what this committee ought to do. I am concerned that we do not spread ourselves too thin. We completed a study on the Vancouver Olympics. We completed one on the agencies that were relocated to various regions. We have one underway now on francophone culture and so on. All these causes are worthy. We completed a good study, I say with due modesty because I was only here for a small part of it, on minority education.

Meanwhile, I must say, to my considerable surprise as one who thinks he has been following these matters, we have been losing ground. We have been sliding back seriously in some areas on language of service. What is more fundamental than that? Active offer of service — I thought we crossed that bridge 20-odd years ago. I thought that was settled policy, well understood by everybody, in the system.

Nous nous penchons sérieusement sur cette plainte et réfléchissons sur la façon exacte de la traiter.

Le sénateur Losier-Cool : La programmation de Radio-Canada dépend de l'administration de Radio-Canada et non du CRTC?

M. Fraser : Je répondrai en disant oui et non. Comme pour tout autre diffuseur, la licence de la Société Radio-Canada doit être approuvée par le CRTC pour un mandat de cinq ans. Si je ne m'abuse, le renouvellement de cette licence est prévu pour l'an prochain. Tout comme les autres diffuseurs, la Société Radio-Canada comparaitra devant le CRTC, qui pourra alors mettre la société devant ses engagements et obligations.

La question du mandat de la CBC/Radio-Canada entre aussi en jeu. Le CRTC a un rôle de moniteur et doit voir si, effectivement, CBC/Radio-Canada remplit son mandat. Les conditions des licences sont définies et maintenues par le CRTC.

Le sénateur Losier-Cool : C'est ce qui accentue la fragilité des communautés, comme vous l'avez souligné. La Société Radio-Canada, lorsqu'elle ne respecte pas son rôle, accentue cette fragilité. Les francophones du pays regardent Radio-Canada. Or, on ne parle que de ce qui se passe à Montréal. Ceux-ci changent alors de poste et regardent la télévision anglaise. Ce phénomène se produit dans plusieurs régions. Cela ne fait pas partie des objectifs ou de la raison d'être de Radio-Canada.

M. Fraser : Je ne vous apprends rien en disant que Radio-Canada répond à cette allégation en évoquant que des contraintes financières dictent un peu son comportement. Nous leur répondons avec votre argument. La discussion se poursuit.

Effectivement, il revient au CRTC d'évaluer si les politiques et la programmation de Radio-Canada remplissent les obligations en vertu de la licence qui lui est accordée.

Le sénateur Losier-Cool : Nous aussi, au comité, allons continuer.

[Traduction]

Le sénateur Murray : J'ai réfléchi à votre rapport dans le contexte de ce que notre comité devrait faire. Je crains que nous nous éparpillions. Nous venons de terminer une étude sur les Olympiques de Vancouver. Nous en avons achevé une autre sur les organisations qui ont déménagé dans diverses régions. Nous avons une autre étude en cours sur la culture francophone, entre autres. Toutes ces causes sont valables. Nous avons achevé une bonne étude sur l'éducation en milieu minoritaire, et je dis que c'est une bonne étude avec toute la modestie qui s'impose, car je n'ai pris part qu'à une partie de ce travail.

Pour moi, qui suis ces dossiers de façon constante, je dois avouer que je suis très étonné de voir que nous avons perdu du terrain. Nous accusons un recul grave dans certains secteurs au titre de la langue de service. Et qu'y a-t-il de plus fondamental que cela? L'offre active de service — je croyais que nous avions résolu ce problème il y a 20 ans. Je croyais que la politique était bien établie et bien comprise par tous, dans le système.

My mind goes back to the early 1980s when the Standing Joint Committee on Official Languages was first set up, and Eymard Corbin and I were co-chairs. We tackled language of service, language of work and equitable representation of the two official language groups at all levels of the federal public service. We had the President of the Treasury Board, who had the public service language requirements to answer for, and the Secretary of State, as he was then known, responsible for minority language education programs and second language education programs, as well as the Minister of Justice. More often than not, we did not call ministers. We had deputy ministers and heads of agencies. We took them through the requirements, especially on language of service. I do not think it was the most agreeable part of their week to appear before our committee because we had the commissioner's report card. We quizzed them on what they were doing to improve their performance. At the end of the meeting, the Commissioner of Official Languages, your predecessor, Max Yalden would then comment on the testimony of that deputy minister or agency head.

I think it had a salutary effect and I wonder if the time has not come for us to go back to first cases and do again for a while what we did then if that is what it takes to bring people up to speed. We have lost ground, as you point out, in some areas.

With regard to Part VII of the Official Languages Act, this is our baby. One of our colleagues took that through Parliament a while ago.

Mr. Fraser: I mean no disrespect in saying I no longer refer to it as Bill S-3.

Senator Murray: I know it is the law now. It will take a while to realize the potential of those amendments. If you tell the average engineer in the Department of Transport the engineer must make an active offer of service in both languages and must be able to provide services in both languages, that engineer will know what to do to gear up for that. If you say, you must take positive measures to promote minority language communities, the engineer may well respond by stating this is not part of his or her frame of reference. They all need a lot of coaching. I am happy with what you told us about what they did at Parks Canada and, please God, this will be repeated elsewhere but it will take leadership, coaching and imagination. If someone at the Department of Transport came to me and asked what they must do to promote official languages minority communities — what are these positive measures — I would have to say I will get back to them on that. It will take a while. We should, as a committee, stay on top of this issue. It is more important for us to ensure that the government is geared up to provide the coaching these people will need.

Cela ma ramène au début des années 1980, lorsque le premier comité mixte permanent des langues officielles a été mis sur pied. Eymard Corbin et moi en étions les coprésidents. Nous nous étions attaqués à la question de la langue de service, de la langue de travail et de la représentation équitable des deux communautés de langue officielle à tous les échelons de la fonction publique fédérale. Nous avons entendu le président du Conseil du Trésor, qui s'occupait des exigences en matière de langue dans la fonction publique, de même que le secrétaire d'État, puisqu'il portait ce titre à cette époque, qui était chargé des programmes d'enseignement en langue minoritaire et des programmes d'éducation en langue seconde. Nous avons également entendu le ministre de la Justice. Dans la plupart des cas, nous ne convoquions pas les ministres à comparaître. Nous entendions des sous-ministres et des directeurs d'organisations. Nous leur expliquions les exigences, surtout en ce qui concerne la langue de service. Je ne crois pas que comparaître devant notre comité était pour eux une partie de plaisir, car nous avions en main les critiques du commissaire. Nous leur posions des questions sur les mesures qu'ils prenaient pour améliorer leur rendement. À la fin de la réunion, le commissaire aux langues officielles, Max Yalden, votre prédécesseur, commentait les témoignages du sous-ministre ou du directeur d'organisation.

Cela avait un effet salutaire, et je me demande si le moment n'est pas venu pour nous de réexaminer nos premières mesures et de refaire pendant un certain temps ce que nous faisons à cette époque, si c'est ce qu'il faut pour que les gens soient bien informés. Comme vous l'avez signalé, nous avons perdu du terrain dans certains domaines.

La partie VII de la Loi sur les langues officielles est le résultat de notre travail. L'un de nos collègues a fait adopter ces mesures par le Parlement il y a un certain temps.

M. Fraser : Je soumets respectueusement que je n'en parle plus comme du projet de loi S-3.

Le sénateur Murray : Je sais que ces mesures font maintenant partie de la loi. Il faudra un certain temps pour se rendre compte de toutes les conséquences de ces amendements. Si vous dites à un ingénieur du ministère des Transports qu'il doit faire une offre active de service dans les deux langues et qu'il doit être en mesure de fournir les services dans ces deux langues, cet ingénieur saura ce qu'il doit faire pour se préparer. Par contre, si vous lui dites qu'il doit prendre des mesures positives pour promouvoir les communautés de langue minoritaire, il vous répondra peut-être que cela ne fait pas partie de ses tâches. Les gens ont besoin de beaucoup d'information. Je suis content de ce que vous nous avez dit au sujet de Parcs Canada, et espérons que d'autres répéteront cette initiative ailleurs, mais il faudra pour cela du leadership, de l'information et de l'imagination. Si un fonctionnaire du ministère des Transports me demandait ce qu'il doit faire pour promouvoir les communautés de langue officielle minoritaire — quelles sont ces mesures positives dont on parle —, je devrais d'abord m'informer avant de lui répondre. Cela pourrait prendre du temps. Notre comité doit demeurer au courant de tout ce qui se fait dans ce domaine. Il est plus important de nous assurer que le gouvernement est en mesure d'offrir à ses fonctionnaires l'information dont ils ont besoin.

We should not expect them to deliver more than they can from government departments. We identified other problems when we were studying minority education in minority language communities. Perhaps half or 60 per cent of these “ayant droits” take advantage of the opportunity.

Government policies ought to be brought to bear to try to improve that situation but frankly, parts of the puzzle are completely outside of our capacity to solve — they must be solved by the people themselves.

I perhaps do not want to push too fast or too prematurely on Part VII, but I am concerned to work on the service issue and put some people's feet to the fire, as we used to do — find a way to improve performance markedly and quickly, as it must be. I am surprised by what you found in your report on that issue. Perhaps I should not be.

Mr. Fraser: I must say I was disappointed.

It was interesting going around to different government departments explaining what was in the report and giving them a heads up. I became aware that the leadership of some departments is strongly supportive and in others, there is much less interest in the issue.

One thing that I was pleasantly surprised by was that I was talking to a deputy minister about the important role that the action plan had played in his area and how important I thought it was that the plan be renewed. He said quickly, “Do you say that in your report?” I said, “Absolutely; we devote a chapter to it.” He said how important it was that I do so.

I realized that for the allies of official languages in government, the pressures that come from the commissioner, from your committee and from the House committee are not seen as harassment. They are seen as valuable pressure. For those who think this issue is not important, that it is a burden, it is not the happiest part of their week if they must appear.

One thing that has happened — one of my discoveries, if you like, in the seven and a half months that I have been in the job — is that there is a natural tendency in any bureaucracy to transform values into burdens. Therefore, the value of transparency becomes the burden of access to information; the value of responsible handling of taxpayers' dollars becomes the burden of additional auditing; and the value of linguistic duality becomes the burden of classification, training, testing and reclassification.

There is this tendency on the part of public service leadership to think of this issue less as a value, less as something that is front and centre in terms of the public face of government, and more as a set of boxes that are ticked off. Part of what I am trying to do is to move the issue out of the burden category and back into the value category.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les ministères offrent plus qu'ils ne le peuvent. Nous avons recensé d'autres problèmes lorsque nous avons étudié l'enseignement dans les communautés de langue minoritaire. À peine 50 ou 60 p. 100 des ayants droit se prévalent des services qui sont offerts.

Il faut revoir les politiques du gouvernement pour essayer d'améliorer la situation, mais il faut bien avouer que certains éléments du problème échappent totalement à notre contrôle — ils doivent être résolus par la population elle-même.

Je ne veux pas exercer de pression prématurée en ce qui concerne la partie VII, mais je voudrais que l'on s'attaque à la question des services et que l'on demande des comptes à certaines personnes, comme nous le faisons auparavant — pour trouver un moyen d'améliorer rapidement et considérablement le rendement, comme il nous incombe. Je suis étonné de ce que vous avez signalé à ce sujet dans votre rapport. Peut-être ne devrions-nous pas nous en étonner.

M. Fraser : Je dois avouer que j'ai été déçu.

J'ai trouvé intéressant de visiter divers ministères et d'expliquer la teneur du rapport et les mesures qui pourraient être prises. J'ai constaté que les dirigeants de certains ministères appuient fortement ces mesures alors que dans d'autres ministères, elles soulèvent beaucoup moins d'intérêt.

J'ai eu une bonne surprise lorsque j'ai parlé à un sous-ministre de l'importance que le plan d'action avait eue dans ce domaine et quand je lui ai expliqué à quel point je trouvais important que le plan soit reconduit. Il m'a demandé si je l'avais indiqué dans notre rapport. Je lui ai répondu que nous lui avions effectivement consacré tout un chapitre. Il m'a dit que c'était important que cela se trouve dans le rapport.

Je me suis donc rendu compte que pour les alliés des langues officielles au sein du gouvernement, les pressions exercées par les commissaires, par votre comité et par celui de la Chambre ne sont pas perçues comme du harcèlement. Elles sont perçues comme des pressions utiles. Par contre, elles sont un fardeau pour ceux qui estiment que ces questions ne sont pas importantes et il est certain qu'ils ne sont pas ravis de devoir comparaître devant un comité.

Je suis en poste depuis sept mois et demi, et l'une des choses que j'ai découvertes, c'est qu'il y a une tendance naturelle dans toute bureaucratie à transformer les valeurs en fardeau. La valeur de la transparence est devenue le fardeau de l'accès à l'information; la valeur de l'utilisation responsable de l'argent des contribuables est devenue le fardeau des vérifications supplémentaires; la valeur de la dualité linguistique est devenue le fardeau de la classification, de la formation, des examens et de la reclassification.

Les dirigeants de la fonction publique ont tendance à considérer qu'il s'agit moins d'une valeur, moins d'un élément qui est au cœur même de l'image publique du gouvernement, et davantage une liste d'éléments à cocher. Mon travail consiste en partie à faire passer le dossier de la catégorie des fardeaux à la catégorie des valeurs.

I have also been conscious of how important leadership is in this regard. If the Prime Minister, the clerk of the PCO, the deputy minister or the head of the agency says this is something they think is really important, then all of a sudden, the echoes go down through the department. This is one reason why, in the annual reports, I raised concerns about the transfer of the coordinating responsibility from Privy Council Office to Canadian Heritage.

The people responsible for this area — in some cases, they are the same people and they were moved from the Langevin Block to the other side of the river — are as committed and devoted, but I think it is human nature in any organization to take the message more seriously that comes from upstairs than those that come sideways from a colleague department. I am concerned at the unintentional messages that may have been sent by saying that a deputy ministers' committee will not handle this area any more: It will be handled by an assistant deputy ministers' committee. Also, it will not be handled by the Privy Council Office; we will send it to a department. I am sure there were all kinds of important streamlining, efficiency reasons for this change, but the effect was to send the signal that this area is only another set of boxes to be ticked.

Senator Murray: I am sure you are right. In the run-up to the 1988 act, starting in the Trudeau years, Prime Minister Trudeau appointed a committee headed by Gérard Veilleux, who was then at the Privy Council Office or Federal Provincial Relations Office, to head up a committee of mostly deputy ministers. Mr. Mulroney kept that committee going when he took office. Then, when we made up our mind to draft a new act or to amend the act considerably, that committee and a group of four ministers took on the task.

Things happen because of inattention. At some point during the Chrétien years, one morning someone woke up and asked if we knew that the number of francophone deputy ministers had fallen way down below — I will not say record low levels because I think we know what the record low is — recent levels. It was not because anyone decided to heck with this value, let us appoint a bunch of unilingual deputies: it happened only as a result of an accumulation of things. It was corrected in short order, because it had to be corrected.

However, while it is nice and important for a committee like this one to take the longer term view, I think we need to ride herd on the situation in the three areas I mentioned — language of service, language of work and equitable representation. I make the point to be taken into account when we consider future business. We do not need to do it exactly the way it was done in the early 1980s; to think that is a sin of old people.

Mr. Fraser: I think you could play a useful role in that regard. One thing that I have become conscious of is the degree to which this area requires a cultural change in the federal government's

J'ai également pris conscience de l'importance du leadership dans ce dossier. Si le premier ministre, le greffier du Conseil privé, le sous-ministre ou l'administrateur de l'organisation dit que c'est une question très importante, l'écho s'en fait entendre dans tout le ministère. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai mentionné dans nos rapports annuels les préoccupations suscitées par le transfert de la fonction de coordination du Bureau du Conseil privé à Patrimoine canadien.

Les fonctionnaires chargés de cette fonction — dans certains cas il s'agit des mêmes personnes qui sont passées de l'édifice Langevin à l'autre côté de la rivière — sont tout aussi dévoués qu'avant, mais il est humain, je crois, que dans une organisation on prenne plus au sérieux les messages qui viennent d'en haut que ceux qui viennent du même niveau que soi. Je m'inquiète du message involontaire que l'on a peut-être communiqué en disant que le comité des sous-ministres ne s'occuperait plus de cette fonction et qu'elle serait maintenant confiée à un comité de sous-ministres adjoints. En outre, le dossier ne relèvera plus du Bureau du Conseil privé, il sera transféré à un ministère. Je suis sûr qu'il existe toutes sortes de motifs de rationalisation et d'efficacité justifiant ce changement, mais ce changement a eu pour effet de donner l'impression qu'il ne s'agit que d'une autre liste d'éléments à cocher.

Le sénateur Murray : Vous avez raison, j'en suis sûr. Avant l'adoption de la loi de 1988, déjà durant l'ère Trudeau, le premier ministre Trudeau avait créé un comité dirigé par Gérard Veilleux, qui travaillait à cette époque au Bureau du Conseil privé ou au Bureau des relations fédérales-provinciales. Il avait été chargé de diriger un comité composé principalement de sous-ministres. M. Mulroney a conservé ce comité lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Ensuite, lorsque nous avons décidé de rédiger une nouvelle loi ou de modifier en profondeur la loi existante, ce comité et un groupe de quatre ministres se sont attelés à cette tâche.

Bien des problèmes sont attribuables au manque d'attention. À un moment donné, durant le gouvernement Chrétien, quelqu'un s'est réveillé un matin et a demandé si l'on savait que le nombre des sous-ministres francophones avait atteint un seuil inférieur à ce qu'il était auparavant — je ne dirais pas son niveau le plus bas, parce que nous savons quel est ce niveau. Le problème ne venait pas de ce que quelqu'un n'avait pas respecté cette valeur et avait décidé de nommer une quantité de sous-ministres unilingues : cela s'est produit par l'accumulation de différentes choses. Le problème a été rapidement corrigé, car il fallait qu'il le soit.

Bien qu'il soit important pour un comité comme le nôtre d'examiner la perspective à long terme, nous devons néanmoins suivre de près la situation dans les trois domaines que j'ai mentionnés : la langue de service, la langue de travail et la représentation équitable. Si je mentionne cela, c'est pour que cela soit pris en compte lorsque nous déciderons de nos travaux futurs. Nous n'avons pas besoin de procéder exactement comme on le faisait au début des années 1980; ce serait tomber dans un travers de vieillards.

M. Fraser : Vous pourriez jouer un rôle utile à cet égard. Je me suis rendu compte entre autres à quel point il faut effectuer un changement de culture dans ce domaine, en ce qui concerne les

view of service. If this change becomes a first order of business — that this is the public face of Canada and this is how we define the public face of Canada — that message must be sent from the leadership of the public sector.

One thing that makes the change harder is this anomaly that senior levels of the public service must meet language requirements until they become a deputy minister. Then, all of a sudden, those language requirements are no longer applied. I have had some deputy ministers who have expressed relief that now they are deputy ministers, they do not have to take those damn tests anymore. I feel that sends its own signal.

Senator Murray: Most of them are surely bilingual.

Mr. Fraser: Absolutely: Our figures show that 85 per cent of the positions that are designated bilingual are filled with people who are bilingual.

Senator Murray: At the senior levels, tell me that most of the deputies are bilingual.

Mr. Fraser: We do not know that because we have no way of knowing. You can do your own calculation by looking at the names or by knowing whether their French was good when they were an assistant deputy minister and were required to pass the test. However, I know there are a certain number of deputies who would find it uncomfortable to go to their Quebec branch and give a speech in French. I am speculating.

I know some who are unilingual and others who are bilingual, but because they do not need to meet the requirement, there are no statistics on how bilingual the deputy ministers are.

Senator Murray: We can find out when we have them before the committee.

Senator Losier-Cool: Each one of them!

Mr. Fraser: Another thing, I think, also speaks to the question of leadership. I have been thinking about language requirements for public servants. Two things occur to me. One is the famous C level for oral interaction. That is the one everyone complains about and says is so difficult.

The criteria for achieving the C level in oral interaction are the ability to persuade and intervene in a conflict, the ability to give advice to a colleague or to a subordinate and, the formula that someone gave me at Public Service Commission, the ability to appear in court or to give a course. Those criteria are not language criteria: They are leadership criteria.

If they cannot do that, how can they expect to lead an organization where they have large numbers of people who have the right to work in their own language, and other people who are not obliged to be bilingual? Every government department has employees in Quebec who are in areas where they have the right to work in French, and they do so.

services au gouvernement fédéral. Si ce changement devient une priorité — il s'agit de l'image publique du Canada et de la façon dont nous définissons cette image — ce message doit être communiqué aux dirigeants de la fonction publique.

Ce qui rend ce changement plus difficile, c'est une anomalie voulant que les fonctionnaires des échelons supérieurs de la fonction publique doivent respecter les exigences linguistiques jusqu'à ce qu'ils atteignent le poste de sous-ministre. À ce niveau, ces exigences linguistiques ne s'appliquent plus tout à coup. J'ai entendu certains sous-ministres dire qu'ils sont soulagés de ne plus avoir à subir ces maudits examens. Je trouve que c'est éloquent.

Le sénateur Murray : Mais la plupart d'entre eux sont déjà bilingues, n'est-ce pas?

M. Fraser : Tout à fait : d'après nos chiffres, 85 p. 100 des postes désignés bilingues sont occupés par des personnes bilingues.

Le sénateur Murray : Pour ce qui est des échelons supérieurs, j'espère que la plupart des sous-ministres sont bilingues.

M. Fraser : Nous ne le savons pas, car nous n'avons aucun moyen de le vérifier. Vous pouvez le calculer vous-même si vous connaissez leur nom ou si vous savez que leur français était d'un niveau suffisant lorsqu'ils étaient sous-ministres adjoints et qu'ils devaient subir les examens. Je crois cependant qu'un certain nombre de sous-ministres auraient bien de la difficulté à se rendre dans une de leurs directions générales au Québec pour prononcer un discours en français. Mais c'est une hypothèse.

Je sais que certains sont unilingues et d'autres sont bilingues, mais parce qu'ils n'ont pas à respecter les exigences, il n'existe aucune statistique sur le degré de bilinguisme des sous-ministres.

Le sénateur Murray : Nous pourrions le voir lorsque nous les entendrons au comité.

Le sénateur Losier-Cool : Tous, un par un!

M. Fraser : Il y a un autre élément qui montre l'importance du leadership. J'ai réfléchi aux exigences linguistiques qui s'appliquent aux fonctionnaires. Je me suis rendu compte de deux choses. La première porte sur le fameux niveau C de l'interaction verbale. C'est de cela que tout le monde se plaint, disant que c'est si difficile à atteindre.

Le critère, pour avoir le niveau C dans l'interaction verbale, c'est la capacité de persuader et d'intervenir en cas de conflit, la capacité de donner des conseils à un collègue ou à un subordonné et, d'après la formule que quelqu'un m'a fournie à la Commission de la fonction publique, la capacité de comparaître devant un tribunal ou d'enseigner un cours. Mais ce ne sont pas là des critères linguistiques, ce sont des critères de leadership.

S'ils ne possèdent pas ces qualités, comment peuvent-ils s'attendre à diriger une organisation composée d'un grand nombre de personnes qui ont le droit de travailler dans leur propre langue et d'autres personnes qui ne sont pas tenues d'être bilingues? Chaque ministère compte des employés au Québec ou dans des régions dans lesquelles ils ont le droit de travailler en français. Et ils se prévalent de ce droit.

I think this requirement must be conceived as not only a language skill and a box that is ticked off — in the same way that we say we will no longer hire people who do not have a university degree — but as a critical component of leadership.

Another element had not occurred to me before. I have heard many people say, “I do not have any problem with the reading or writing requirement: my problem is understanding people when they talk.” I have become sceptical about whether that claim is true. Certain people can read well enough to pass a test, but will they read a memo that is written in French as carefully and with as much comprehension as they will read that same memo if it were written in English?

If someone is writing a memo for their director, their director general or their ADM, are they sure that they will be understood if they write it in the language in which they are most comfortable? Will the nuances be grasped or will that document be one that someone puts at the bottom of a pile to skim and read the executive summary rather than actually grasp it?

In terms of oral interaction, I have talked to francophones who said, at least if I am at a meeting and I say something in French, I can tell whether I am understood, whereas if I press “send” on the computer, I have no idea whether the document I have written will be read.

That sense of treating what is written in French as seriously as what is written in English is important because there is a confidence problem for public servants whose first language is French to really know they will be understood if they write in French.

[Translation]

Senator Comeau: In your presentation, you made a comment to the effect that the elimination of the Court Challenges Program was a major blow to the ability of Canadians to defend their linguistic rights. This program had produced very positive results for communities such as mine. However, I have always had trouble understanding the approach taken when it came to applying for funding under that program. I know that you are extremely diplomatic and that you will not want to jump to conclusions regarding the investigation you are conducting, but I would like to understand how this program works. If I understand correctly, this program was not only for communities, but for anyone who had problems with the Charter?

Mr. Fraser: Correct. That is my understanding. An institution called the Court Challenges Program had been created, which led to some confusion. There was this institution and the program, but it was an organization with a CEO responsible for managing funding.

Senator Comeau: Approximately \$4 million per year?

Mr. Fraser: Approximately 5 million.

À mon avis, cette exigence ne doit pas être seulement considérée comme une compétence linguistique et un élément de la liste qui a été coché — de la même façon que l’on dit que l’on n’engagera maintenant que des diplômés universitaires —, mais comme un élément essentiel du leadership.

Il y a aussi un autre élément dont je ne m’étais pas rendu compte auparavant. J’ai entendu bien des gens dire que la lecture ou l’écriture ne leur posait pas de problème et que leur difficulté consistait à comprendre les gens lorsqu’ils parlent. Je suis maintenant sceptique quant à la véracité de cet énoncé. Certaines personnes peuvent lire suffisamment bien pour réussir à un examen, mais liront-elles avec le même soin et avec la même compréhension une note de service rédigée en français?

Si quelqu’un écrit une note de service à son directeur, à son directeur général ou à son sous-ministre adjoint, peut-il être certain d’être bien compris s’il rédige la note dans la langue dans laquelle il se sent le plus à l’aise? En comprendra-t-on toutes les nuances? Ce document sera-t-il envoyé au bas de la pile? Le lira-t-on en diagonale ou n’en lira-t-on que le résumé?

En ce qui concerne l’interaction verbale, certains francophones disent que dans une réunion, au moins, s’ils parlent en français, ils savent s’ils sont compris ou non. Alors que s’ils envoient un message par ordinateur, ils ne savent pas si le document qu’ils ont rédigé sera lu.

Cette question de traiter les documents rédigés en français avec autant de sérieux que ceux qui sont rédigés en anglais est importante, car les fonctionnaires dont la langue maternelle est le français ne sont pas certains s’ils seront bien compris lorsqu’ils écrivent en français.

[Français]

Le sénateur Comeau : Dans votre présentation, vous faites un commentaire selon lequel l’abolition du Programme de contestation judiciaire porte un dur coup à la capacité des Canadiens et des Canadiennes de défendre leurs droits linguistiques. Les résultats de ce programme étaient très positifs pour les communautés comme la mienne. Cependant, j’ai toujours eu de la difficulté à comprendre l’approche utilisée pour effectuer une demande de fonds relativement à ce programme. Je sais que vous êtes très diplomate et que vous ne voudrez pas sauter aux conclusions de l’enquête que vous menez, mais j’aimerais comprendre la mécanique de ce programme. Si je comprends bien, c’était un programme destiné non pas seulement aux communautés, mais également à toute personne qui avait des problèmes avec la Charte?

M. Fraser : C’est exact. C’est ma compréhension. On avait mis sur pied une institution qui s’appelait le Programme de contestation judiciaire, qui a créé une certaine confusion. Il y avait cette institution et également le programme, mais c’était un organisme avec un PDG qui avait des fonds à gérer.

Le sénateur Comeau : Environ quatre millions de dollars par année?

M. Fraser : Autour de cinq millions.

Senator Comeau: In relation to the federal budget, this is not very much. People may think that 4 million dollars is a lot of money, but it is not really when you are talking about the budget.

Let us come back to the process. The funds were granted by someone in the government and allocated to someone. How does this work? In your investigation, no doubt you looked at the Court Challenges Program. Perhaps you could help us understand it.

Mr. Fraser: This program was created as an institution by the government with a president and a board that heard and assessed requests for funding and that funded a certain percentage of those funds. Mr. Dussault might be able to reply in greater detail.

Ronald Dussault, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch, Office of the Commissioner of Official Languages: This organization received funding based on various criteria. As you said, in the context of this committee, we are talking about official languages minority communities, but it also applied to many other groups. So, there was a series of criteria that the organization used in allocating funding.

Senator Comeau: When the government abolished the program, did it also abolish the institution administering the program?

Mr. Fraser: Yes.

Senator Comeau: In your investigation, are you looking at the way decisions were made or are you conducting a superficial investigation? In other words, is it the institution and program that were good or the purpose for which these funds were used?

Mr. Fraser: During our investigation, we analyzed the decision-making process in relation to the budget cuts. We included the Court Challenges Program and, in this analysis, we found that approximately one third of the money transferred from Canadian Heritage to the Court Challenges Program went to linguistic rights.

Senator Comeau: So one third went to linguistic minorities?

Mr. Fraser: According to the figures that I have, \$525,000 went to linguistic rights in 2006, \$1,575,000 for equality rights and the remaining \$650,000 for administration.

Senator Comeau: In your investigation, did you look at the purpose for which the requests were made or did you look solely at the impact on linguistic minorities?

Mr. Fraser: We simply looked at the impact on linguistic minorities and we investigated to see whether the statutory obligations were upheld during the decision-making process.

Senator Comeau: So you looked at the impact on linguistic minorities. In short, you looked at one aspect of the program.

Le sénateur Comeau : En termes de budget fédéral, ce n'est pas tellement énorme. Plusieurs personnes pensent que quatre millions est une somme énorme, mais en termes budgétaires, ça ne l'est pas.

Revenons à la mécanique. Ces fonds sont octroyés par quelqu'un au gouvernement et sont distribués à quelqu'un. Comment cela fonctionne? Dans votre enquête, vous avez sûrement examiné le Programme de contestation judiciaire. Vous pourriez peut-être nous aider à le comprendre.

M. Fraser : Ce programme a été créé en tant qu'institution à part du gouvernement avec un président et un conseil qui a reçu et qui a évalué les demandes de fonds et qui a financé un certain pourcentage de ces fonds. M. Dussault pourrait peut-être répondre plus en détail.

Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de l'Assurance et de la Conformité, Commissariat aux langues officielles : C'était un organisme qui recevait des fonds en fonction d'un certain nombre de critères. Comme vous l'avez dit, dans le contexte du comité ici, on parle toujours des communautés minoritaires de langues officielles, mais cela s'appliquait à beaucoup d'autres groupes. Il y avait donc une série de critères que cet organisme utilisait pour allouer des fonds.

Le sénateur Comeau : Est-ce qu'en abolissant le programme, on abolit aussi l'institution qui administrait ce programme?

M. Fraser : Oui.

Le sénateur Comeau : Dans votre enquête, est-ce que vous examinez la manière dont les décisions étaient prises ou vous faites une étude en surface? En d'autres mots, c'est l'institution et le programme qui étaient bons ou c'est le but de ces fonds qui était bon?

M. Fraser : Lors de notre enquête, on a analysé la prise de décision sur les compressions budgétaires. On a inclus le Programme de contestation judiciaire et dans cette évaluation, on a trouvé qu'à peu près le tiers du montant d'argent transféré de Patrimoine canadien au Programme de contestation judiciaire était alloué aux droits linguistiques.

Le sénateur Comeau : Il y avait alors un tiers destiné aux minorités linguistiques?

M. Fraser : Les chiffres que j'ai, c'est 525 000 \$ pour des droits linguistiques en 2006, 1 575 000 \$ pour des droits d'égalité et le reste, 650 000 \$, pour l'administration.

Le sénateur Comeau : Dans votre enquête, avez-vous examiné le but pour lequel les demandes étaient faites ou vous vous en êtes tenu à l'impact sur les minorités linguistiques?

M. Fraser : On a simplement regardé l'impact sur les minorités linguistiques et on a enquêté pour voir si les obligations de la loi ont été respectées lors de la prise de décision.

Le sénateur Comeau : Votre évaluation porte donc sur l'impact sur les minorités linguistiques. En somme, vous avez examiné un volet du programme.

Mr. Fraser: That is our mandate. We do not have the mandate to look at the impact on other groups. This is the basis on which the complaints were made.

Senator Comeau: Your recommendation concerns linguistic minorities only?

Mr. Fraser: Yes.

Senator Comeau: Now I have a slightly better understanding of the process. With regard to the funds, you are saying that Canadian Heritage provided a specific amount.

Mr. Fraser: Yes, Canadian Heritage.

Senator Comeau: We are talking about issues relating to the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Mr. Fraser: Yes. In our assessment, we noted that, during the 2006 expenditure review, the Court Challenges Program received \$2,075,000 from Canadian Heritage under a contribution agreement. Of that amount, \$525,000 went to linguistic rights.

Senator Comeau: Have you met, or will you meet, the program administrators so that you can find out whether they feel that the program was working well?

I am trying to understand what happened when someone turned to the program, had a problem with regard to the Charter of Rights and Freedoms, in order to obtain funding so as to hire a lawyer and stand up for their rights. Was just anyone entitled to use this program? Was it groups? Were program administrators able to grant or deny funding, to make an apology or provide an answer?

Mr. Fraser: If I understand correctly, the program included members of the organization, who dealt with applications for funding. There was no guarantee that any particular request would be granted. Certain criteria had to be met, including one which assessed the importance of the right affected.

Let us take the example of the Supreme Court ruling, two years ago, in the *Solski* case. Children had been educated in immersion programs outside Quebec. The family then moved to Quebec. The Quebec government then decided that the parents were not entitled to send their children to immersion, because, in Quebec, immersion programs apply to education in English. Because the children had been educated in an immersion program outside Quebec, they had been educated in French. The Supreme Court then had to rule in consideration of the community aspect. It concluded that even if the children had been educated in French in Manitoba in an immersion program, they were members of the anglophone community and the parents were entitled to send their children to an immersion program in Quebec.

It was a defined fundamental right, and it had to be defined by the Supreme Court. This entire process was funded by the Court Challenges Program.

M. Fraser : C'est notre mandat. Nous n'avons pas le mandat d'examiner l'impact sur d'autres groupes. C'est ce sur quoi les plaintes ont été formulées.

Le sénateur Comeau : Votre recommandation concerne strictement le volet des minorités linguistiques?

M. Fraser : Oui.

Le sénateur Comeau : Maintenant je comprends un peu mieux le mécanisme. Concernant les fonds, vous disiez qu'un certain montant vient de Patrimoine canadien.

M. Fraser : Il vient de Patrimoine canadien.

Le sénateur Comeau : On parle des questions touchant la Charte des droits et libertés.

M. Fraser : Oui. Dans notre analyse, nous avons constaté, lors de l'examen des dépenses de 2006, que le Programme de contestation judiciaire a reçu 2,075,000 \$ de Patrimoine canadien dans le cadre d'une entente de contribution. De ce montant, 525 000 \$ furent consacrés aux droits linguistiques.

Le sénateur Comeau : Avez-vous rencontré, ou rencontrerez-vous, les administrateurs du programme pour qu'ils puissent vous dire si, selon eux, le programme fonctionnait bien?

J'essaie de comprendre ce qui se produisait lorsqu'une personne s'adressait au programme, avec un problème en vertu de la Charte des droits et libertés, dans le but d'obtenir des fonds afin d'embaucher un avocat et plaider ses droits. Est-ce que n'importe qui avait le droit de s'adresser au programme? Est-ce qu'il s'agissait de groupes? Les dirigeants du programme avaient-ils le droit d'accepter ou de refuser, de présenter des excuses ou de fournir des réponses?

M. Fraser : Si je comprends bien, le programme incluait des membres de l'organisme, qui se penchaient sur les demandes de fonds. Il n'était pas garanti que chaque demande était acceptée. On devait se soumettre à certains critères, dont un en particulier où on évaluait l'importance du droit qui était affecté.

Prenons l'exemple de la décision de la Cour suprême, il y a deux ans, dans l'affaire *Solski*. Des enfants avaient reçu leur éducation en cours d'immersion hors Québec. La famille est déménagée au Québec. Le gouvernement du Québec a alors décidé que ces parents n'avaient pas le droit d'envoyer leurs enfants à l'école d'immersion, parce qu'au Québec les écoles d'immersion s'appliquent à une éducation en anglais. Parce que ces enfants ont reçu leur éducation dans une école d'immersion hors Québec, ils l'ont reçue en français. La Cour suprême a donc dû trancher en considérant l'élément communautaire. Elle a conclu que même s'ils ont reçu leur éducation en français au Manitoba dans une école d'immersion, ils appartenaient à la communauté anglophone et les parents avaient le droit d'envoyer leurs enfants à l'école d'immersion au Québec.

Il s'agissait d'un droit fondamental défini, et il fallait que ce soit défini par la Cour suprême. Toute cette démarche a été financée par le Programme de contestation judiciaire.

Senator Comeau: You have given an excellent example, which demonstrates that a decision had to be taken at the very beginning. Nearly all these decisions are made after the funding has been granted. People have to realize that the cases can go all the way up to the Supreme Court, and so that means enormous amounts of money.

Who belonged to this group? Were the people appointed by the government or chosen by public servants?

Mr. Fraser: I believe they were appointed by the government, even though it was only a panel. I think that they were appointed by order in council. Some of these appointments are made following recommendations from the public service, from the Prime Minister's Office or from a minister's office.

Senator Comeau: In your report, you also mention the issue of regional offices being moved from New Brunswick to Nova Scotia.

Mr. Fraser: Yes.

Senator Comeau: You seem to have some concerns about this, particularly about the impact stemming from Part V of the Official Languages Act. I share your concerns. We would like to see regional offices in Nova Scotia, in a region that is less bilingual. I do not necessarily want the transfers to put New Brunswick at a disadvantage. However, I am concerned when you say that the regional offices should go to a bilingual province. There will never be any progress in unilingual regions if we refuse to move the government's regional offices there. I am telling you about my concern. Can you offer me any reassurance?

Mr. Fraser: In your report that recently came out, I did see your comments about the benefits of transferring institutions out to the regions. I had not looked at the issue from that perspective.

At a regional meeting of public servants from the Maritimes, one public servant told me that, when their regional office was in New Brunswick, it was easier to meet their language requirements, because there were more bilingual people there. The anglophones who had moved there were happy to learn French. Now that the office is located in Halifax, apparently the situation is more difficult. It is harder to attract people who speak French. The anglophones, who have already learned French, are starting to lose it. These people no longer have the right to work in French.

I was more aware of the challenge for the institutions that had been transferred.

Senator Comeau: We should be careful about how we express our concerns. The last thing we want is to end up with only three bilingual regions in Canada, namely Ottawa, Montreal and New Brunswick, a situation caused by the difficulty in the other provinces, or in Halifax, to guarantee the language of work.

Mr. Fraser: It is not a difficulty, it is an impossibility. The right to work in French in Halifax does not exist. Let us not fool ourselves.

Le sénateur Comeau : Vous soulevez un excellent exemple, qui démontre qu'on a dû prendre une décision au tout début. Presque toutes ces décisions sont rendus après que le financement ait été accordé. Il faut concevoir que les causes peuvent se rendre jusqu'à la Cour suprême et donc impliquer des sommes énormes.

Qui siégeait sur ce groupe? Était-ce des personnes nommées par le gouvernement ou par les fonctionnaires?

M. Fraser : Je crois qu'ils étaient nommés par le gouvernement, même s'il ne s'agissait que d'un panel. Je pense que c'était une nomination du gouverneur en conseil. Certaines de ces nominations se font suite aux recommandations de la fonction publique, du bureau du premier ministre ou du bureau de ministres.

Le sénateur Comeau : Dans votre rapport, vous mentionnez également la question du déménagement des bureaux régionaux du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse.

M. Fraser : Oui.

Le sénateur Comeau : Vous semblez exprimer une certaine inquiétude à cet effet, particulièrement en ce qui a trait à l'impact découlant de la partie V de la Loi sur les langues officielles. Vos inquiétudes me préoccupent également. On aimerait bien voir des bureaux régionaux en Nouvelle-Écosse, dans une région moins bilingue. Je ne veux pas nécessairement que les transferts se fassent aux dépens du Nouveau-Brunswick. Toutefois, je suis inquiet lorsque vous dites que les bureaux régionaux devraient aller dans une province bilingue. Les régions unilingues ne seront jamais avancées si on refuse d'y aménager des bureaux régionaux du gouvernement. Je vous exprime cette inquiétude. Est-ce que vous pouvez me rassurer?

M. Fraser : Dans votre rapport publié récemment, j'ai retenu l'effet bénéfique du transfert des institutions dans les régions. Je n'avais pas considéré le problème sous cet angle.

Lors d'une réunion régionale de fonctionnaires des Maritimes, un fonctionnaire m'a dit que lorsque leur bureau régional se trouvait au Nouveau-Brunswick, il était plus facile de remplir leurs obligations linguistiques, grâce au plus grand nombre de personnes bilingues. Les anglophones venus là-bas étaient heureux d'apprendre le français. Maintenant que le bureau est situé à Halifax, il semble que la situation soit plus difficile. Il est plus difficile d'attirer des personnes qui parlent français. Les anglophones, qui ont déjà appris le français, commencent à le perdre. Ces personnes n'ont plus le droit de travailler en français.

J'étais plutôt conscient du défi pour les institutions qui ont été transférées.

Le sénateur Comeau : Nous devrions être prudents dans la façon dont nous exprimons nos inquiétudes. La dernière chose que nous voulons, c'est une situation où il n'existera que trois régions bilingues au Canada, soit Ottawa, Montréal et le Nouveau-Brunswick; situation causée par la difficulté dans les autres provinces, ou à Halifax, à garantir la langue de travail.

M. Fraser : Il ne s'agit pas d'une difficulté mais d'une impossibilité. Le droit de travailler en français à Halifax n'existe pas. Soyons clairs.

Senator Comeau: I understand. However, if we discourage locating regional offices in a region other than these three, we would not want these regions to be excluded.

If we send the message that only three regions in Canada have regional offices where public servants can work in their own language, these regions may not attach as more importance to offering services in both official languages.

Mr. Fraser: I agree that it is important for us to be careful when we make recommendations. When I raised these issues, I did not want to do away with — We must recognize that there is a very strong link between the vitality of communities, the right to work in French, and the capacity to provide service in both official languages. It is a triangle.

Senator Comeau: But people should not lose out. You have a critical mass in Montreal, in Ottawa and in New Brunswick. You cannot tell other communities, where there is no critical mass but people are willing to work day after day to maintain their francophone heritage within their community, that they cannot go to Halifax, Nova Scotia, because it is not francophone enough. So we should have offices in Moncton where people can work in French.

When Ms. Adam was the Commissioner for Official Languages, I remember a new officer had been hired. This person had moved to Moncton because it was easier for her to live in French there. I was given the excuse that there were fewer complaints in Nova Scotia. Of course if there are no officers there, there are fewer complaints. We see that the commissioner and the government are very interested in maintaining bilingualism where it is already established and much easier to strengthen.

Mr. Fraser: You raise an important issue. Indeed, I am increasingly aware that the presence of federal institutions in unilingual regions can play a very important role in supporting these communities. I was aware of that point that you raised in your report.

You studied the Canadian Tourism Commission in your report. I have already appeared before you to talk about the Olympic Games. I have visited Vancouver twice, and I was impressed by the efforts that the commission and VANOC have made to find bilingual people and establish ties with the minority community in Vancouver, which is very dynamic. You raise an interesting point.

Another point that you raised in your report — and I would like to stress it as well — is the importance of guaranteeing that when people are transferred, they do not lose their right to work in French. If people are entitled to work in French in a federal institution and a move occurs, they should be able to keep this right. This requires a great deal of adjustment. When I mentioned the triangle between the right to work in one's own language, the vitality of the community and the capacity to provide a service, it was at a meeting in Halifax, with the federal council. A public servant approached me after the meeting and told me that at Justice Canada, there are places where they needed lawyers who

Le sénateur Comeau : Je comprends. Toutefois, si on décourage l'existence de bureaux régionaux dans une région autre que ces trois régions, il ne faudrait pas créer une situation dans laquelle ces régions seraient exclues.

Si on envoie le message que seulement trois régions au Canada ont des bureaux régionaux où les fonctionnaires peuvent travailler dans leur langue, ces régions reconnaîtront peut-être moins l'importance d'offrir des services dans les deux langues officielles.

M. Fraser : Je suis d'accord sur l'importance d'être prudent dans nos recommandations. Lorsque j'ai soulevé ces inquiétudes, je ne voulais pas éliminer... Il faut reconnaître qu'il y a un rapport très important entre la vitalité des communautés, le droit de travailler en français et la capacité de fournir des services dans les deux langues officielles. C'est un triangle.

Le sénateur Comeau : Mais pas au détriment des gens. Vous avez une masse critique à Montréal, à Ottawa, au Nouveau-Brunswick. Vous ne pouvez pas dire aux autres communautés, où il n'y a pas de masse critique mais où les gens sont prêts à travailler jour après jour pour maintenir leur héritage francophone dans leur communauté, qu'ils ne peuvent pas aller à Halifax, en Nouvelle-Écosse, parce que ce n'est pas assez francophone. Nous devons donc avoir des bureaux à Moncton où les gens peuvent travailler en français.

Lorsque Mme Adam était commissaire aux langues officielles, un nouvel agent de la commission avait été embauché. Cette personne s'était établie à Moncton parce que c'était plus facile pour elle d'y vivre en français. On m'a donné l'excuse qu'on avait moins de plaintes en Nouvelle-Écosse. C'est sûr que s'il n'y a pas d'agents, il y a moins de plaintes. On voit que le commissaire et le gouvernement sont très intéressés à maintenir le bilinguisme là où il est déjà établi et beaucoup plus facile à renforcer.

M. Fraser : Vous soulevez un problème important. Je suis effectivement de plus en plus conscient que la présence des institutions fédérales dans des régions unilingues peut jouer un rôle très important dans l'appui pour ces communautés. J'étais conscient de ce point que vous avez soulevé dans votre rapport.

Vous avez étudié la Commission de tourisme dans votre rapport. J'ai déjà comparu devant vous pour parler des Jeux olympiques. J'ai visité Vancouver deux fois et j'ai été impressionné par les efforts faits et par la Commission et par le COVAN afin d'aller chercher des gens bilingues et établir des liens avec la communauté minoritaire à Vancouver, qui est très dynamique. Vous soulevez donc un point intéressant.

Un autre point que vous avez souligné dans votre rapport — et que j'aimerais également souligner — est l'importance de garantir que lors d'un transfert, les gens ne perdent pas leur droit de travailler en français. Si des gens ont le droit de travailler en français dans une institution fédérale et qu'il y a un déménagement, ils devraient pouvoir garder ce droit. Cela exige une adaptation considérable. Lorsque j'ai parlé de ce triangle entre le droit de travailler dans sa langue, la vitalité de la communauté et la capacité de fournir un service, c'était à une réunion à Halifax, avec le conseil fédéral. Un fonctionnaire est venu me voir après la réunion et m'a dit : À Justice Canada, il y a

could practice in both languages, which requires considerable language capacities, higher than the CBC rating. He said that he knew exactly where to find these people: in Montreal.

But the problem is that they move with their families, and there is not enough culture and vitality in the community, and after two years, they go back to Montreal, and then they have to hire someone new all over again.

Everything is linked in a way. It goes back to the issue of culture that Senator Keon raised at the beginning of the meeting. If there is no access to culture, it is very difficult for the community to retain this vitality; if there is no vitality in the community, it becomes difficult for the federal government to keep its employees; and if the federal government does not keep its employees, it is difficult to provide the service. In a way, everything is related.

Senator Comeau: But we have to be careful in the way we make recommendations.

Mr. Fraser: I do not think I have been careless.

[English]

Senator Murray: I have two brief observations to make, one of them on that question. We all know about New Brunswick and where the large concentrations of francophones are, but you should look at Saint John and Fredericton. Those cities are large English cities with, I think, a critical mass of francophones who have the Centre scolaire-communautaire and so on. They are worth looking at.

Mr. Fraser: And Halifax.

Senator Murray: Yes; we know where the francophones are concentrated in Nova Scotia also, but I think the largest number of francophones is in Halifax-Dartmouth. They are a minority there, but I think there is a critical mass. Francophones have their schools, and it would be interesting to see how they function. We were there a couple of years ago. It is a success story to some extent. It is a work in progress, but the francophone minorities in those big agglomerations are a success story.

I have a second observation. On the Court Challenges program — someone will correct my recitation of the history if I am wrong — my recollection is that the program was set up after Bill 101 went through the Quebec national assembly. Mr. Trudeau was not comfortable with that provincial legislation and made no secret of it.

A lot of pressure was on him to invoke the federal power of disallowance. He said “No” — that the recourse should be political solutions and court solutions, whereupon he created the Court Challenges program. A lot of people at the time saw the creation of that program as a response to Bill 101. Indeed, while

des endroits où on a besoin d’avocats capables de pratiquer dans les deux langues, ce qui exige une capacité linguistique considérable, plus élevée que CBC. On sait fort bien où trouver ces gens : à Montréal.

Mais le problème est que s’ils déménagent avec leur famille et qu’il n’y a pas assez de culture et de vitalité dans la communauté, après deux ans ils reviendront à Montréal et tout sera à recommencer.

Tout est relié d’une certaine façon. Cela revient à la question de culture soulevée par le sénateur Keon au début de la réunion. S’il n’y a pas d’accès à la culture, il est très difficile pour la communauté de garder cette vitalité; s’il n’y a pas de vitalité dans la communauté, cela devient difficile pour le gouvernement fédéral de garder ses employés; et si le gouvernement fédéral ne garde pas ses employés, c’est difficile de fournir le service. Tout est relié d’une certaine façon.

Le sénateur Comeau : Mais il faut être prudent dans notre façon de faire des recommandations, par contre.

M. Fraser : Je ne pense pas avoir été imprudent.

[Traduction]

Le sénateur Murray : J’ai deux brèves observations à faire, dont l’une porte sur cette question. Nous connaissons tous la situation du Nouveau-Brunswick et nous savons où se trouvent principalement concentrés les francophones. Mais vous devriez examiner la situation de Saint John et de Fredericton. Ce sont deux grandes villes de langue anglaise dans lesquelles on trouve, je crois, une masse critique de francophones dotés de centres scolaires communautaires, entre autres. Cela vaudrait la peine que vous les examiniez.

M. Fraser : Et Halifax aussi.

Le sénateur Murray : Oui. Nous savons également où se trouvent les francophones en Nouvelle-Écosse, mais ils sont surtout concentrés dans la région de Halifax-Dartmouth. Ils y constituent une minorité, mais il y a là une masse critique. Les francophones ont leurs propres écoles, et il serait intéressant de voir comment elles fonctionnent. Nous nous y sommes rendus il y a deux ans. C’est une réussite à certains égards. Il y a encore place à l’amélioration, mais les minorités francophones de ces grandes agglomérations sont une réussite.

J’ai une deuxième observation. En ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire — que l’on me corrige si je me trompe dans mon historique — je crois me souvenir que ce programme a été mis sur pied après que l’Assemblée nationale du Québec eut adopté le projet de loi 101. M. Trudeau n’approuvait pas cette loi provinciale et il ne s’en cachait pas.

Il avait fait l’objet de beaucoup de pressions pour appliquer le pouvoir fédéral de désaveu. Mais il a refusé — il disait que le recours devrait être politique et judiciaire, et c’est à ce moment qu’il a créé le Programme de contestation judiciaire. À cette époque, bon nombre de gens se sont rendu compte que le

we know that the program has been used in some of the most famous cases involving francophone minorities, in the early going, it was the Anglo-Quebecers who used it to good effect.

Mr. Fraser: I think you are right.

Senator Murray: Senator Keon and I talked about whether the program was adopted and mostly used by francophone minorities. I think it probably was but it was set up for the anglophones and was used by them in the early going of Bill 101.

Mr. Fraser: That is a good point.

To come back to your question about the vitality of the francophone community in Halifax, one thing we need to be cognizant of is the changing dynamics of francophone minority communities. The tendency is to assume that they are the descendents of pioneers. While that is true, I was fascinated to discover that in British Columbia, 90 per cent of the francophones in that province come from somewhere else.

We see the same kind of numbers in Alberta. There has always been a fair amount of mobility with francophones in Canada. A million left Quebec to go to the United States at the end of the 19th century. This phenomenon is not sudden or new. The difference now is that the schools exist and the programs exist. The francophones that I met in Vancouver are there because they want to be there. There is an energy, an entrepreneurial spirit, and a determination that they will have the services they need and the schools they want. There is a kind of enthusiasm that is encouraging. However, the community is different from the community that existed 40 years ago.

In 1965, Jean Lesage toured Western Canada. In one of his speeches, he compared the case of an engineer in Vancouver moving to Montreal and the reverse. Both of them were receiving promotions, but while one faced the prospect of continuing to have education for their children, the other faced the prospect of losing their culture and language. That situation simply is not true any more. The engineer who moves to Vancouver can send their children to French school, can listen to radio and television in French and have a range of services that were unthinkable 40 years ago.

[Translation]

Senator Tardif: I would like to return to a point that Senator Comeau raised regarding the relocation of government agencies' headquarters. He is concerned that if too much emphasis is placed on respecting an employee's right to work in French or the need to offer bilingual services, regions that cannot offer this kind of work environment may suffer discrimination.

However, in order to solve the problem, could we perhaps require the government to ensure that when headquarters are moved from a bilingual region to a unilingual region, the regulation is enforced so as to respect Part V of the Official Languages Act with regard to working in French, as well as

programme avait été créé en réaction au projet de loi 101. Nous savons que ce programme a été utilisé dans certaines des affaires les plus célèbres mettant en cause des minorités francophones, mais au départ, ce sont les anglophones du Québec qui l'ont utilisé pour avoir gain de cause.

M. Fraser : Je crois que vous avez raison.

Le sénateur Murray : Le sénateur Keon et moi nous nous demandions si le programme avait été adopté et principalement utilisé par les minorités francophones. C'est probablement le cas, mais il avait été mis sur pied pour les anglophones et utilisé par eux lorsqu'on a commencé à appliquer la Loi 101.

M. Fraser : C'est un bon argument.

Pour revenir à votre question sur la vitalité de la communauté francophone à Halifax, il faut être au courant de l'évolution de la dynamique dans les communautés francophones minoritaires. On a tendance à croire que ces francophones sont les descendants des pionniers. C'est vrai dans bon nombre de cas, mais j'ai été fasciné d'apprendre qu'en Colombie-Britannique, 90 p. 100 des francophones viennent d'ailleurs.

Les chiffres pour l'Alberta sont comparables. La mobilité des francophones au Canada a toujours été assez intense. Au XIX^e siècle, un million d'entre eux ont quitté le Québec pour aller aux États-Unis. Ce n'est pas un phénomène soudain ou nouveau. Ce qui change désormais, c'est l'existence d'écoles et de programmes. Les francophones que j'ai rencontrés à Vancouver y sont parce qu'ils le veulent. Ils sont animés de l'énergie, de l'esprit d'entreprise et de la détermination nécessaires pour obtenir les services dont ils ont besoin et les écoles qu'ils souhaitent. Ce genre d'enthousiasme est encourageant. Toutefois, cette communauté francophone est différente de celle qui existait il y a 40 ans.

En 1965, Jean Lesage a fait une tournée de l'Ouest canadien. Dans un de ses discours, il a comparé un ingénieur de Vancouver qui déménageait à Montréal et l'inverse. Tous deux bénéficiaient d'une promotion mais alors que l'un pouvait envisager de faire instruire ses enfants, l'autre risquait fort de perdre sa culture et sa langue. Ce cas de figure n'existe plus actuellement. L'ingénieur qui déménage à Vancouver peut envoyer ses enfants à l'école française, peut écouter la radio et la télévision en français et obtenir une gamme de services impensables il y a 40 ans.

[Français]

Le sénateur Tardif : J'aimerais revenir sur un point soulevé par le sénateur Comeau concernant le déménagement des sièges sociaux. Le sénateur Comeau s'inquiète du fait que, à cause d'une insistance sur le respect de la langue de travail en français et l'offre de services, il puisse y avoir une discrimination à l'égard de régions qui ne pourrait pas offrir ce type de milieu de travail.

Cependant, est-ce qu'une façon de remédier à la situation ne serait pas d'obliger le gouvernement à faire en sorte que, lorsque les sièges sociaux déménagent d'une région bilingue vers une région unilingue, des règlements soient appliqués pour respecter la partie V de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait au fait

Part IV, which has to do with offering bilingual services to the public, and Part VII, which deals with the promotion of minority language communities?

It seems to me that if we were to require this, and if the government had regulations to this effect, we could solve this problem. Do you not think so?

Mr. Fraser: I think that the important thing here is to make a distinction between the possible roles of an agency's headquarters. If it is the headquarters of a federal government institution or an agency, I think there are national obligations, and not just regional obligations. The problem with the regional concentration of transfers from New Brunswick to Halifax is not just that the people are being transferred from one province to another, it is that the responsibilities should be maintained for the French-speaking regions in New Brunswick. When the job or the person is transferred to Halifax, it becomes more difficult for the agency or the department to continue providing services.

For example, we have received complaints from Acadians who have had problems getting weather information because the office was in Halifax and it was more difficult to get bilingual people who could provide the service.

It is a greater challenge for headquarters. We saw what you described so well with the transfer of the Canadian Tourism Commission to Vancouver, but the commission made an extra effort to meet its national obligations.

Senator Tardif: Once again, it is a question of leadership and goodwill. In other cases this may not happen, unless there is a more permanent mechanism for the government to ensure that it will be the case.

I would like to ask you another question, Mr. Fraser. In the past few months, we have heard a great deal about the elimination of the Court Challenges Program and the harmful effects of this decision on the communities.

I do not know whether you can give me an answer, but you provided a very good analysis of this situation in your annual report. However, you did not recommend that the Court Challenges Program be re-established. Could you explain why?

Mr. Fraser: Yes, indeed. I made a very clear distinction in the report, in the decision that I made. The government is entitled to govern, to make decisions, to cut programs, to create other programs; in short, the government is entitled to govern. But the very nature of the act requires a certain process to be followed. What we looked at in our investigation was whether the government respected this process when the decision was made. Did they carry out an impact study? Did they consult?

According to the information that we were able to get, since meetings of cabinet are not public in nature, we did not see evidence that the act had been complied with and we said so. What we are stressing is the government's obligation to comply with the act when it makes a decision.

de travailler en français, également la partie IV concernant l'offre au public et la partie VII, concernant la promotion des communautés minoritaires?

Il me semble que, si on l'exigeait et si le gouvernement prévoyait des règlements à cet effet, il y aurait une solution à ce problème, vous ne pensez pas?

M. Fraser : Je pense que l'importance est de faire la distinction entre les rôles possibles d'un siège social. Si c'est le siège social du gouvernement fédéral, je pense qu'il y a des obligations nationales et non pas seulement des obligations régionales. Le problème avec la concentration régionale des transferts du Nouveau-Brunswick à Halifax, ce n'est pas juste un transfert d'une province à l'autre, mais ce sont des responsabilités qui devraient être maintenues pour des régions francophones au Nouveau-Brunswick. Lorsque le transfert s'est fait à Halifax, il a été de plus en plus difficile pour cette agence ou ce ministère de continuer à fournir les services.

On a eu des plaintes, par exemple, d'Acadiens qui ont rencontré de la difficulté à recevoir de l'information météorologique parce que le bureau était à Halifax et que c'était plus difficile d'avoir des gens bilingues capables de fournir le service.

Pour un siège social, c'est un plus grand défi. On a vu le phénomène que vous avez très bien décrit avec le transfert de la Commission du tourisme à Vancouver, mais un effort supplémentaire a été fait par la commission pour remplir ses obligations nationales.

Le sénateur Tardif : Encore une fois c'est une question de leadership et de bonne volonté. Dans d'autres cas cela risque de ne pas se présenter, à moins qu'il existe un moyen plus permanent pour le gouvernement de s'assurer que ce sera le cas.

J'aimerais vous demander autre chose, monsieur le commissaire. On ne cesse d'entendre parler, depuis quelques mois, de l'élimination du Programme de contestations judiciaires et des effets néfastes que cela a pour les communautés.

Je ne sais pas si vous pouvez me répondre, mais vous avez fait une très belle analyse de cette situation dans votre rapport annuel. Cependant, vous n'avez pas fait de recommandation selon lesquelles le Programme de contestations judiciaires devrait être remis sur pied. Pouvez-vous nous donner des explications sur ce point?

M. Fraser : Oui, effectivement. J'ai fait une distinction très nette dans le rapport, dans la décision que j'ai rendue. Le gouvernement a le droit de gouverner, le droit de prendre des décisions, de couper des programmes, d'en créer d'autres, bref, de gouverner. Mais, la nature même de la loi exige qu'un processus soit suivi. Ce que nous avons regardé dans notre enquête, c'est si le gouvernement a respecté ce processus lorsque la décision a été prise. Ont-ils fait une étude d'impact? Ont-ils consulté?

Selon les informations que nous avons pu recevoir, car les réunions du conseil des ministres ne sont pas des réunions ouvertes, nous n'avons pas vu de preuve que la loi a été respectée et nous l'avons dit. Ce que nous soulignons c'est l'obligation du gouvernement de respecter la loi dans sa prise de décision.

Senator Comeau is urging me to be careful; perhaps I have tried to follow his advice, though I did not receive it directly. I could have said: “You broke the law; do not do it again.” I could have said: “You must reinstate the program.” What I chose to say is that there is a process to follow, the government has the right to govern, but within the obligations of the act.

[English]

Senator Keon: You referred to the tremendous progress made in Vancouver. There is an enormous opportunity coming up in British Columbia in 2010, the Olympic Games. What pragmatic steps can we take to assist you in ensuring that the francophone presence receives a lot of attention during those games in a linguistic way, but also in a cultural way, which I had raised earlier? I think the Olympic Games is a tremendous opportunity for cultural exposure.

Mr. Fraser: I agree completely. I think there are two separate aspects to the Olympics in terms of official languages. There is the operation of the games itself, and then there is the television coverage of the games. I have had two conversations with senior managers from the Vancouver Organizing Committee for the Olympic Games, VANOC. I have been impressed by their attitude, openness and their seriousness about the issue. I saw them twice. It was the first trip I made after becoming commissioner in October. I went back six months later and what impressed me even more was during the six months between my first and second visit, they had completed a whole series of smart hires. There were a number of people I wanted to hire inside the public service and outside. There they were in Vancouver working on the Olympics. I thought, good on them, but I had hoped to hire them for myself.

On the other hand, one of the VANOC officials spoke to me about a specific problem during the games themselves. They are putting together, for a short period of time, the needed translation services. They will need a lot of simultaneous interpretation. Those are people they cannot hire now and sometimes it is for specialized vocabulary. I have raised this issue with the Minister of Public Works and Government Services, responsible for the Translation Bureau. The minister will look at ways the Translation Bureau, and possibly Parliament, can make some of those resources available.

The other important issue I would raise is that it is not only the Olympics and the Olympic organization itself that must respond to the demands and requirements, in terms of official languages. Border services, Air Canada and many kinds of other federal institutions will be the public face of the country welcoming the world to Vancouver. It will not be only the Vancouver organizing committee. It will not be only on the Olympic sites. It will be at the airports, stations and border points. Every federal institution must focus on how they can meet the challenge. Anything you can do to remind the federal government that this is not something

Le sénateur Comeau m'incite à la prudence; peut-être ai-je essayé, sans l'avoir reçu directement, de suivre son conseil. J'aurais pu dire : « Vous n'avez pas respecté la loi, ne faites pas cela la prochaine fois ». J'aurais pu dire : « Vous devez rétablir le programme ». Ce que j'ai choisi de dire c'est : il y a un processus à respecter, le gouvernement a le droit de gouverner, mais à l'intérieur des obligations de la loi.

[Traduction]

Le sénateur Keon : Vous avez évoqué les énormes progrès réalisés à Vancouver. En 2010, la Colombie-Britannique va accueillir un événement de taille, les Jeux olympiques. Quelles mesures pragmatiques pouvons-nous prendre pour vous aider à veiller à ce que la présence francophone soit bien mise en lumière pendant les jeux, sur le plan linguistique, mais également sur le plan culturel, dont je parlais tout à l'heure? Je pense que les Jeux olympiques sont une occasion de choix pour la promotion culturelle.

M. Fraser : Je suis tout à fait d'accord avec vous. S'agissant des langues officielles, il y a deux aspects distincts pour les Jeux olympiques. Il y a d'une part le déroulement des jeux eux-mêmes et d'autre part, la retransmission des jeux à la télévision. Je me suis entretenu à deux reprises avec les dirigeants du comité d'organisation des Jeux olympiques de Vancouver, le COVAN. Leur attitude, leur ouverture d'esprit et le sérieux qu'ils accordent à cette question m'ont impressionné. Je les ai rencontrés à deux reprises. C'était mon premier déplacement après mon entrée en fonction en octobre. J'y suis retourné six mois plus tard et j'ai été d'autant plus impressionné que durant les six mois écoulés entre ma première visite et la seconde, des gens très compétents avaient été embauchés. C'étaient des candidats déjà fonctionnaires ou de l'extérieur que j'envisageais moi-même d'embaucher. Et voilà qu'ils étaient déjà à Vancouver à travailler pour les Jeux olympiques. Je me suis dit, tant mieux pour eux, même si j'avais espéré retenir leurs services moi-même.

Par ailleurs, un des responsables du COVAN m'a parlé d'un problème particulier qui surgira pendant le déroulement des jeux. Les services de traduction nécessaires sont prévus pour une courte durée. De nombreuses heures d'interprétation simultanée seront nécessaires. Les interprètes ne peuvent pas être embauchés maintenant et la maîtrise d'un vocabulaire spécialisé sera nécessaire à l'occasion. J'ai soulevé la question auprès du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de qui relève le Bureau de la traduction. Puis le ministre veillera à ce que le Bureau de la traduction, et le Parlement, puissent mettre à disposition certaines des ressources nécessaires.

Je vais soulever un autre aspect important. Il n'y a pas que les Jeux olympiques et l'organisation des jeux qui doivent être aptes à répondre aux demandes et aux exigences sur le plan des langues officielles. Les services frontaliers, Air Canada et bien d'autres institutions fédérales seront la vitrine de notre pays qui accueillera le monde à Vancouver. Cela ne se bornera pas au Comité d'organisation ni aux endroits où se dérouleront les jeux. L'accueil se fera dans les aéroports, les gares et aux points d'entrée. Toutes les institutions fédérales doivent s'occuper de relever le défi. Tout ce que vous pouvez faire pour rappeler aux

that will be dealt with only by the Vancouver organizing committee, but rather, every federal government department will have a role to play. I am less concerned about the organizing committee, because of the energy of the bright people I met and their determination, than I am about coverage. They can have totally bilingual games on site. If the television coverage is not balanced, with equal access for francophones to the coverage, then all that effort will not be reflected to the country as a whole. I have already made an appearance before the House committee and with the minister raising some of those concerns.

I know CTV and Rogers are concerned about meeting those responsibilities and we saw some scurrying. The original plan was to send a signal to Montreal and have commentators in Montreal do the commentary on the basis of what they saw on the big screen. That coverage is not equal and balanced. Suddenly, there is scurrying and statements that there will be reporters on site and interviews will be done in French. Those problems have not been worked out entirely. There are still distribution problems to be solved. There are cable companies that are not carrying the channels designated for Olympic coverage. I will be vigilant, and any extra vigilance or extra appearances that you might summon to keep a watchful eye on the preparation of the television coverage would be useful.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I first have a comment and then a specific question.

[English]

I read somewhere that three things are essential in life to succeed: a wishbone, a backbone and a funny bone. Those fighting for minority rights need those three things.

[Translation]

In 1965, when there was talk of having French schools across Canada, we were told that we were dreaming in colour. But today there are many French schools. At the end of the summit yesterday, the vision that the participants came up with was about not just surviving in French across Canada, but living in French.

That said, I want to come back to Senator Keon's first question about our next study on culture. To help the committee in its deliberations and recommendations, could you offer some specific suggestions? Could it be about policies or funding? Perhaps we need a national cultural policy like we have a national environment policy?

Mr. Fraser: We are still at the early stages of our thinking on that. One thing that has always concerned me, and even annoyed me, is that Canadian taxpayers make a huge financial contribution to the creation of a film industry in Canada, but they are unable to see the results. I love cinema. I try to watch the Canadian films that are produced each year. The Quebec film

administrations fédérales qu'il ne s'agit pas là d'un événement exclusif au Comité d'organisation des jeux de Vancouver mais plutôt d'un événement qui touche l'ensemble du gouvernement fédéral sera utile. Désormais, je me fais moins de souci à l'égard du comité d'organisation qu'à l'égard de la couverture médiatique car, les ayant rencontrés, j'ai constaté que les membres du comité étaient des gens compétents, énergiques et déterminés. Ils peuvent offrir des jeux entièrement bilingues sur place. À défaut d'une couverture télévisuelle équilibrée, offrant un accès égal aux francophones, tout cet effort ne rejaillira pas sur l'ensemble du pays. J'ai déjà signalé cela au comité de la Chambre et fait part de mon souci au ministre.

Je sais que CTV et Rogers se préoccupent de relever ce défi et nous avons constaté qu'ils faisaient diligence. Au départ, on voulait envoyer un signal à Montréal et que les commentateurs de Montréal fassent le commentaire à partir de l'image projetée sur un grand écran. Cela ne constitue pas une couverture égale et équilibrée. Soudainement, il y a eu un branle-bas de combat et on a déclaré que des reporters seraient sur place et que les entrevues se feraient en français. Ces difficultés n'ont pas été totalement aplanies. Il y a encore des problèmes de distribution à résoudre. Il y a des câblodistributeurs qui n'offrent pas la chaîne réservée à la couverture des Jeux olympiques. Je me montrerai vigilant et toute la vigilance supplémentaire ou tous les témoins supplémentaires que vous pourriez convoquer pour leur indiquer que je surveille de près la préparation de la couverture télévisuelle seraient utiles.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : J'ai d'abord un commentaire et ensuite j'aurais une question, assez précise.

[Traduction]

J'ai lu quelque part qu'il y a trois choses essentielles pour avoir du succès dans la vie : de l'espoir, du courage et de l'humour. Ceux qui luttent pour défendre les droits des minorités doivent posséder ces trois choses.

[Français]

En 1965, lorsqu'on parlait d'avoir des écoles francophones partout au Canada, on nous disait qu'on rêvait en couleur. Pourtant, aujourd'hui, les écoles francophones sont nombreuses. À la fin du sommet, hier, les participants se sont donné comme vision de ne pas survivre, mais de vivre en français partout au pays.

Cela dit, j'aimerais revenir à la première question du sénateur Keon concernant notre prochaine étude sur la culture. Pour aider le comité dans ses démarches et dans ses recommandations, pourriez-vous nous offrir des suggestions précises? Est-ce que ce pourrait être des politiques ou des fonds? Peut-être aurions-nous besoin d'une politique nationale sur la culture telle qu'on en a une pour l'environnement?

M. Fraser : On est au tout début de nos réflexions à ce sujet. Une chose qui m'a toujours inquiété, irrité même, est le fait que le contribuable canadien paie des frais énormes, contribue financièrement à la création d'une industrie du cinéma au Canada, mais sans avoir la capacité d'en voir les résultats. Je suis un amateur de cinéma. J'essaie de voir les films canadiens qui

industry is dynamic and interesting, but it hardly gets across the Ottawa river. I know that the government had the courage 20 years ago to tackle film distribution. The efforts failed, however, because of pressure from Hollywood and control by the majors. How can we make sure that English-speaking Canadians across the country can have access to films they have contributed to financially and vice-versa, that francophones can see English films, and even French films, which are often not available?

The National Film Board's mandate has changed a bit, and it does not play exactly the same role that it used to. For those who love Canadian cinema, outside Montreal and Toronto, it is very difficult. I do not know how you could address that problem. There has been progress, though, in that I have been able to watch certain Canadian films on Air Canada flights that I have never been able to see in a movie theatre.

Using new technology, Air Canada offers a selection of Canadian movies on some of its flights. In Canada, we produce good films in both languages, and I think it is sad that Canadians have such a hard time seeing them.

Gérard Finn, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch, Office of the Commissioner of Official Languages: We are currently looking at television production in minority communities, the dissemination of cultural products from communities and, in the fall, we will be producing a report on the basis of our research. That might support your work on culture.

Senator Tardif: If I understand correctly, commissioner — and correct me if I am wrong — your investigation into the elimination of the Court Challenges Program took a similar approach to what we find in the court ruling on the *Montfort* case, that is, analysis of whether the government's decision-making process complied with the letter and the spirit of the Official Languages Act.

If I've understood what you said, this government has not taken into account the spirit of the Official Languages Act, and has not used the official languages lens in its decision. Is that what you said?

Mr. Fraser: Yes. We looked at the decision-making process to see whether they took into account the obligations under the act, in the strengthened Part VII of the act which now includes legal obligations.

Senator Tardif: That will certainly not be a good thing.

Mr. Fraser: That was our conclusion.

Senator Tardif: In your opinion, would it not be a good thing to require all federal institutions to be accountable for implementation of Part VII, not just the 32 federal institutions that are currently designated?

Mr. Fraser: That is a very good question. Regarding the 32 federal institutions that are currently designated, let us just say that I do not feel entirely comfortable responding directly.

sont produits chaque année. Le cinéma québécois est dynamique, intéressant, mais il traverse à peine la frontière de l'Outaouais. Je sais qu'il y a 20 ans, le gouvernement de l'époque a eu le courage de s'attaquer à la distribution de films. Par contre, cela a échoué face aux pressions qu'exerce Hollywood et au contrôle des majors. Comment faire en sorte que les Canadiens anglophones à travers le pays puissent avoir accès au cinéma auquel ils ont contribué financièrement et vice versa que les francophones au pays puissent voir le cinéma anglophone, et même francophone, qui ne lui est souvent pas accessible?

Le mandat de l'Office national du film a changé un peu et elle ne joue pas tout à fait le même rôle qu'elle jouait autrefois. Pour les amateurs de cinéma canadien, hors Montréal et hors Toronto, c'est très difficile. Je ne sais pas comment vous pourriez aborder ce problème. Il y a eu des progrès quand même au sens que j'ai réussi à voir certains films canadiens sur un vol d'Air Canada que je n'ai jamais vus voir en salle.

Maintenant, grâce à la nouvelle technologie, Air Canada offre un volet cinéma canadien sur certains de ses vols. Au Canada, on produit des bons films dans les deux langues et je pense que c'est triste que les Canadiens aient tant de difficultés à voir ces films.

Gérard Finn, commissaire adjoint, Direction générale des Politiques et des communications, Commissariat aux langues officielles : Nous examinons présentement la production télévisuelle en milieu minoritaire, la diffusion des produits culturels des communautés et, à l'automne, nous produirons un rapport suite aux recherches entreprises, qui pourrait appuyer votre démarche culturelle.

Le sénateur Tardif : Si je comprends bien, monsieur le commissaire — et corrigez-moi si j'ai tort —, votre enquête sur l'abolition du Programme de contestations judiciaires a fait une analyse semblable à celle que nous retrouvons dans la décision judiciaire de la cause *Montfort*, à savoir si le processus décisionnel du gouvernement a respecté la lettre et l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Si je comprends bien vos propos, ce gouvernement n'a pas tenu compte de l'esprit de la Loi sur les langues officielles et n'a pas utilisé la lentille « langue officielle » dans cette décision. Est-ce ce que vous avez dit?

M. Fraser : Oui. Nous avons regardé le processus de décision pour voir si on a tenu compte des obligations dans la loi, dans la partie VII renforcée de la loi qui comporte maintenant des obligations légales.

Le sénateur Tardif : Cela ne sera certainement pas une mesure positive.

M. Fraser : C'était notre conclusion.

Le sénateur Tardif : Selon vous, n'y aurait-il pas lieu d'obliger toutes les institutions fédérales à rendre des comptes à l'égard de la mise en œuvre de la partie VII et non seulement les 32 institutions fédérales présentement désignées?

M. Fraser : C'est une très bonne question. Sur les 32 institutions fédérales présentement désignées, disons que je ne me sens pas tout à fait en position de répondre directement.

Senator Tardif: You can get back to us on that topic.

Mr. Finn: You must remember that all federal institutions are subject to the act, thus, subject to Part VII like any other part of the act, with a few exceptions.

Thirty-two of these institutions are obliged to draw up a plan. Now that does not mean that the others are not accountable. A selected group must make plans and be accountable each year, but everything that has to do with program accountability and compliance with Part VII applies to all institutions, not just the 32 designated ones.

Senator Tardif: Myself, I wanted to expand the number of designated institutions.

Mr. Finn: There you have it. And in the annual report, the commissioner stated that it is important for the designation of these institutions to be very transparent. He said that the method of designation should ensure that the communities can be consulted too, because some institutions can be very important in one region and not so important in another.

Other institutions believe that it is important to find a method of consultation that ensures that we do not have 250 institutions coming to see us all at the same time. I think we can work with the communities to ensure that our approach is completely transparent.

Mr. Dussault: In performance the report found in the annual report, you obviously evaluate implementation of Part VII, and all the institutions are subject to its requirements even if they are not amongst the 32. I think that we are somewhat on the same wavelength when it comes to implementation of Part VII in all institutions.

[English]

Senator Murray: No one will be surprised to hear that I do not have any inside information. I am not in the inner circle, or even in the outer circle. However, it would not surprise me, in light of the controversy following the cancellation of the Courts Challenges Program, if the government was considering how to create a new program — or trying to find another way, in particular for linguistic minorities, to have access to legal aid for the purposes for which they have used it in the past. That would not surprise me and I think we need to encourage that, rather than to demand they reinstate the old program. For anyone who knows much about the way politics, politicians and governments act, perhaps it would be more productive to encourage what they may be doing anyway, which is considering how to go about this matter — at least for language minorities.

The vital matter, it seems to me, is whether the Attorney General of Canada intervenes in linguistic matters, and to what effect the Attorney General intervenes — what position he or she

Le sénateur Tardif : Vous pouvez nous revenir à ce sujet.

M. Finn : Il faut se rappeler que toutes les institutions fédérales sont assujetties à la loi, donc à la partie VII, comme n'importe quelle autre partie de la loi, à quelques exceptions près.

Trente-deux d'entre elles ont l'obligation de faire un plan, maintenant cela ne veut pas dire que les autres ne doivent pas rendre compte. Certains privilégiés doivent faire des plans et rendre compte chaque année, mais pour les autres, tout ce qui concerne la reddition de comptes des programmes, la conformité à la partie VII, cela rejoint l'ensemble des institutions et non seulement les 32 désignées.

Le sénateur Tardif : Et moi, je voulais agrandir le nombre d'institutions privilégiées.

M. Finn : Voilà, et dans le rapport annuel, le Commissaire dit qu'il est important que la désignation de ces institutions soit très transparente, qu'on ait un mode de désignation qui fasse en sorte que les communautés puissent être aussi consultées, puisque certaines institutions peuvent être très importantes dans une région et pas dans une autre.

D'autres institutions croient qu'il serait important de trouver un moyen de consultation qui ne fasse pas en sorte que 250 institutions viennent nous voir en même temps. Dans ce sens-là, je pense qu'il y a moyen de travailler avec les communautés pour faire en sorte que notre approche soit des plus transparentes.

M. Dussault : Dans le bulletin de rendement du rapport annuel, on évalue évidemment la mise en œuvre de la partie VII, et ce sont toutes les institutions qui sont soumises à ses exigences même si elles ne font pas partie du groupe des 32. Je pense qu'on est un peu sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la mise en œuvre de la partie VII dans l'ensemble des institutions.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Personne ne s'étonnera si je dis que je ne suis pas dans le secret des dieux. Je ne fais pas partie du cénacle, ni même des alentours. Toutefois, étant donné la controverse suscitée par la suppression du Programme de contestation judiciaire, je ne serais pas étonné que le gouvernement soit en train de songer à un nouveau programme — ou à une nouvelle façon, à l'intention en particulier des minorités linguistiques, de donner accès à une aide juridique comparable à ce programme auquel ils ont eu recours par le passé. Cela ne m'étonnerait pas. Je pense qu'il faut encourager les efforts dans ce sens plutôt que d'exiger le retour de l'ancien programme. Ceux qui savent ce qui fait réagir les politiciens et les gouvernements trouveront peut-être plus productif d'encourager les mesures envisagées de toute façon, pour trouver une solution à la situation — du moins à l'endroit des minorités linguistiques.

À mon avis, la question capitale est de savoir si le procureur général du Canada peut intervenir sur des questions linguistiques, et jusqu'à quel point il peut le faire — quelle position il adopte au

takes in court. Are you aware of any cases that are now before the courts, or are coming before the courts, in which the Attorney General of Canada has intervened or should intervene?

Mr. Fraser: I do not have a list at my fingertips. A number of cases were caught in the pipeline. Some 40 cases were interrupted by the cancellation of the Court Challenges Program. There are a number of those where we have decided to play a more active role.

After the announcement last September, I first wrote a letter and then spoke personally to the minister, saying, “This will interrupt cases that are making their way through the pipeline. Could you suspend the application of this cancellation until those cases have made their way through the courts?”

I did not receive a positive response. There have been a number of cases where we have chosen to play a more active role in assisting some of these cases as they make their way through the courts.

Senator Murray: Are most of these cases ones in which the Attorney General of Canada ought to intervene? If cases are constitutional, should the Attorney General not intervene?

Mr. Fraser: That is a good point. Can I ask the head of the legal department to make a comment on this? Johane Tremblay is my legal adviser on this matter.

Johane Tremblay, General Counsel, Director, Legal Services, Office of the Commissioner of Official Languages: What was your question?

Senator Murray: I wonder about languages cases before the courts now, or coming before the courts, on which the Attorney General of Canada should intervene?

Ms. Tremblay: A case is before the court where the Attorney General of Canada is the respondent, involving the RCMP.

Senator Murray: The Attorney General would have intervened in cases such as *Mahé*.

Ms. Tremblay: Other cases involving section 23 of the Charter — I do not have the list with me — could be of interest to the Attorney General of Canada to intervene. There are 38 cases pending right now where the Attorney General of Canada could have an interest because the cases are based on constitutional rights. We could prepare a list of cases where the Attorney General is not a party right now.

Senator Murray: Could the Attorney General intervene?

Ms. Tremblay: Yes.

Senator Murray: How they intervene, and whether they intervene in favour of a broader, more generous interpretation of the Charter or of the right, is crucial, I think.

tribunal. À votre connaissance, y a-t-il des affaires devant les tribunaux actuellement, ou qui seront entendues sous peu, dans lesquelles le procureur général du Canada est intervenu ou devrait intervenir?

M. Fraser : Je n'ai pas de liste comme telle sous la main. Certaines affaires ont été court-circuitées. Environ 40 affaires ont été interrompues à la suite de l'annulation du Programme de contestation judiciaire. Dans le cas de certaines, nous avons décidé de jouer un rôle plus actif.

Après l'annonce de l'annulation en septembre dernier, j'ai écrit au ministre et je lui ai parlé personnellement lui disant : « Cette mesure va interrompre l'instruction de certaines plaintes. Pouvez-vous suspendre son application jusqu'à ce que ces affaires aient été entendues? »

Je n'ai pas reçu de réponse affirmative. Dans certains cas, nous avons choisi de jouer un rôle plus actif pour venir en aide aux plaignants.

Le sénateur Murray : Pour la plupart, s'agit-il d'affaires où le procureur général du Canada devrait intervenir? Si une affaire comporte un aspect constitutionnel, le procureur général ne devrait-il par intervenir?

M. Fraser : Bon argument. Je vais demander à la directrice des Services juridiques de répondre. Johane Tremblay est ma conseillère juridique en la matière.

Johanne Tremblay, avocate générale, directrice, Services juridiques, Bureau du commissaire aux langues officielles : Quelle était votre question?

Le sénateur Murray : Je me demandais s'il existait des affaires mettant en cause les langues, entendues par les tribunaux actuellement, ou qui le seront sous peu, dans lesquelles le procureur général du Canada devrait intervenir?

Mme Tremblay : Le tribunal est saisi d'une affaire mettant en cause la GRC et dans laquelle le procureur général du Canada est le défendeur.

Le sénateur Murray : Le procureur général serait intervenu dans des affaires comme l'affaire *Mahé*, n'est-ce pas?

Mme Tremblay : D'autres affaires, portant sur l'article 23 de la Charte — dont je n'ai pas la liste sous les yeux — pourraient inciter le procureur général du Canada à intervenir. Il y a 38 affaires en instance actuellement auxquelles le procureur général du Canada pourrait porter intérêt, car elles mettent en cause des droits constitutionnels. Nous pourrions vous préparer la liste des affaires dans lesquelles le procureur général n'est pas partie actuellement.

Le sénateur Murray : Le procureur général pourrait-il intervenir?

Mme Tremblay : Oui.

Le sénateur Murray : À mon avis, ce qui est capital, c'est la façon d'intervenir, et si cette intervention va dans le sens d'une interprétation plus large, plus généreuse de la Charte ou du droit invoqué.

Mr. Fraser: To come back to the initial question or observation that you made, I do not have any direct information either, but my sense is that the combination of events that occurred two weeks ago, the coming together that focused a lot of public attention on this issue, had the effect of making members of the government realize that this matter had an urgency and importance that they were not necessarily conscious of before the public attention that this received.

My hope and my sense is that the work that in some cases was already being done will be given more careful attention at more senior levels than might have been the case before.

As I said earlier, official languages as an issue is not without allies inside the government and it is not without people who treat the issue seriously and who work hard to have the issue treated seriously. What I think is important is to support those people in their work and to convey the message to the leaders in the public service how important this issue continues to be.

[Translation]

The Chairman: Ladies and gentlemen, on behalf of the committee members, I would like to thank you very much for your presentation and for taking two hours of your time to answer the senators' questions. We look forward to seeing you again.

Mr. Fraser: I thought this session was very interesting and very useful for me as well.

The committee is adjourned.

M. Fraser : Je reviens à votre question initiale, à votre première observation, mais je n'ai pas de renseignements de première main non plus. Toutefois, j'ai l'impression que l'ensemble de ce qui s'est produit il y a deux semaines, la conjoncture qui a attiré énormément l'attention du public sur l'enjeu, a eu pour résultat que les membres du parti ministériel se sont rendu compte que la question était urgente et importante, ce dont ils n'étaient pas nécessairement conscients avant tout ce battage médiatique.

J'ai l'impression, et c'est ce que j'espère, que le travail qui était déjà entrepris dans certaines affaires bénéficiera d'une attention plus minutieuse désormais en haut lieu.

Comme je l'ai dit, le dossier des langues officielles peut compter sur des fidèles dans les milieux gouvernementaux et il y a bien des gens qui le traitent avec sérieux et qui travaillent arduement pour qu'on traite ces affaires avec sérieux. Selon nous, il est important d'appuyer ces gens dans leur travail et de faire comprendre aux dirigeants de la fonction publique que l'importance du dossier persiste.

[Français]

La présidente : Madame et messieurs, au nom des membres du comité, permettez-moi de vous remercier très sincèrement de votre présentation et d'avoir pris deux heures de votre temps pour répondre aux questions des sénateurs. Au plaisir de vous revoir.

M. Fraser : Je vous remercie. J'ai trouvé cette session très intéressante et très utile pour moi également.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, May 28, 2007

Alliance des radios communautaires du Canada:

Roger Ouellette, President;
Serge Paquin, Secretary General.

Alliance nationale de l'industrie musicale:

Benoit Henry, Executive Director;
François Dubé, Secretary Treasurer.

Association de la presse francophone:

Francis Potié, Director General.

Monday, June 4, 2007

Office of the Commissioner of Official Languages:

Graham Fraser, Commissioner of Official Languages;
Gérard Finn, Assistant Commissioner, Policy and Communications
Branch;
Renald Dussault, Assistant Commissioner, Compliance Assurance
Branch;
Johane Tremblay, General Counsel, Director, Legal Services.

TÉMOINS

Le lundi 28 mai 2007

Alliance des radios communautaires du Canada :

Roger Ouellette, président;
Serge Paquin, secrétaire général.

Alliance nationale de l'industrie musicale :

Benoit Henry, directeur général;
François Dubé, secrétaire trésorier.

Association de la presse francophone :

Francis Potié, directeur général.

Le lundi 4 juin 2007

Commissariat aux langues officielles :

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles;
Gérard Finn, commissaire adjoint, Direction générale des Politiques
et des Communications;
Renald Dussault, commissaire adjoint, Direction générale de
l'Assurance et de la Conformité;
Johane Tremblay, avocate générale, directrice, Services juridiques.